



Mars 2022

---

# CHARTRE 2023-2032

Parc naturel régional du Doubs

---



## Table des matières

A. Résumé et rôle du Parc du Doubs .....	6
Portrait du Parc .....	6
L'histoire du Parc en bref.....	6
Les missions du Parc .....	7
L'orientation stratégique du Parc : enjeux, vision et objectifs .....	9
B. Contrat de Parc.....	14
C. Plan de gestion .....	36
1. Territoire du Parc.....	36
1.1 Les communes du Parc .....	36
1.2 Extension du périmètre .....	40
2. Environnement naturel et paysage .....	41
2.1 Analyse de situation.....	41
2.1.1 Les paysages du Parc .....	41
2.1.1.1 Géologie et géomorphologie .....	41
2.1.1.2 Typologie des paysages .....	41
2.1.1.3 Structure de l'habitat .....	43
2.1.1.4 Paysages protégés et inventaires paysagers .....	44
2.1.2 Les milieux naturels et l'infrastructure écologique.....	45
2.1.2.1 Etat actuel.....	45
2.1.2.2 Etat souhaité.....	46
2.1.2.3 Les milieux naturels .....	48
2.1.3 Enjeux sur la nature et le paysage.....	53
2.1.4 Actions en faveur de la nature et le paysage .....	53
2.1.4.1 Mesures mises en œuvre.....	53
2.1.4.2 Nouveaux défis .....	55
2.2 Analyse SWOT .....	56
2.3 Objectifs stratégiques .....	56
3. Renforcement et promotion d'une économie durable.....	59
3.1 Analyse de situation.....	59
3.1.1 Secteurs économiques d'importance pour le Parc.....	59
3.1.2 Tourisme .....	60
3.1.2.1 Situation actuelle.....	60
3.1.2.2 Visiteurs .....	61
3.1.2.3 Offres générales sur le territoire .....	61
3.1.2.4 Offres spécifiques du Parc .....	65
3.1.2.5 Perspectives .....	66

3.1.3 Economie agricole .....	67
3.1.4 Sylviculture .....	70
3.1.5 Changement climatique et perspectives dans l'agriculture et la sylviculture.....	71
3.1.5.1 Changements climatiques .....	71
3.1.5.2 Les actions menées par le Parc et le suivi du projet pilote « Infrastructure écologique » .....	72
3.1.6 Produits alimentaires .....	73
3.1.6.1 Label « produits » des parcs suisses .....	73
3.1.6.2 Partenariats existants et potentiels avec des producteurs .....	74
3.1.6.3 Canaux et partenariats de distribution .....	76
3.1.6.4 Questionnements et enjeux d'avenir .....	77
3.1.7 Energie et mobilité.....	77
3.1.7.1 Situation actuelle.....	77
3.1.7.2 Raisons des pratiques de mobilité.....	79
3.1.7.3 Perspectives et mesures appliquées à la gestion des flux des visiteurs .....	80
3.1.8 Valeurs culturelles .....	81
3.1.8.1 Situation actuelle.....	81
3.1.8.2 Perspectives .....	83
3.2 Analyse SWOT .....	84
3.3 Objectifs stratégiques .....	85
4. Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable.....	88
4.1 Analyse de situation.....	88
4.1.1 Principes et stratégie générale .....	88
4.1.1.1 Trois patrimoines incontournables.....	88
4.1.1.2 Trois dimensions du développement durable .....	89
4.1.1.3 Trois caractéristiques transversales .....	89
4.1.1.4 Trois publics-cibles.....	89
4.1.1.5 Quatre portes d'entrée .....	90
4.1.2 Les offres grand public .....	90
4.1.2.1 Programme annuel de découvertes .....	90
4.1.2.2 Catalogue d'offres réservables.....	91
4.1.2.3 Programme de formations.....	91
4.1.2.4 Sensibilisation sur le terrain .....	91
4.1.2.5 Perspectives .....	91
4.1.3 Les offres pour le public scolaire .....	92
4.1.3.1 Graines de chercheurs.....	93
4.1.3.2 Sorties scolaires.....	93
4.1.3.3 Demandes ponctuelles.....	93

4.1.3.4 Perspectives .....	93
4.1.4 Les offres de volontariat .....	94
4.1.4.1 Principales thématiques .....	94
4.1.4.2 Perspectives .....	94
4.2 Analyse SWOT .....	95
4.3 Objectifs stratégiques .....	96
5. Le Parc, territoire de recherche .....	98
5.1 Analyse de situation .....	98
5.2 Analyse SWOT .....	100
5.3 Objectifs stratégiques .....	101
6. Gestion, communication et garantie territoriale .....	102
6.1 Analyse de situation .....	102
6.1.1 Gestion .....	102
6.1.2 Participation des acteurs locaux et régionaux .....	103
6.1.3 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc .....	106
6.1.4 Communication .....	108
6.1.5 Garantie territoriale .....	109
6.2 Analyse SWOT .....	111
6.3 Objectifs stratégiques .....	111
7. Orientations stratégiques .....	114
7.1 Mise en œuvre des objectifs stratégiques .....	114
7.2 Positionnement .....	121
7.3 Planification .....	123
8. Organe responsable et structure d'organisation .....	125
8.1. Historique de l'association « Parc naturel régional du Doubs » .....	125
8.2. L'association Parc naturel régional du Doubs .....	125
8.3. Membres .....	125
8.4. Gouvernance durant la période 2013-2022 .....	125
8.5. Nouvelle gouvernance 2023-2032 .....	126
8.6. Equipe professionnelle .....	127
8.7. Ancrage et acceptation du projet de Parc .....	128
D. Annexes .....	130

# A. Résumé et rôle du Parc du Doubs

## Portrait du Parc

Le cours du Doubs, ses côtes et les plateaux qui les surplombent se caractérisent par des propriétés naturelles particulières encore préservées et par un patrimoine culturel riche et diversifié. Ils sont dignes de protection et de valorisation : une gorge, des forêts vastes et profondes, des étangs et des tourbières, un paysage boisé unique fait de grands sapins et de verts pâturages, l'élevage conjoint de bovins et de chevaux, un paysage urbain inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, des traditions toujours vivantes ou encore le savoir-faire des habitants illustré par la maîtrise de l'horlogerie et la fabrication de produits du terroir. Ces patrimoines typiques font de ce territoire un candidat naturel au label fédéral de « Parc régional d'importance nationale ».

Par sa dimension transfrontalière, le Parc naturel régional du Doubs est un projet unique tant en France qu'en Suisse. La rivière - à la fois frontière et trait d'union - se trouve au centre de l'espace. Bien que son état sanitaire pose actuellement problème, elle jouit d'une notoriété incontestable. Son caractère sauvage dans le défilé des gorges, suivi de son cours plus paisible dans le Clos-du-Doubs, lui attirent la sympathie des habitants et des visiteurs. Les pâturages boisés et leurs troupeaux caractérisent le paysage des plateaux francs-montagnards et des montagnes neuchâteloises. Le Parc naturel régional du Doubs a le privilège d'être le berceau de l'unique race suisse de cheval, le « franchises-montagnes ». Cet animal est devenu le symbole d'un peuple et d'une région. Il est un parfait compagnon de travail et de loisirs. Le génie horloger a trouvé ses racines dans cette région devenue terre de précision. Le travail minutieux et passionné a façonné les gens, leur culture, leur manière de vivre. Le Parc naturel régional du Doubs abrite des joyaux du patrimoine naturel et du patrimoine bâti. Ainsi en est-il de l'Etang de la Gruère et du Saut-du-Doubs, des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Saint-Ursanne, sans oublier les mystères du système karstique du sous-sol. Enfin, le Parc du Doubs est un endroit exclusif où la nature permet de produire des énergies renouvelables, avec l'eau, le vent, le soleil, le bois, le sous-sol. Il pourrait se suffire à lui-même.

Situé dans le nord-ouest de la Suisse, le Parc du Doubs s'étend de la localité des Brenets jusqu'au bourg médiéval de Saint-Ursanne, sur quelque 312 km<sup>2</sup>. Il regroupe 15 communes de trois cantons (Jura, Neuchâtel, Berne), totalisant 14'252 habitants (60'543 sur l'ensemble du territoire des communes membres).

### **Une nouvelle Charte pour poursuivre sur la voie du développement durable**

Un parc naturel régional est à la fois un territoire et une organisation reconnue et soutenue par la Confédération et les cantons concernés. Cette reconnaissance est limitée à une période de 10 ans. En 2013, le Parc naturel régional du Doubs a obtenu une première reconnaissance fédérale pour la période 2013-2022.

Afin que ce territoire puisse continuer à bénéficier du label fédéral « Parc d'importance nationale » et que ses actions en faveur de la nature, du patrimoine, de l'économie régionale et de ses habitants puissent être soutenues, une demande de renouvellement du label est nécessaire. C'est l'objet de cette nouvelle Charte qui doit déployer ses effets sur la période 2023-2032.

Ce nouveau texte fondamental et les objectifs qu'il propose ont été approuvés par les communes qui forment le territoire du Parc avant que la Confédération puisse aussi en valider le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de la Charte.

## L'histoire du Parc en bref

Le Parc naturel régional du Doubs est né de la volonté des communes, des associations régionales et de groupements d'intérêts de se regrouper et de constituer une structure pouvant contribuer à un développement régional durable. La préoccupation est à la fois environnementale (protéger le patrimoine naturel et paysager) et économique (développer la région afin de la rendre plus attractive).

L'association pour le Parc naturel régional du Doubs est créée en 1999 et voit dans un premier temps s'opposer les défenseurs de l'environnement et le monde agricole. A la faveur d'un apaisement, la structure se professionnalise et obtient le soutien financier de la Confédération en 2007, permettant la réalisation d'une étude de faisabilité.

En 2009, le Parc obtient le statut de candidat au label fédéral. La première Charte est élaborée et soumise aux législatifs de 19 communes en 2012. Seize d'entre elles la ratifient.

Le Parc du Doubs obtient la reconnaissance fédérale en tant que « Parc naturel régional d'importance nationale » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ceci pour une première période de dix ans.

### **Quelques dates-clés de la période 2013-2022**

#### **24 août 2013**

Naissance du Parc naturel régional du Doubs. Le label « Parc d'importance nationale » est remis par les représentants de l'OFEV et des cantons lors d'une soirée festive à Saignelégier.

#### **9 avril 2014**

Une convention de partenariat est signée avec le Pays Horloger français, porteur du projet de Parc naturel régional du Doubs horloger. Des projets communs sont initiés, dont notamment la création de l'offre touristique *Les chemins de la contrebande* ou encore le suivi des mesures en faveur de la qualité des eaux du Doubs.

#### **6 décembre 2016**

Bernard Froidevaux de Montfaucon, dit « Lafleur », est le premier producteur à bénéficier du label « Produits » des parcs suisses, avec ses fameux fromages au feu de bois. Depuis, 7 autres producteurs et 52 produits se sont vu attribuer le label.

#### **21 août 2017**

Fruit de l'une des nombreuses collaborations avec le Parc Chasseral, le programme *Graines de Chercheurs* est lancé. Près de 650 écoliers de 39 classes provenant de 11 communes du Parc ont bénéficié de ces animations en classe et sur le terrain jusqu'à ce jour.

#### **1<sup>er</sup> janvier 2020**

Les activités et la gestion du Centre Nature Les Cerlatez sont intégrées à celles du Parc du Doubs. Partenaires depuis plusieurs années, les deux entités se sont rapprochées pour mettre en synergie et développer leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

#### **20 juin 2021**

Inauguration du premier Espace découverte du Parc, lieu physique d'accueil et d'information dédié aux richesses du Clos-du-Doubs et installé à Saint-Ursanne, l'une des quatre portes d'entrée du Parc avec La Chaux-de-Fonds, Les Brenets et la Gruère.

#### **7 février 2022**

Le processus de vote des communes relatif à la nouvelle Charte 2023-2032 arrive à son terme. Le Parc du Doubs comptera 15 communes dès 2023. Il perd la commune membre des Planchettes mais accueille les nouvelles communes de Soubey et de Muriaux.

## **Les missions du Parc**

Les parcs d'importance nationale se distinguent par la beauté des paysages, la richesse de la biodiversité et la grande valeur des biens culturels. Les communes sur le territoire desquelles se trouvent les parcs s'efforcent, avec la population et les cantons, de conserver ce patrimoine. Elles s'attachent aussi à l'accroître et à en faire une utilisation durable afin de contribuer au développement économique et social de leur région. En ce sens, les parcs suisses sont des régions-modèles pour le développement durable à l'échelle régionale<sup>1</sup>.

Telle est la description qui est faite par l'Office fédéral de l'environnement des Parcs d'importance nationale. C'est donc le principe du développement durable qui est au cœur de l'activité des Parcs. Depuis leur création il y a une quinzaine d'années, il est admis que les Parcs naturels régionaux sont des outils de mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Source : [https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d\\_importance-nationale/parcs-d\\_importance-nationale.html](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/paysages-d_importance-nationale/parcs-d_importance-nationale.html).

du développement durable, au-delà des frontières administratives et dans le cadre d'une organisation visant à regrouper des acteurs provenant d'horizons multiples. Leur existence est ancrée dans l'appareil législatif<sup>2</sup>.

## **Le développement durable**

Inscrite dans la Constitution (art. 3 et 72), la notion de développement durable fait partie des objectifs stratégiques de la Suisse. Pour ancrer ce principe dans les politiques publiques, la Suisse se réfère à la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), dans son rapport « Notre avenir à tous »<sup>3</sup>. Le développement durable est ainsi compris comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

La Confédération et les cantons sont donc tenus d'œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain. Ils s'engagent à rendre possible la satisfaction des besoins essentiels de toutes les personnes, d'assurer une bonne qualité de vie aujourd'hui et à l'avenir. Le développement durable s'appuie sur les trois piliers de l'écologie (principe de responsabilité), de la société (principe de solidarité) et de l'économie (principe de l'efficacité). Ces trois dimensions sont considérées de manière équivalente, équilibrée et intégrée, en tenant compte des limites des capacités des écosystèmes.

Le cadre de référence sur lequel s'appuie la mise en œuvre du développement durable est celui de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable que les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont engagés à atteindre<sup>4</sup>. La Suisse entend réaliser ces objectifs au travers de sa Stratégie pour le développement durable 2030<sup>5</sup>.

## **Valeurs des parcs suisses**

Les parcs suisses s'appuient tous sur les mêmes bases légales fédérales mais les mettent en œuvre dans des contextes différents. Réunis au sein du Réseau des parcs suisses, ils ont défini ensemble les valeurs qu'ils portent et qui traduisent leur vision de la durabilité.

Ces valeurs sont leur fil rouge. Elles guident leur action, notamment dans leurs relations avec les partenaires du territoire. Elles permettent notamment de soutenir des entreprises locales qui souhaitent tendre vers davantage de durabilité et s'inscrire dans les projets des parcs.

Ces sept valeurs sont les suivantes :

- **Conservation et valorisation de la nature et du paysage**  
Évocations : protection de l'environnement ; conservation et amélioration de la qualité de la nature et du paysage culturel ainsi que de la biodiversité ; respect de la nature ; actions orientées vers la protection climatique, la transition énergétique et l'économie circulaire.
- **Valeur ajoutée régionale**  
Évocations : promotion des chaînes de valeurs ajoutées régionales ; contribution à l'économie de proximité ; développement régional ; orienté vers la création de valeur ajoutée ; savoir-faire ; diversification.
- **Sensibilisation et communication**  
Évocations : sensibilisation au développement durable ; ambassadeur du parc ; éducation au développement durable et territorial ; médiation et partage de connaissances ; vision systémique / principes directeurs de durabilité ; compréhension des interdépendances et des possibilités d'action.
- **Coopération et connexion avec le Parc**  
Évocations : promouvoir les collaborations et les réseaux ; mettre en réseau des partenaires ; volonté de collaborer ; implication locale/citoyenne ; partage d'expériences ; région en apprentissage.

---

<sup>2</sup> Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale.

<sup>3</sup> <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html>.

<sup>4</sup> <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-durabilite/agenda2030.html>.

<sup>5</sup> <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/strategie/strategie-nachhaltige-entwicklung.html>.



- **Innovation et qualité**

Évocations : dynamisme ; visionnaire ; volonté de s'améliorer ; qualité de l'offre ; capacité et disposition aux changements responsables ; créativité ; capacité d'initiative ; réconciliation environnement et progrès technique ; région modèle.

- **Identité territoriale et culture**

Évocations ; lien au territoire (connaissance, appartenance et attachement) ; connaissance, appréciation et valorisation du patrimoine paysager et culturel ; maintien du savoir-faire ; identité culturelle ; Parc = rassembleur /ambassadeur/moteur ; identification au Parc ; authenticité / vrai-

- **Valeurs éthiques**

Évocations ; respect de l'être humain ; l'humain au centre ; empathie ; prise en compte des parties prenantes ; durabilité sociale ; fiabilité ; hospitalité ; cohésion sociale ; solidarité ; égalité entre tous ; éthique ; inclusion.

## **Une mission globale dans un contexte local**

Depuis 2013, le Parc du Doubs fait partie des 19 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération, un réseau d'aires préservées qui couvre plus de 12% du territoire suisse. Sa vocation est de mettre en œuvre les principes du développement durable à l'échelle du territoire selon le cadre légal et financier donné par la Confédération. Il entend dès lors contribuer à la préservation de la nature et du paysage, soutenir les activités économiques, orientées principalement vers le tourisme, les loisirs et les produits régionaux, valoriser les patrimoines naturels et culturels et sensibiliser au principe de durabilité. Le Parc du Doubs se veut donc être le reflet du désir de ses habitants de vivre dans le respect de la nature et de diversifier leur économie autour de ce qui fait leur fierté : une importante diversité biologique et paysagère, une agriculture extensive d'élevage, le travail de la forêt et une tradition de précision héritée de l'horlogerie.

La mise en œuvre de ce programme ne peut pas être le fait du Parc seul. Hors de toute collaboration, sa marge de manœuvre est faible. Pour utiliser de manière efficiente les ressources mise à sa disposition par les collectivités publiques, le Parc doit agir avec l'ensemble des acteurs de ses domaines d'actions, que ce soient les autorités et services cantonaux et communaux, les institutions professionnelles, les associations, les entreprises et prestataires privés ainsi que les habitants.

## **L'orientation stratégique du Parc : enjeux, vision et objectifs**

### **Processus de renouvellement de la Charte**

La poursuite des activités du Parc naturel régional du Doubs, pour les années 2023 à 2032, a fait l'objet d'un processus qui a débuté en 2020 par l'évaluation de la Charte actuelle (2013-2022). Ce travail a été réalisé par l'Université de Berne et est disponible sur le site web du Parc ([www.parcdoubs.ch/charte](http://www.parcdoubs.ch/charte)) sous la forme d'un rapport.

L'élaboration de la nouvelle Charte, en particulier la définition des grandes orientations pour les dix prochaines années, s'est déroulée de manière participative au printemps 2021. Des ateliers ont réuni les communes, les cantons, la Confédération, le comité et les membres de l'association, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants. Ils ont permis de recueillir les avis et attentes des participants et de définir les objectifs et axes de travail principaux du Parc pour les dix prochaines années. Le résultat de cette large consultation est intégré dans le Contrat de Parc et détaillé dans le plan de gestion 2023-2032. Outre les législatifs des communes, ces documents ont été adoptés par l'Assemblée générale du Parc.

L'ensemble du dossier, comprenant également la demande formelle du Canton du Jura (canton-pilote), est remis à l'Office fédéral de l'environnement qui rendra sa décision durant l'été 2022, en vue du renouvellement du label au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Élargissement du territoire**

La création du Parc du Doubs en 2013 a réuni seize communes des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne. La fusion des communes du Locle et des Brenets a réduit en 2021 le nombre de communes membres à quinze. Parmi elles, la commune neuchâteloise des Planchettes a malheureusement renoncé à renouveler son adhésion au Parc du Doubs pour la nouvelle période de Charte. Toutes les autres ont accepté.

Les trois communes jurassiennes qui avaient renoncé au projet en 2012, à savoir Le Bémont, Muriaux et Soubey, ont manifesté leur intérêt à se prononcer sur le nouveau projet de Charte 2023-2032. Deux d'entre elles, Muriaux et Soubey, ont décidé de rejoindre le Parc du Doubs. Au final, le territoire du Parc du Doubs connaîtra donc un agrandissement de quelque 1850 hectares (sur les 33'620 qu'il compte actuellement) et de quelque 400 habitants (sur 61'000 actuellement). Cette extension illustre une évolution des opinions en faveur d'un développement durable du territoire. Elle est en outre réjouissante pour deux raisons. D'une part, elle renforce la cohérence de l'action du Parc sur le territoire, notamment dans le cadre de la préservation et de la valorisation des milieux naturels. Elle ouvre d'autre part des perspectives intéressantes pour le monde agricole, les acteurs touristiques et la population qui pourront ainsi être intégrés dans les projets de développement et de promotion des activités économiques.

Avec la fusion des communes de La Chaux-des-Breuleux et des Breuleux, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Parc du Doubs comptera donc quinze communes au début de sa seconde période de Charte.

Au sud-ouest du territoire du Parc du Doubs, les cinq communes de La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel et de La Sagne ont également marqué un intérêt à l'égard des activités du Parc. Des entretiens exploratoires ont déjà eu lieu, avec les communes ainsi qu'avec les cantons et la Confédération. Cette perspective est réjouissante car elle illustre l'attractivité que peuvent avoir les parcs naturels, outils de développement régional durable, en particulier dans les régions à faible capacité financière. Elle bouleverserait toutefois l'équilibre intercantonal actuel du Parc du Doubs, en faveur du canton de Neuchâtel, par un agrandissement de quelque 40% du territoire. Cette extension, si elle se concrétise, devrait être accompagnée par un élargissement des moyens financiers cantonaux et fédéraux. Sous réserve des travaux préparatoires et des décisions des communes elles-mêmes, des cantons et de la Confédération, l'adhésion de ces cinq communes pourrait avoir lieu en cours de Charte, au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Principales orientations et objectifs 2023-2032**

Les domaines d'activités des parcs naturels en Suisse s'articulent autour de cinq axes stratégiques visant les objectifs généraux suivants :

- la préservation et la mise en valeur de la nature et du paysage,
- le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable,
- la gestion, la coordination et la communication du Parc,
- la recherche.

L'axe stratégique consacré à la recherche n'était pas inclus spécifiquement dans la première Charte 2013-2022. L'expérience et les contacts noués avec plusieurs entités de formation et de recherche puis la création du Parc ont amené ses organes à inclure le thème de la recherche comme nouvel axe stratégique dans la Charte 2023-2032.

La sensibilité de la population à l'égard de la nature, aux ressources de l'économie locale, aux questions énergétiques et plus globalement à la durabilité n'a jamais été aussi forte. Depuis sa création, le Parc du Doubs cherche à apporter des solutions et un soutien aux acteurs locaux pour ancrer la durabilité dans le fonctionnement de l'économie et de la société afin de protéger et de valoriser les ressources naturelles. C'est ce que visent les quatorze objectifs stratégiques de la nouvelle Charte. Ils fixent le cadre des activités du Parc du Doubs autour des thèmes de travail suivants :

- la nature et le paysage : maintien d'une biodiversité riche et diversifiée, par la préservation d'espèces emblématiques et l'amélioration des habitats naturels ; préservation et valorisation de la rivière du Doubs ainsi que des patrimoines paysagers de l'ensemble du territoire ;
- l'économie : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture, développement des circuits-courts ; engagement en faveur d'activités qui visent à minimiser l'impact et les pressions sur l'environnement (offres de tourisme durable, mobilité douce, économies d'énergie, etc.) ;
- la société : sensibilisation des jeunes et des adultes au développement durable, incitation à l'action participative dans des actions visant à préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire ;
- la collaboration : intégration de tous les acteurs, mobilisation de toutes les compétences disponibles, utilisation de synergies pour entretenir une dynamique du territoire efficiente tournée vers la durabilité ; collaboration avec les autres parcs naturels, notamment les parcs voisins de Chasseral côté suisse et du Doubs horloger côté français.

L'adaptation des comportements aux nouvelles réalités du changement climatique, de même que la recherche de solutions innovantes pour une économie locale durable, constituent donc les missions générales que le Parc du Doubs entend remplir ces dix prochaines années, avec la collaboration et la participation des acteurs et de la population du territoire.

Les 14 objectifs stratégiques de la Charte 2023-2032 sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

<p><b>Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage</b></p>
<p><b><u>Objectif 1.1</u> : Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité</b></p> <p>Le Parc poursuit son travail de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il promeut des projets en faveur d'espèces végétales et animales emblématiques, en lien également avec son action sur les milieux (objectif 1.2). Il joue un rôle de facilitateur et de soutien dans la mise en œuvre de mesures par les acteurs engagés dans ce domaine et peut porter certains projets en s'assurant de la complémentarité des actions. Il s'inscrit dans le cadre des politiques cantonales, des instruments de planification et autres stratégies de conservation de la biodiversité</p>
<p><b><u>Objectif 1.2</u> : Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau</b></p> <p>Le Parc promeut des projets en faveur de milieux et d'habitats emblématiques. Il poursuit ses actions visant à renforcer les réseaux d'habitats spécifiques (l'infrastructure écologique) et à favoriser l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité. Il agit de manière coordonnée avec les acteurs, en particulier les cantons et les communes, mais également les acteurs agricoles, sylvicoles et associatifs. Il leur apporte soutien et conseil. Il s'inscrit dans le cadre des stratégies et plans d'actions existants (projet pilote d'infrastructures écologiques Doubs-Chasseral, Plan national d'action du Doubs, etc.).</p>
<p><b><u>Objectif 1.3</u> : Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs</b></p> <p>Le Parc poursuit son travail de médiation (information et sensibilisation) avec les acteurs gravitant autour de la rivière (collectivités, associations, agriculteurs, prestataires touristiques, usagers, etc.). Il mène des projets visant à mieux concilier tourisme, zone agricole et milieu naturel, en lien avec les plans d'actions existants (Plan national d'actions du Doubs, Plan d'actions du projet de Gestion de la pression et des opportunités touristiques, etc.). Il participe aux groupes de travail national et binationaux dans le but d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public. L'objectif comporte une dimension transfrontalière, transversale et didactique, avec une contribution liée à la préservation (d'espèces et de milieux), à la valorisation (des richesses patrimoniales de la vallée) et à la sensibilisation (à la fragilité de l'écosystème de la rivière).</p>
<p><b><u>Objectif 1.4</u> : Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement</b></p> <p>Le Parc participe à la préservation du patrimoine paysager typique en collaborant avec les acteurs du paysage. Il développe des actions de terrain en faveur de ce patrimoine, p.ex. par des mesures en lien avec les murs de pierre sèche, les pâturages boisés, les forêts, les aménagements naturels typiques, dans les milieux ouverts comme dans les espaces construits (villes et villages). Le Parc fait prendre conscience de la valeur du paysage et anime la réflexion autour de son évolution et de ses enjeux par une documentation et des actions de sensibilisation.</p>
<p><b>Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable</b></p>
<p><b><u>Objectif 2.1</u> : Contribuer à une production alimentaire régionale durable</b></p> <p>Le Parc établit les bases pour des activités durables, c'est-à-dire viables et équitables d'un point de vue économique, écologique et social. Son action permet d'augmenter le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc. Il s'engage en faveur des circuits-courts en soutenant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs. Il conseille les producteurs en matière de production durable. Il participe à la promotion des produits et des producteurs respectant les valeurs de durabilité du Parc.</p>

**Objectif 2.2 : Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement**

Le Parc promeut l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) et des collectivités afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Il contribue au développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires). Leurs produits et services sont mis en valeur, par exemple par le biais d'un label. Le Parc sensibilise les acteurs économiques, les collectivités, les groupements et les usagers afin de limiter les pressions des activités humaines, notamment de loisirs, sur les milieux naturels sensibles. Le Parc devient un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

**Objectif 2.3 : Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables**

Le Parc contribue, avec les acteurs du tourisme, au développement et à la promotion d'offres valorisant les patrimoines naturels et culturels de la région, en particulier sur les pôles prioritaires que sont Les Brenets, la Gruère et Saint-Ursanne. Il sensibilise les acteurs du tourisme et les visiteurs aux valeurs de la durabilité (en particulier les pratiques préservant l'environnement et favorisant l'inclusion sociale). Il saisit les opportunités des nouvelles tendances du tourisme (à faible impact ; tourisme nature, agritourisme, santé, bien-être, tourisme accessible, etc.).

**Objectif 2.4 : Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie**

Le Parc encourage la mise en œuvre par les acteurs de son territoire des stratégies et des plans d'actions, développés par les collectivités et institutions spécialisées, visant à réduire les émissions de CO2. Il favorise en particulier l'échange d'information et d'expériences (publics cibles : collectivités, entreprises, particuliers) sur les sujets de la mobilité douce, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il promeut les efforts réalisés dans ces domaines en recensant les bonnes pratiques au sein du Parc.

**Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable**

**Objectif 3.1 : Sensibiliser le jeune public au développement durable**

Le Parc poursuit ses activités de sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels à l'attention des élèves et des jeunes en formation. Il collabore avec les acteurs engagés dans ce domaine (services cantonaux de l'enseignement, écoles, instituts de formation, associations, musées, etc.) et avec ses deux parcs voisins et partenaires (Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger). Il développe des programmes d'éducation à l'environnement (sorties scolaires) et au développement durable (Graines de chercheurs), dans une optique d'acquisition de connaissances et de participation à des actions concrètes (en classe, à domicile, sur le terrain ; chantiers nature). Il introduit de nouvelles thématiques spécifiques à son territoire et à ses actions et élargit les publics jeunes (cycle 3, public non scolaire, jeunes en formation, etc.) auxquels il s'adresse. Il soutient des initiatives proposées par des groupements de jeunes et incite ceux-ci à faire des propositions.

**Objectif 3.2 : Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture**

Le Parc sensibilise les acteurs et le grand public à la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux, paysages) et culturels (bâti, métiers, savoir-faire, traditions vivantes, arts) du Parc et aux enjeux du développement durable. Il développe à l'attention du grand public des offres de découverte, de formation et d'animation visant à partager les connaissances (visites guidées, rencontres, conférences, débats, concerts, diffusions d'informations par le biais de médias, guides nature, etc.). Cet objectif inclut une dimension participative afin d'inciter les publics à s'engager dans des actions concrètes (ex. chantiers nature, participation à des débats). Il intègre les besoins des acteurs du territoire (communes, associations, monde agricole, etc.) et veille à développer ses actions de sensibilisation dans le cadre des autres objectifs stratégiques (nature et paysage, développement économique durable).

**Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)**

**Objectif 4.1 : Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative**

Le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire et les partenaires potentiels (collectivités publiques, notamment les communes, associations, secteurs économiques, autres parcs, population, etc.) dans la définition et la mise en œuvre de ses projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Il entretient une collaboration étroite avec les autres parcs suisses, en particulier le Parc régional Chasseral. Il collabore également avec le Parc naturel régional du Doubs horloger,

côté français, sur des problématiques communes. Il encourage les collaborations basées sur la confiance et sur la complémentarité, tout comme la participation des habitants. Il incite ses partenaires à concerter les acteurs du territoire et à intégrer les objectifs du Parc dans leurs actions et planifications territoriales (plans directeurs, plans d'aménagement, etc.).

**Objectif 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace**

La communication du Parc se concrétise par la diffusion d'informations pertinentes, régulières, au moyen d'outils de communication différenciés en fonction des publics cibles. Elle se veut intégrée, transparente, fiable, utile et positive. Elle fait la promotion des missions du Parc, met en valeur ses actions et réalisations tout en intégrant ses partenaires.

**Objectif 4.3 : Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées**

Le Parc développe des outils de gestion pertinents pour assurer la qualité de ses prestations. Il poursuit le processus de diversification des fonds, réalise des projets en adéquation avec les moyens, développe les compétences internes et assure un suivi des prestations et des effets au moyen de données pertinentes. Il adapte sa gouvernance dans le souci d'une meilleure représentation des acteurs clés au sein de ses organes.

**Axe stratégique 5 : Recherche**

**Objectif 5.1 : Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc**

Le Parc renforce les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité des projets qu'il met en œuvre (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). Le territoire du Parc est promu auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.

## B. Contrat de Parc

**CONTRAT DE PARC**  
**Définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et**  
**l'association « Parc naturel régional du Doubs »**  
**pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032**

Les **communes** de Clos du Doubs, La Chaux-de-Fonds, La Chaux-des-Breuleux, La Ferrière, Lajoux, Le Locle, Le Noirmont, Les Bois, Les Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Montfaucon, Muriaux, Saignelégier, Saint-Brais et Soubey, ci-après nommées « communes signataires »,

et

L'**association « Parc naturel régional du Doubs »**, case postale 316, 2350 Saignelégier, (ci-après nommée « Parc naturel régional du Doubs »)

Vu les articles 23e et suivants de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)<sup>1</sup> et 25 et suivants de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)<sup>2</sup>,

Vu l'article 6 de la loi bernoise sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel (LPaP)<sup>3</sup>,

Vu les statuts de l'association « Parc naturel régional du Doubs »<sup>4</sup>

**conviennent de ce qui suit :**

### **Article 1 : Parc naturel régional du Doubs**

1 Le Parc naturel régional du Doubs est un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e suivants LPN et 25 ss OParcs.

2 Ce contrat est un élément de la Charte constitutif de la demande d'obtention du label « parc naturel régional d'importance nationale » auprès de la Confédération. Ce label est valable pour une durée de 10 ans.

3 Le Parc naturel régional du Doubs est formé par le territoire des communes signataires, sauf pour les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle dont ne sont intégrées que les surfaces non urbanisées selon la dérogation de l'art. 19 let. b OParcs. Le détail est défini par la carte en annexe qui fait partie intégrante du présent contrat.

### **Article 2 : Objectifs**

1 Le Parc naturel régional du Doubs a pour but de protéger et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les principes du développement durable dans les activités économiques et de développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche.

<sup>1</sup> Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1966 (Etat le 1<sup>er</sup> avril 2000) (LPN, RS 451)

<sup>2</sup> Ordonnance du 7 novembre 2007 (Etat le 1<sup>er</sup> avril 2018) (OParcs, RS 451.36)

<sup>3</sup> Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2012 (LPaP; RSB 426.51)

<sup>4</sup> Statuts de l'association « Parc naturel régional du Doubs » (Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

2 Il développe ses activités sur l'ensemble de son périmètre selon les objectifs stratégiques suivants :

<b>Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage</b>	
<b>Objectif 1.1</b> Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.</li> <li>- Le suivi d'espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.</li> </ul>
<b>Objectif 1.2</b> Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.</li> <li>- La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l'extension cohérente de l'infrastructure écologique.</li> </ul>
<b>Objectif 1.3</b> Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc est reconnu comme relais d'information et de sensibilisation pour la protection du Doubs auprès des acteurs locaux et du grand public.</li> <li>- Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en œuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).</li> </ul>
<b>Objectif 1.4</b> Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des éléments emblématiques du patrimoine sont restaurés grâce à l'action et/ou à la coordination du Parc.</li> <li>- La stratégie et la planification de la protection du patrimoine paysager ont plus d'impact grâce à l'existence d'une documentation relative aux éléments emblématiques de ce patrimoine (listes, cartographie, images).</li> <li>- Les connaissances et la prise de conscience des acteurs du paysage sur la valeur du patrimoine paysager et sur sa protection se sont améliorées.</li> </ul>
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable</b>	
<b>Objectif 2.1</b> Contribuer à une production alimentaire régionale durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc a doublé.</li> <li>- De nouveaux outils ou plateformes de distribution sont soutenus, dans le cadre d'initiatives existantes, afin de faciliter la mise en réseau des producteurs et des consommateurs régionaux dans une logique de circuit court.</li> <li>- De nouveaux producteurs s'engagent dans des voies de production durables grâce à l'action du Parc.</li> </ul>
<b>Objectif 2.2</b> Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pratiques exemplaires (produits, production, distribution) sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les acteurs économiques contribuant ainsi à une économie de proximité et durable.</li> <li>- Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.</li> </ul>
<b>Objectif 2.3</b> Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouvelles offres et de nouveaux services touristiques durables et innovants sont créés grâce à l'impulsion du Parc.</li> <li>- Les valeurs de durabilité du Parc sont documentées, promues et mises en œuvre par les groupes cibles (prestataires, visiteurs).</li> </ul>
<b>Objectif 2.4</b> Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grâce à l'action du parc, les communes intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification.</li> <li>- La diminution de l'empreinte carbone est un sujet connu et mis en œuvre par les collectivités, entreprises et particuliers.</li> </ul>

<b>Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable</b>	
<b>Objectif 3.1</b> Sensibiliser le jeune public au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre du Parc en formation et sensibilisation au développement durable à l'attention des enfants et des jeunes se développe et reflète les priorités régionales.</li> <li>- Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l'action du Parc.</li> <li>- Les élèves et jeunes en formation s'engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).</li> </ul>
<b>Objectif 3.2</b> Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public</li> <li>- Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du parc et les incitent à adapter leur comportement.</li> <li>- Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).</li> </ul>
<b>Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)</b>	
<b>Objectif 4.1</b> Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires collectifs et les habitants s'impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.</li> <li>- Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d'augmenter l'efficacité des actions.</li> </ul>
<b>Objectif 4.2</b> Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La consultation des informations diffusées par le Parc sur les réseaux numériques (sites web, réseaux sociaux, lettres d'information, etc.) augmente.</li> <li>- Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d'une identité commune.</li> </ul>
<b>Objectif 4.3</b> Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires des projets et les publics participant aux activités du Parc peuvent donner leur avis sur les prestations.</li> <li>- Les projets sont dimensionnés en fonction des moyens mobilisables et mis en œuvre de manière cohérente et efficace.</li> <li>- Un monitoring des données est mis en place pour documenter les prestations et le suivi des effets attendus.</li> <li>- Les acteurs clés, en particulier les communes, sont intégrés dans une structure de gouvernance leur assurant une meilleure représentativité et permettant une meilleure implication dans la vie du Parc.</li> </ul>
<b>Axe stratégique 5 : Recherche</b>	
<b>Objectif 5.1</b> Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc dispose d'un réseau de partenaires, de données et d'analyses scientifiques lui permettant de mieux définir ses actions et d'en améliorer la pertinence et l'impact.</li> <li>- Le territoire du Parc fait l'objet de recherches sur des thématiques qu'il porte et devient le terrain de réalisation de projets expérimentaux et innovants contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières.</li> </ul>

3 Les objectifs stratégiques ne peuvent en principe pas changer pendant la période. Les indicateurs d'effets sont définis dans le plan de gestion sur dix ans.

4 Une éventuelle modification nécessite l'accord des deux tiers des signataires ainsi que des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de la Confédération.



5 Les activités du Parc correspondant aux objectifs stratégiques sont décrites de manière détaillée dans les conventions-programmes pluriannuelles avec les cantons et la Confédération. La convention-programme 2020-2024 s'inscrit dans la Charte 2013-2022 et dans la Charte 2023-2032.

### **Article 3 : Orientation sur les exigences à remplir par les signataires**

L'association « Parc naturel régional du Doubs » et les communes signataires tiennent compte des objectifs mentionnés dans l'article 2 dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local.

### **Article 4 : Organe responsable et mise en œuvre**

1 L'association « Parc naturel régional du Doubs » est l'organe responsable de la mise en œuvre des activités telles que définies dans la Charte et les conventions-programmes.

2 Il s'agit d'une association au sens des articles 60 ss du Code civil suisse<sup>5</sup>.

3 Les communes signataires sont membres de droit de l'association « Parc naturel régional du Doubs ». Celle-ci leur garantit une représentation et un pouvoir de décision prépondérant définis dans ses statuts.

4 L'association « Parc naturel régional du Doubs » élabore les conventions-programmes pluriannuelles avec les cantons et la Confédération, les met en consultation dans les communes signataires et les soumet à l'approbation de son assemblée générale.

5 L'association « Parc naturel régional du Doubs » conclut des contrats de prestations avec les trois cantons concernés pour la mise en œuvre des conventions-programmes pluriannuelles.

### **Article 5 : Financement**

1 Les communes signataires, sauf disposition contraire au présent contrat, s'engagent à verser à l'association « Parc naturel régional du Doubs » une contribution annuelle d'au moins CHF 3.- et au plus CHF 6.- par habitant pour les 3000 premiers habitants et d'au moins CHF 0.20 et au plus CHF 0.50 pour les habitants suivants. Ces contributions sont destinées à la mise en œuvre des activités du Parc naturel régional du Doubs.

2 L'assemblée générale de l'association « Parc naturel régional du Doubs » fixe chaque année le montant de la contribution annuelle des communes dans le cadre de la fourchette fixée au 1<sup>er</sup> alinéa.

3 Les communes peuvent participer au surplus à des projets spécifiques du Parc naturel régional du Doubs par des contributions en nature ou en espèces.

### **Article 6 : Conditions auxquelles il peut être mis fin à ce contrat**

1 Il peut être mis fin à ce contrat dans les seuls cas suivants :

- Si le label « Parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou est retiré par la Confédération
- Si les soutiens de la Confédération ou des cantons se révèlent très en deçà des montants connus au moment de la signature et rendent irréalistes les activités prévues.

2 La décision de mettre fin à ce contrat doit être prise par l'assemblée générale de l'association « Parc naturel régional du Doubs » et par les deux tiers des communes signataires.

---

<sup>5</sup> Code civil suisse du 10 décembre 1907 (Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2020) (RS 210)

#### **Article 7 : Adhésion d'autres communes en cours de période 2023-2032**

1 Les communes signataires et le Parc naturel régional du Doubs offrent la possibilité à des communes de préparer leur éventuelle adhésion en cours de Charte selon les directives prévues, en particulier dans les Montagnes neuchâteloises. Les communes intéressées financent par elles-mêmes les études nécessaires. Ces études doivent être achevées 24 mois avant l'entrée en vigueur d'une convention-programme. Cette intégration nécessitera une extension du périmètre des communes membres du Locle et de La Chaux-de-Fonds (parties rurales sud) afin d'assurer la continuité territoriale du Parc.

2 La demande d'intégration devra être validée par l'assemblée générale du Parc et sera ensuite soumise pour avis aux cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne ainsi qu'à la Confédération.

3 L'intégration effective est réservée à la décision de la Confédération et des cantons.

4 Une telle intégration peut uniquement avoir lieu au début d'une nouvelle convention-programme.

5 L'intégration est formellement validée par un avenant signé par les seules communes qui intègrent nouvellement le Parc et l'association « Parc naturel régional du Doubs ».

#### **Article 8 : Clauses particulières en cas de fusion de communes**

1 En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat reste valable jusqu'au terme du présent contrat.

2 En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur du contrat. Le nombre d'habitants déterminant au sens de l'article 5 est celui de la commune signataire au jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

#### **Article 9 : Début et fin de contrat**

1 Le contrat entre en vigueur après sa ratification par l'assemblée générale de l'association « Parc naturel régional du Doubs » et par les organes délibérants (assemblée communale ou conseil général) de toutes les communes signataires.

2 Le contrat reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « Parc naturel régional d'importance nationale ».

3 Avant expiration du contrat, les signataires chercheront à prolonger le label pour une période de dix ans et à reconduire ce contrat.

Saignelégier, le 11 février 2022

**Association « Parc naturel régional du Doubs »**

La Présidente



Véronique Gigon

Le Directeur



Régis Borruat

## ANNEXE

Périmètre du Parc naturel régional du Doubs avec le nom et la situation des communes membres.  
Données : Office fédéral de la topographie swisstopo.



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les com-**  
**munes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional du Doubs »**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 9 décembre 2021 l'assemblée communale de la commune de Clos du Doubs a approuvé le contrat liant la commune de Clos du Doubs au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Saint-Ursanne, le 17 février 2022

**CONSEIL COMMUNAL DE CLOS DU DOUBS**

Jean-Paul Lachat

Philippe Burket



Maire



Administrateur

Annexe : extrait du PV de l'Assemblée communale

**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations  
entre les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre  
2032**

En date du 12 janvier 2022, le Conseil général de la commune de La Chaux-de-Fonds a approuvé le contrat liant la commune de La Chaux-de-Fonds au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

La Chaux-de-Fonds, le 23 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président  
Théo Bregnard

Le chancelier  
Daniel Schwaar





## Ratification du CONTRAT DE PARC

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 16 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune mixte de La Chaux-des-Breuleux a approuvé le contrat liant la commune de La Chaux-des-Breuleux au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

La Chaux-des-Breuleux, le 15 février 2022

**Au nom du Conseil communal**

Le Maire

Le Secrétaire



## Commune de La Ferrière

☎ 032 961 12 77  
e-mail : [info@laferriere.ch](mailto:info@laferriere.ch)

### Ratification du CONTRAT DE PARC

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 6 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune de La Ferrière a approuvé le contrat liant la commune de La Ferrière au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

La Ferrière, le 15 février 2022

Au nom du Conseil communal

Le Maire

B. Tschäppät

Le Secrétaire

E. Cortinovia



**Commune mixte de Lajoux (JU)**

CH - 2718 Lajoux (JU)

Tél. : 032 484 94 27 – fax : 032 484 98 28 – CCP : 25-4451-7 – [commune@lajoux.ch](mailto:commune@lajoux.ch)

Lajoux, le 15 février 2022

**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les  
communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 21 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune mixte de Lajoux a approuvé le contrat liant la commune mixte de Lajoux au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Lajoux, le 15.02.2022

Au nom du Conseil communal

Le Maire

François Brahier Jeckelmann



Le Secrétaire

Céline Michel





**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 27 janvier 2022, le Conseil général de la commune du Locle a approuvé le contrat liant la commune du Locle au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Le Locle, le 15 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

M. Perez

Le chancelier,

P. Martinelli



# COMMUNE LE NOIRMONT

Téléphone : 032 953 11 15  
CCP : 23-1305-8  
Adresse :  
CP 233  
2340 Le Noirmont

Informations sur : [www.noirmont.ch](http://www.noirmont.ch)  
Courriel : [commune@noirmont.ch](mailto:commune@noirmont.ch)

Courriel secrétariat : [patricia.donze@noirmont.ch](mailto:patricia.donze@noirmont.ch)  
Courriel caisse : [jean-marie.paratte@noirmont.ch](mailto:jean-marie.paratte@noirmont.ch)

## Ratification du CONTRAT DE PARC

définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032

En date du 13 décembre 2021 l'assemblée communale de la commune de Le Noirmont a approuvé le contrat liant la commune de Le Noirmont au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Le Noirmont, le 8 mars 2022



Au nom du Conseil communal

Le Maire

Gabriel Martinoli

La Secrétaire

Patricia Donzé



**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 13 décembre 2021, le Conseil général de la commune de Les Bois a approuvé le contrat liant la commune de Les Bois au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

2336 Les Bois le 24 février 2022

Au nom du Conseil communal

Mme Le Maire

La Secrétaire

**Ratification du  
CONTRAT DE PARC  
définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 20 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune des Breuleux a approuvé le contrat liant la commune des Breuleux au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Les Breuleux, le 16 février 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Maire

Renaud Baume



Le Secrétaire

Pascal Farvet





**Les Enfers**

*en pleine nature jurassienne.*

**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 29.11.2021, l'assemblée communale de la commune de Les Enfers a approuvé le contrat liant la commune des Enfers au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Les Enfers, 21.02.2022

Au nom du Conseil communal

Le Maire :

Samuel Oberli



La Secrétaire :

Samira Frésard



**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les**  
**communes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional du Doubs »**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 13 décembre 2022 l'assemblée communale de la commune mixte des Genevez a approuvé le contrat liant la commune des Genevez au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Les Genevez, le 16 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

  
Stéphanie Humair

Le secrétaire :

  
Michel Beuret



## Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22  
Fax 032 955 12 19  
Compte de chèques 23-421-3  
Courriel: info@montfaucon.ch  
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

### Ratification du CONTRAT DE PARC

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 07 février 2022, l'assemblée communale de la commune mixte de Montfaucon a approuvé le contrat liant la commune de Montfaucon au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Montfaucon, le 18 février 2022

Au nom du Conseil communal

Le Président :

Le Secrétaire :

Gonin Albert



Schaffner Eric



# Commune de Muriaux

## Ratification du CONTRAT DE PARC

définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032

En date du 16 décembre 2022, l'assemblée communale de la commune de Muriaux a approuvé le contrat liant la commune de Muriaux au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Lieu, date :

Muriaux, le 28 février 2022

**Au nom du Conseil communal de Muriaux**

Mme le Maire  
S. Guenot

S. Guenot



Le Secrétaire  
G. Donzé

G. Donzé





**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les  
communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 13 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune de Saignelégier a approuvé le contrat liant la commune de Saignelégier au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Saignelégier, le 14 février 2022

Au nom du Conseil communal

Le Maire

Vincent Vermelle



Le Secrétaire

Daniel Jolidon



**COMMUNE DE SAINT-BRAIS**  
**SECRETARIAT & CAISSE**

Tél. 032 433 41 41 fax 032 433 41 41  
[com.saintbrais@vtxnet.ch](mailto:com.saintbrais@vtxnet.ch)

COPIE

**Ratification du**  
**CONTRAT DE PARC**  
**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre**  
**les communes signataires et l'association**  
**« Parc naturel régional du Doubs »**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 13 décembre 2021, l'assemblée communale de la commune de St-Brais a approuvé le contrat liant la commune de St-Brais au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

St-Brais, le 15 février 2022

Au nom du conseil communal

La présidente La secrétaire  
    
Aline Erard Sandrine Girardin



**Ratification du  
CONTRAT DE PARC**

**définissant le territoire, les objectifs et les relations entre  
les communes signataires et l'association  
« Parc naturel régional du Doubs »  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2032**

En date du 10.12.2021, l'assemblée communale de la commune de Soubey a approuvé le contrat liant la commune de Soubey au « Parc naturel régional du Doubs » pour la période 2023 à 2032.

Soubey, 22.02.2022

Au nom du Conseil communal

Le Maire :

Jean-Marie Houlmann

La Secrétaire :

Samira Frésard



# C. Plan de gestion

## 1. Territoire du Parc

### 1.1 Les communes du Parc

Le Parc naturel régional du Doubs se situe dans le nord-ouest de la Suisse. Le Doubs marque la limite nord du Parc le long de la frontière avec la France, de la localité neuchâteloise des Brenets jusqu'à Clairbief dans la commune de Soubey, où le Doubs commence un parcours d'environ 29 km entièrement sur sol suisse jusqu'à retourner définitivement en France à la Motte, sur la commune de Clos du Doubs. Le Parc s'étend depuis la rivière et sa vallée jusqu'aux plateaux des Franches-Montagnes et des Montagnes neuchâteloises sur un territoire de près de 312 km<sup>2</sup>. Totalisant 15'226 14'252 habitants à l'intérieur de son périmètre classé (61'077 60'543 sur l'ensemble du territoire des communes membres), le Parc regroupe 17 communes de trois cantons (Neuchâtel, Berne et Jura). Le Parc du Doubs est entièrement situé dans la région biogéographique jurassienne<sup>6</sup>.

La présente Charte intègre les communes de Muriaux et de Soubey (cf. chapitre 1.2 Extension du périmètre) et prend en compte la fusion des communes des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux au 01.01.2023, coïncidant avec l'entrée en vigueur de la Charte.

Commune	Canton	Superficie [Ha] <sup>7</sup>		Altitude [m] sur le territoire du Parc <sup>8</sup>			Nombre d'habitants <sup>9</sup>	
		Totale	Sur le territoire du Parc	Min.	Max.	Moyenne	Totaux	Sur le territoire du Parc
<b>Clos du Doubs</b>	JU	6'175	6'175	415	951	674	1'263	1'263
<b>La Chaux-de-Fonds*</b>	NE	5'571	3'019	609	1'277	1'021	37'494	1'078
<b>La Ferrière</b>	BE	1'416	1'416	609	1'163	1'016	529	529
<b>Lajoux</b>	JU	1'239	1'239	823	1'071	980	672	672
<b>Le Locle*</b>	NE	3'466	1'760	711	1'258	1'028	11'132	1'257
<b>Le Noirmont</b>	JU	2'039	2'039	504	1'179	954	1'883	1'883
<b>Les Bois</b>	JU	2'471	2'471	537	1'120	946	1'232	1'232
<b>Les Breuleux</b>	JU	1'487	1'487	966	1'178	1'036	1'632	1'632
<b>Les Enfers</b>	JU	712	712	513	1'012	876	149	149
<b>Les Genevez</b>	JU	1'363	1'363	961	1'179	1'035	504	504
<b>Montfaucon</b>	JU	1'825	1'825	590	1'049	945	583	583
<b>Muriaux</b>	JU	1'688	1'688	712	1'185	1'019	494	494
<b>Saignelégier</b>	JU	3'167	3'167	476	1'091	846	2'632	2'632
<b>Saint-Brais</b>	JU	1'516	1'516	442	1'058	839	221	221
<b>Soubey</b>	JU	1'349	1'349	460	907	645	123	123
		<b>Somme</b>		<b>Min.</b>	<b>Max.</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Somme</b>	
		35'484	31'226	415	1'277	924	60'543	14'252

Tableau 1. Communes du Parc du Doubs, superficie, altitude et nombre d'habitants. Données : Office fédéral de la statistique.

\* Pour conserver l'homogénéité du caractère rural du Parc et ainsi répondre aux exigences de l'ordonnance sur les Parcs d'importance nationale (OParcs), les zones urbaines de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont été exclues du périmètre. Dans un but d'intégrité territoriale, il en a été de même pour les zones agricoles sises au sud des villes.

<sup>6</sup> Les régions biogéographiques de la Suisse, OFEV, 2001. Dernière révision de la géodonnée 2020.

<sup>7</sup> Source: Unités administratives de la Suisse (swissBOUNDARIES3D), swisstopo, 07.2021.

<sup>8</sup> Modèle altimétrique numérique (swissALTI3D), swisstopo, 12.2019.

<sup>9</sup> Statistique de la population et des ménages (STATPOP) et Répertoire officiel des communes de Suisse, Office fédéral de la statistique (OFS), 12.2019.



Figure 1. Périmètre du Parc naturel régional du Doubs avec le nom et la situation des communes membres.  
Données : Office fédéral de topographie swisstopo.

Sur l'essentiel de sa frontière nord et sur la moitié de sa frontière sud, le Parc naturel régional du Doubs fait le lien entre deux autres parcs. Il compte en effet la présence, au sud est, du Parc régional Chasseral et, au nord ouest, de celle du Parc naturel régional du Doubs horloger<sup>10</sup> (voir le chapitre 6.1.3), dont le Doubs est l'élément central (voir figure 2). On trouve en effet une identité culturelle et paysagère très proche entre le plateau des Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises d'une part et le plateau de Maïche et le Val de Morteau en France voisine d'autre part.

<sup>10</sup> La création du 57<sup>e</sup> parc naturel régional français a été formellement avalisée par décret ministériel le 4 septembre 2021.

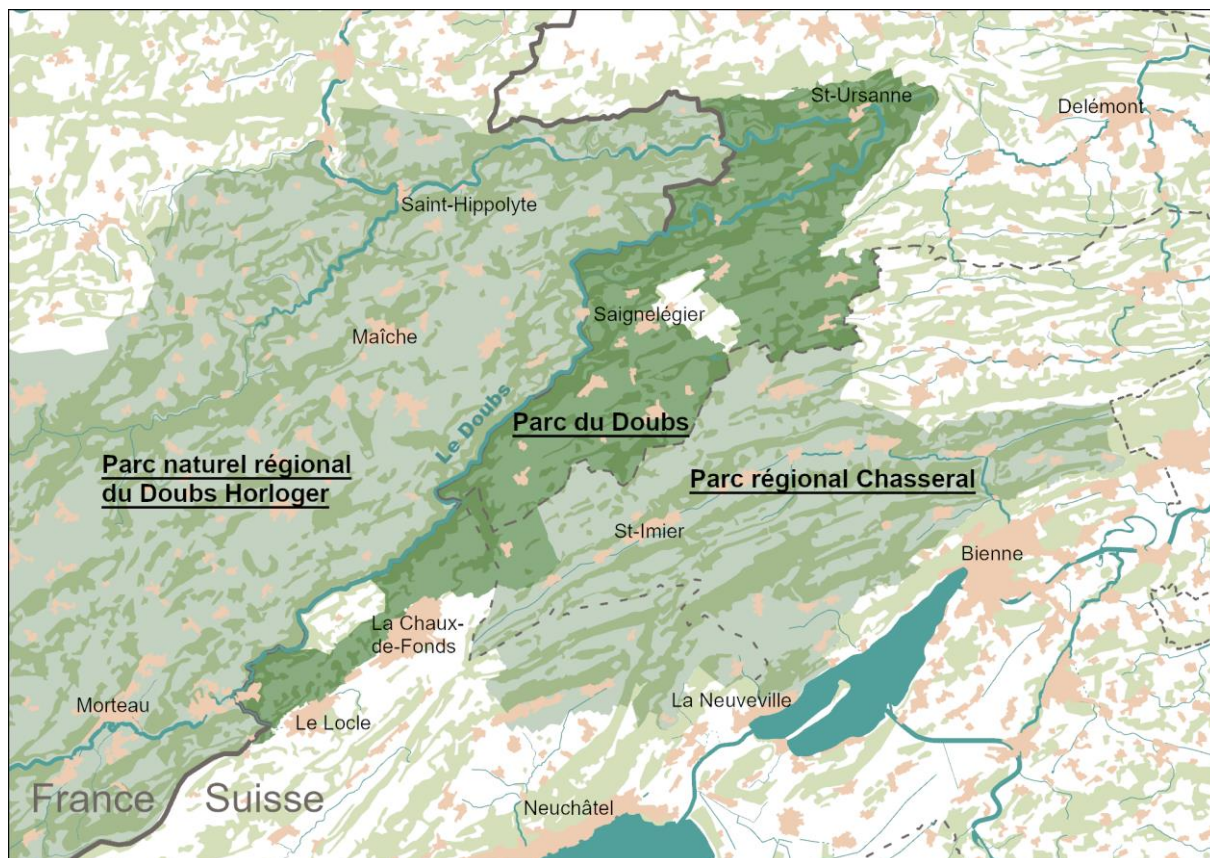


Figure 2. Périmètres des Parcs naturels régionaux Doubs et Chasseral (Suisse) et périmètre partiel du Parc naturel régional du Doubs Horloger (France). Données : Office fédéral de topographie swisstopo ; Réseau des parcs suisses / Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020 ; Syndicat Mixte du Pays Horloger, 2013.

L'évaluation des valeurs naturelles et paysagères de 2008<sup>11</sup> a permis de déterminer que les communes du Parc répondent aux critères pour la reconnaissance par l'OFEV comme territoire d'un Parc naturel régional.

Commune	Superficie [km <sup>2</sup> ]	Valeurs naturelles et paysagères 0 à 28 pt = négatif ; 34 à 70 pt = positif ;	Atteintes 0 à -12 pt = positif ; -19 à -59 pt = négatif ;	Somme (évaluation totale) 0 à 28 pt = pas adapté ; 29 à 42 pt = part. adap. ; 43 à 70 pt = adapté ;
Clos du Doubs	61.8	48	-7	41
La Chaux-de-Fonds*	47.7	51	-10	41
La Chaux-des-Breuleux	4.1	42	-4	38
La Ferrière	14.2	43	-4	39
Lajoux	12.4	43	-5	38
Le Locle*	19.9	46	-6	40
Le Noirmont	20.4	48	-7	41
Les Bois	24.7	43	-4	39
Les Breuleux	10.8	35	-4	31
Les Enfers	7.1	31	-2	29
Les Genevez	13.6	44	-4	40
Montfaucon	18.2	47	-4	43
Muriaux	16.9	36	-4	32
Saignelégier	31.6	54	-6	48
Saint-Brais	15.2	44	-5	39
Soubey	13.5	44	-4	40
<b>Somme</b>			<b>Moyenne</b>	
	332.1	44	-5	39

Tableau 2. Evaluation et valeurs naturelles et paysagères des communes du Parc du Doubs. Données : Office fédéral de l'environnement, Parc naturel régional du Doubs.

\* L'analyse des valeurs naturelles et paysagères de 2008 prend en compte l'ensemble des territoires de La Chaux-de-Fonds et du Locle, en excluant leurs centres urbains.

Les changements sur les valeurs naturelles et paysagères ont été également évalués en 2020<sup>12</sup> pour les communes ayant adhéré à Charte 2013-2022 du Parc. Cette auto-évaluation a permis de constater une situation plutôt stable dans l'ensemble du territoire du Parc. Dans le cadre de cette évaluation, le domaine des biotopes et de la biodiversité ainsi que le domaine des éléments historico-culturels affichent une tendance très faiblement positive en comparaison aux autres domaines évalués, qui montrent des variations positives et négatives moins marquées.

Domaine	Evolution								Evolution moyenne
	Fortement négative (-3)	Moyennement négative (-2)	Faiblement négative (-1)	Situation stable, pas d'évolution (0)	Faiblement positive (+1)	Moyennement positive (+2)	Fortement positive (+3)		
1. Paysage d'ensemble, perception générale	0	0	10	159	3	4	0	0.01	
2. Géomorphologie, Géologie	0	0	45	773	13	1	0	-0.04	
3. Biotopes, Biodiversité	0	0	64	745	22	51	14	0.11	
4. Elements historico-culturels	0	0	24	558	13	38	7	0.13	
5. Qualité du bâti	1	8	0	335	5	1	2	-0.02	
6. Atteintes majeurs	0	0	0	288	0	0	0	0.00	
7. Autres atteintes	0	1	12	525	5	1	0	-0.01	
8. Morcellement du paysage par les dessertes	0	3	0	22	7	0	0	0.03	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>155</b>	<b>3405</b>	<b>68</b>	<b>96</b>	<b>23</b>	<b>0.04</b>	

Tableau 3. Synthèse de l'évaluation des changements sur les valeurs naturelles et paysagères du Parc du Doubs (2008-2020).

<sup>11</sup> Selon l'outil d'évaluation des valeurs naturelles et paysagères élaboré par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

<sup>12</sup> Selon l'outil d'évaluation des changements sur les valeurs naturelles et paysagères élaboré par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Evaluation de la qualité paysagère, LIN'eco et Natura, 05.2008.

## 1.2 Extension du périmètre

La présente Charte intègre dans le périmètre du Parc les communes de Muriaux et de Soubey. Ces deux communes étaient déjà pressenties pour intégrer le Parc naturel régional du Doubs en 2012, mais elles avaient finalement renoncé, par votation des assemblées communales, à l'adoption de la Charte 2013-2022. Cependant, un intérêt croissant de la part des habitants de ces communes à participer aux projets du Parc a remis sur la table leur adhésion au Parc.

Ces deux communes n'ont pas fait l'objet de l'évaluation des changements sur les valeurs naturelles et paysagères du Parc du Doubs de 2020. Sont listés ci-après les principaux changements constatés depuis 2008 sur deux trois communes (liste non exhaustive) :

- Soubey
  - Situation du Doubs améliorée suite à de nouvelles mesures de gestion des débits sur le Doubs franco-suisse.
  - Cône de déjection du ruisseau du Sat revitalisé en 2015 par l'Office de l'environnement du Canton du Jura.
  - Evolution négative des espèces rares de poissons, notamment pour l'Ombre et l'Apron dont les populations régressent.
  - Deux sources ont été revitalisées en 2019 dans le cadre du projet d'inventaire et revitalisation de sources du Parc du Doubs.
  - Secteur de gouilles et quelques tas de pierres et de bois réalisés en 2018 dans le cadre du projet de mise en place de petites structures du Parc du Doubs.
- Muriaux
  - Revitalisation de murs de pierres sèches (p.ex. aux Emibois et Derrière la Tranchée).
  - Plusieurs tas de bois et quelques tas de pierres installés en 2020 dans le cadre du projet de mise en place de petites structures du Parc du Doubs.
  - Nouveau tracé de la route cantonale H18, parallèle à l'ancien tracé (maintenu) et à la ligne de chemin de fer.

Ces deux communes ont également bénéficié du projet d'inventaire des sources, initié par le Parc du Doubs entre 2016 et 2017 puis complété par l'Office de l'environnement du Canton du Jura sur l'ensemble du canton en dehors du territoire du Parc. La mise en place des réseaux écologiques a également introduit des changements positifs dans les valeurs naturelles des milieux agricoles.

Les deux communes présentent une augmentation de la surface bâtie par rapport à 2008, bien que moins marquée que dans les communes environnantes. Aucune des deux communes ne présente d'atteinte majeure sur la nature et le paysage survenue après 2008.

L'intégration de ces deux communes se justifie autant du point de vue de l'intégrité territoriale du périmètre du Parc que du point de vue des forts liens en matière de nature et paysage, économie et société qui relient leurs territoires à l'ensemble des communes membres du Parc.



## 2. Environnement naturel et paysage

### 2.1 Analyse de situation

#### 2.1.1 Les paysages du Parc

##### 2.1.1.1 Géologie et géomorphologie

Le territoire du Parc du Doubs est marqué par l'eau, même là où elle n'est pas visible. Du Doubs, qui a creusé son lit dans la roche, jusqu'aux plateaux où l'on trouve des marais, des tourbières ainsi que des dolines et des gouffres, éléments propres aux paysages karstiques, l'eau a façonné et façonne toujours les paysages si caractéristiques du Parc. Les pentes abruptes sont le plus souvent couvertes de forêts de résineux et de feuillus, alors que les zones plus propices à l'habitation sont composées de pâturages, de prairies, de cultures, de villages et hameaux aux fermes basses ainsi que de pâturages boisés et forêts. L'ensemble du territoire appartient à la région biogéographique du Jura (plus précisément du Jura plissé). On distingue deux entités géomorphologiques principales: la vallée du Doubs (avec le Clos-du-Doubs) et les plateaux surélevés (Franches-Montagnes, Montagnes neuchâteloises).

**La vallée du Doubs** est une vallée étroite et profonde creusée par le Doubs dans les structures du Jura plissé, où la nature et le paysage sont bien préservés et diversifiés. Les Côtes du Doubs escarpées sont majoritairement boisées et peu habitées.

**Le Clos-du-Doubs** est fortement influencé par sa situation, entouré par la vallée du Doubs. La vallée, jusque-là étroite, s'y évase, et les pentes plus douces accueillent de plus nombreuses habitations. C'est un secteur largement agricole, situé à l'intérieur de la boucle qu'effectue le Doubs en territoire suisse. Les communes du Clos-du-Doubs ont fusionné en 2009 (à l'exception de Soubey), créant ainsi la grande commune de Clos du Doubs. La structure géologique du Clos-du-Doubs est relativement complexe.

**Les Montagnes neuchâteloises** sont une région située sur le plateau érodé du Jura plissé, en altitude. On y observe une géomorphologie plus accidentée qu'aux Franches-Montagnes, avec des crêtes et des vallées plus marquées. On y trouve les deux grandes villes aux abords du Parc, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Le village des Brenets, plus bas en altitude, présente un aspect original avec son accès privilégié au Doubs, dans une vallée du Doubs encore large, juste avant son rétrécissement marqué.

**Le plateau franc-montagnard** est un plateau érodé du Jura plissé présentant une grande homogénéité paysagère et morphologique. Territoire de pâturages boisés, forêts et villages. La plupart des territoires communaux se situent sur le plateau et descendent jusqu'à la vallée du Doubs; seuls les villages des Breuleux, de Lajoux et des Genevez font exception.

#### La géomorphologie karstique

La nature calcaire du sous-sol du Parc engendre nombre de phénomènes géomorphologiques dits karstiques. Il s'agit de formes souterraines et superficielles issues de la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration. On peut ainsi observer de superbes alignements de dolines, notamment le long des zones de contact entre le calcaire et la marne ou le long de zones fissurées dans le calcaire.

Les combes anticlinales sont d'autres formes typiques, qui dénudent le sommet des anticlinaux (collines) en les érodant et qui peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres. L'évaluation des qualités naturelles et paysagères du Parc (2008) nous renseigne sur la présence de nombreuses dolines, gouffres et grottes, combes anticlinales et autres phénomènes karstiques qui témoignent de la géologie des lieux.

Le karst est à l'origine de l'absence de grands cours d'eau sur les plateaux. L'eau de pluie ou de fonte de la neige s'infiltré en effet rapidement dans le calcaire en le dissolvant au passage et rejoint les circulations souterraines qui se jettent ensuite dans les rivières alentour (principalement le Doubs).

##### 2.1.1.2 Typologie des paysages

#### Le Doubs et sa vallée

Le Doubs prend sa source à Mouthe en France et se dirige vers la Suisse. Il fait office de frontière franco-suisse depuis Les Brenets jusqu'à Clairbief. Du Saut-du-Doubs jusqu'à Biaufond, le Doubs serpente dans une vallée étroite, avec des méandres encaissés et très resserrés. Ce phénomène grandiose est passé dans la toponymie à travers une succession de noms pittoresques: Rocher de l'Echo, Roche de Louis Philippe,

Tête de Calvin. L'encaissement provient du passé géologique du Doubs: à une première phase d'érosion, aboutissant à une pénéplaine, a succédé une période de surrection très lente qui a provoqué l'encaissement sur place du Doubs<sup>13</sup>.

La rivière devient ensuite entièrement suisse dans le Clos-du-Doubs. Elle fait brusquement demi-tour à St-Ursanne pour se diriger vers Besançon et rejoindre la Saône à Verdun-sur-le-Doubs en France. Le Doubs coule encore dans son lit naturel sur l'entier du périmètre; ses rives sont intactes sur de longues distances. Il traverse le Parc en alternant gorges et fonds de vallée plus ouverts et plus larges, où subsistent quelques lambeaux de végétation alluviale et quelques îles. De nombreuses sources se situent au niveau du Doubs ou plus haut dans les versants et certaines d'entre elles, encroûtantes, génèrent de belles accumulations de travertin. Les affluents du Doubs (les biefs) sont soumis au régime karstique et peuvent donc s'assécher à l'étiage. Leurs eaux proviennent généralement des pertes situées sur les hauts plateaux et circulent à travers les conduits karstiques.

### **Les arêtes rocheuses et les tabliers d'éboulis**

Des arêtes ou parois rocheuses (arête des Sommètres, Col des Roches, Rochers de Saint-Brais et de nombreux autres sites dans la vallée du Doubs) ajoutent une touche minérale aux paysages du Parc. Les éboulis qui couvrent parfois le pied de ces falaises jouent également un rôle important dans la diversité des milieux et des espèces. Ces falaises sont très souvent des zones bien exposées et ensoleillées, voire arides comme par exemple la Grande Beuge vers les Roches de Moron.

### **Les tourbières et sites marécageux**

De nombreuses zones humides parsèment les hauts-plateaux. Elles trouvent leur origine dans la nature géologique du sous-sol, présentant une alternance de couches perméables (calcaires) et imperméables (marnes ou résidus glaciaires). Sur un sous-sol imperméable, de nombreux marais et tourbières se sont développés. Ces milieux présentent une flore et une faune très particulières, véritables reliquats d'un passé glaciaire qui n'ont pu survivre chez nous que dans ces sites. Ce sont ainsi de véritables trésors naturels, fragiles, classés dans plusieurs inventaires fédéraux<sup>14</sup>. Ces zones humides constituent des paysages qui attirent fortement les visiteurs, qu'ils soient habitants de la région ou touristes. L'exemple le plus probant est l'Étang de La Gruère, situé sur les communes jurassiennes de Saignelégier, Le Bémont et Montfaucon et celle, bernoise, de Tramelan (dans le périmètre du Parc régional Chasseral). Il s'agit d'un site d'importance nationale avec des hauts-marais, des bas-marais et des sites de reproduction des batraciens. D'autres étangs plus petits (Étang des Royes, Étang du Poley, Étang de Plain de Saigne, etc.) sont souvent des retenues artificielles créées par l'exploitation de la tourbe et utilisées ensuite pour alimenter en eau des moulins ou des scieries. Un site faisant partie de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale se trouve aux Goudebass (Les Brenets); il s'agit d'un site accueillant la principale population de fritillaire pintade en Suisse.

### **Les pâturages boisés**

Avec leur bétail en semi-liberté, et surtout les chevaux, les pâturages boisés caractérisent les Franches-Montagnes. Ils résultent d'une exploitation extensive des forêts et de coutumes ancestrales, visant à laisser le bétail pâturer en liberté. Cette exploitation commune entre l'agriculture et la sylviculture crée une mosaïque de différents biotopes, que la présence de haies, de bosquets et de murs de pierres sèches permet de relier.

### **Les forêts**

Les surfaces forestières sont très présentes dans le territoire du Parc (environ 36% de la surface)<sup>15</sup>. Sur les hauts-plateaux et le Clos-du-Doubs, elles sont le plus souvent cantonnées aux sols les plus maigres ou les plus fins, qui conviennent le moins à l'exploitation agricole. Elles sont principalement constituées de résineux (épicéas). Les forêts de la vallée du Doubs constituent de larges manteaux qui recouvrent de vastes territoires. Leur nature y varie en fonction de l'altitude, de leur exposition et de la nature du sol, mais elles présentent en général une proportion plus élevée de feuillus et une mixité proche de l'état naturel. Un groupement végétal particulier se forme de manière très locale dans les pentes marneuses; il s'agit d'un type de pinède subatlantique.

---

<sup>13</sup> DRUART P. et HEGER T, La Flore des Hautes Côtes du Doubs franco-suisse, in DRUART & all, 2010: Flores neuchâteloises au cœur de l'arc jurassien, ANFN, 472 p.

<sup>14</sup> Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition; Inventaire fédéral des bas-marais; Inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale.

<sup>15</sup> Source : Statistique de la superficie, Office fédéral de la statistique OFS, 01.2020

## Les zones agricoles

Les surfaces agricoles couvrent plus de la moitié du périmètre du Parc (un peu plus du 56%)<sup>16</sup>. La quasi-totalité du périmètre du Parc se trouve en zone de montagne II et en zone d'estivage. La majeure partie des surfaces agricoles est constituée de pâturages et de prairies (presque 77%)<sup>17</sup>. Suivent les zones boisées (plus du 12%) et de pâturages boisés (hors zones boisées) (8%). Les cultures sont peu présentes (environ 2%), pour des raisons de nature du sol et de climat.

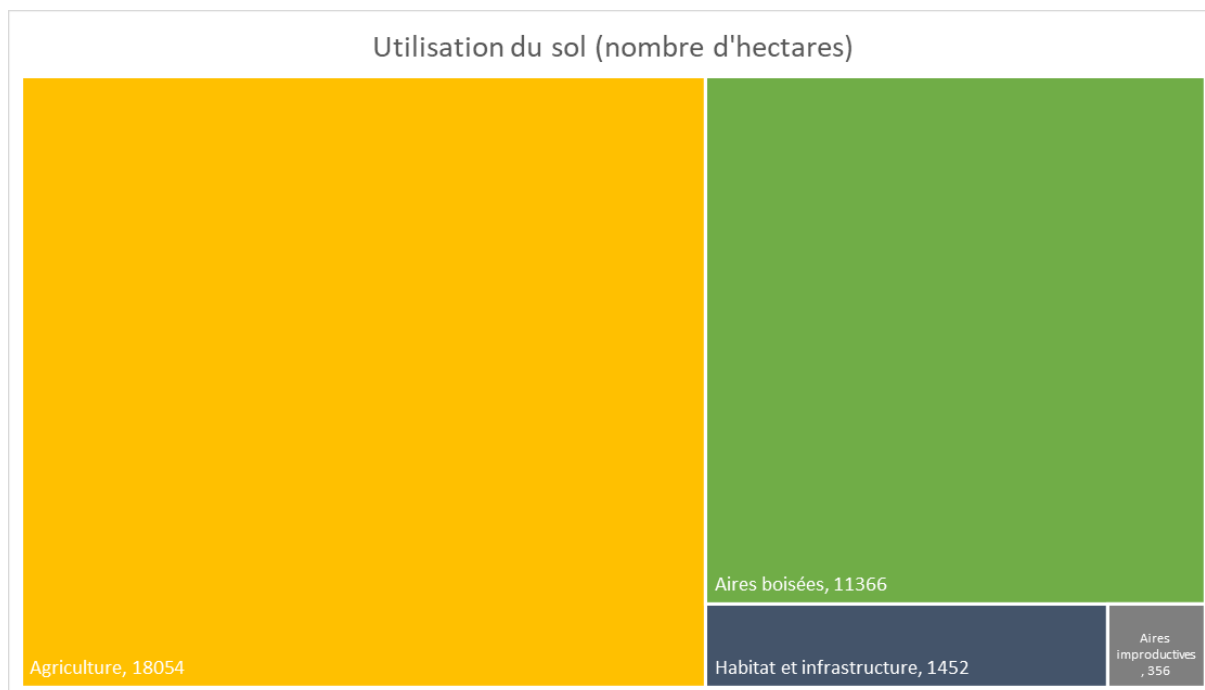


Figure 3 : répartition de l'utilisation du sol dans le territoire du Parc du Doubs.  
Source : Statistique de la superficie, Office fédéral de la statistique OFS, 01.2020.

### 2.1.1.3 Structure de l'habitat

A l'origine, la population s'est implantée dans la chaîne jurassienne de manière diffuse, en hameaux et en villages plutôt qu'en grandes concentrations. La région, entièrement boisée à l'origine, a été peu à peu défrichée par l'exploitation du bois et la pratique agricole. La construction de fermes répondait un certain nombre d'exigences naturelles :

- Le vent, assez fort parfois, obligeait à construire des toits peu pentus, offrant un minimum de résistance et orientés est-ouest selon le sens des vents dominants.
- L'absence d'eau poussait les habitants à développer au maximum les surfaces de toit, afin de récolter l'eau de pluie et de fonte des neiges et de l'acheminer dans des citernes.
- Le climat incitait à construire les fermes selon une orientation bien précise : la zone d'habitation au sud, afin de garantir un ensoleillement maximal, les écuries à l'ouest, à l'abri de la bise froide de l'hiver.
- L'alternance des terrains épais et fertiles et de sols plus fins, pierreux et plus maigres conduisait si possible à installer les fermes de manière optimale : d'un côté les prairies de fauche et les cultures sur les meilleurs terrains, de l'autre les pâturages sur les sols moins fertiles.

Les matériaux utilisés étaient ceux de la région : murs en pierres calcaires, très épais, recouverts de chaux fabriquée localement ; toits couverts de bardeaux puis de tuiles (souvent fabriquées dans la région). Cette structure d'origine a évolué sur le temps en fonction des développements sociaux et techniques.

<sup>16</sup> Source : Exploitation agricole, surfaces d'utilisation. Géodonnées de la République et Canton du Jura, 2021 ; Données cartographiques du SITN © 2021 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier ; Office de l'information géographique du canton de Berne, 2021.

Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, l'occupation principalement agricole laissait le temps, durant les longs hivers, de développer d'autres activités artisanales, jusqu'à créer de petites industries. Ces activités ont également marqué le paysage, en utilisant les ressources naturelles disponibles et en renforçant la décentralisation de l'urbanisation<sup>18</sup>. C'est à cette époque qu'apparaît le paysan-horloger, précurseur du développement extraordinaire de l'horlogerie dans l'Arc jurassien. La plupart des villages deviennent des « prototypes de la fabrique rurale collective »<sup>19</sup>, en développant tout un ensemble de petits ateliers domestiques, dans les fermes ou les maisons d'habitations. Ce développement vers une industrialisation de la société engendre une expansion démographique, mais ne bouleverse pas encore la structure traditionnelle de l'habitat.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle débute une régression démographique. Le nombre de paysans chute et l'industrie horlogère se regroupe en plus grandes unités de fabrication : les premières usines apparaissent. La population tend dès lors à aller travailler en usine et acquiert un statut d'ouvrier, tout en conservant dans un premier temps un petit train de paysan. Des maisons d'habitation sont construites, ainsi que des usines et les premiers locatifs. Les agriculteurs ont tendance à quitter le village pour s'installer en périphérie. Les ouvriers quant à eux sont de plus en plus nombreux à quitter leur village pour aller travailler à l'extérieur. Les communes délimitent alors des zones de constructions résidentielles, afin d'essayer de maintenir la population des villages. C'est l'essor des constructions des villas individuelles et des quartiers résidentiels.

La structure de l'habitat présente des grandes surfaces d'habitat dispersé, de nombreux hameaux et des villages plus importants. Cependant, le développement des quartiers résidentiels dans les villages a souvent tendance à noyer la structure d'origine des localités.

#### *2.1.1.4 Paysages protégés et inventaires paysagers*

Le Parc du Doubs compte deux objets inscrits dans l'inventaire fédéral des sites et paysages protégés (IFP) : celui de la Vallée du Doubs et celui des Franches-Montagnes. Ensemble, ils occupent une surface déterminante dans le Parc (20%). L'objet 1006 (Vallée du Doubs) décrit une vallée pittoresque profondément taillée entre les plateaux des Franches-Montagnes et de la Franche-Comté, avec une rivière caractéristique du Jura présentant des rives naturelles encore sur de longues distances. Les forêts de ravins, les rochers, les prairies et la faune avec des espèces rares sont également mis en exergue<sup>20</sup>. L'objet 1008 (Franches-Montagnes) décrit un « paysage agro-sylvo-pastoral unique par sa qualité et son étendue »<sup>21</sup> et présentant un paysage varié, alternant notamment entre pâturages boisés, forêts, prairies et tourbières.

Le Parc du Doubs compte également trois objets inscrits dans l'Inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale. Celui de l'Etang de la Gruère, à l'exception du secteur sur la commune du Bémont, et deux autres qui s'étendent également sur le Parc régional Chasseral : ceux de La Chaux-des-Breuleux et de La Chaux d'Abel.

Parmi les villages et hameaux du Parc du Doubs, certains sont inscrits dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). L'inventaire ISOS recense 11 sites d'importance nationale sur le périmètre du Parc du Doubs. Et l'Inventaire suisse de biens culturels d'importance nationale et régionale recense également 16 sites d'importance.

Le Parc du Doubs possède d'autre part de très nombreux chemins et routes faisant partie de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Des objets d'importance nationale (44 km), régionale (126 km) et locale (328 km) sillonnent l'ensemble du territoire du Parc.

---

<sup>18</sup> « Le Jura – Les paysages, la vie sauvage, les terroirs », M. Blant et al., 2001.

<sup>19</sup> « Habitat rural et maison paysanne dans une région périphérique de Suisse », M. Bassand, 1989.

<sup>20</sup> « IFP 1006 Vallée du Doubs », Description de l'objet IFP, OFEV, 2017.

<sup>21</sup> « IFP 1008 Franches-Montagnes », Description de l'objet IFP, OFEV, 2017.



Figure 4. Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS, Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels IFP, Inventaire fédéral des sites marécageux et Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse IVS. Données : Office fédéral de topographie swisstopo ; IVS, Office fédéral des routes OFROU, 12.2015 ; IFP, Office fédéral de l'environnement OFEV, 07.2011 ; ISOS, Office fédéral de la Culture OFC, 10.2016. Ces données peuvent être consultées en détail sur le géoportail fédéral : <https://s.geo.admin.ch/95e4e0701f>.

## 2.1.2 Les milieux naturels et l'infrastructure écologique

La biodiversité a besoin de milieux naturels en suffisance comme espace vital de qualité pour les espèces, ainsi que des milieux proches de l'état naturel pour assurer les échanges génétiques nécessaires à leur survie. La répartition dans le territoire de ces zones constitue l'infrastructure écologique. Afin de conserver la biodiversité, la confédération s'est engagée<sup>22</sup> d'ici à 2024 à mettre en place une infrastructure écologique fonctionnelle d'aires protégées et d'aires de mise en réseau.

Entre 2016 et 2017, le Parc du Doubs et le Parc régional Chasseral se sont associés avec les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, sur mandat de la Confédération, pour réaliser l'analyse de l'infrastructure écologique de leurs deux territoires. Le but de l'analyse était d'identifier l'état actuel de l'infrastructure écologique, d'identifier les besoins en matière d'amélioration quantitative et qualitative des milieux évalués (appelé également « état souhaité ») et de permettre ainsi d'établir un plan de mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le Parc du Doubs dispose ainsi grâce à cette analyse d'une base de travail solide et de pistes d'action claires en matière de renforcement de l'infrastructure écologique.

### 2.1.2.1 Etat actuel

L'analyse de 2016-2017 identifie des réservoirs de biodiversité sur le territoire des parcs sur la base des observations d'espèces collectées à travers les Centres de données et d'informations et les Centres de coordination pour la conservation des espèces et distribués par son organisation faitière, le Centre suisse d'informations sur les espèces (InfoSpecies). L'analyse fait état d'une surface relativement importante du

<sup>22</sup> « Stratégie Biodiversité Suisse », Office fédéral de l'environnement OFEV, 2012

territoire du Parc du Doubs sous protection (à peu près le 13% du territoire). Sont compris dans cette catégorie les biotopes d'importance nationale ou les réserves naturelles.

L'analyse s'est également intéressée aux connexions entre ces réservoirs de biodiversité. Il s'agit de surfaces de mise en réseau favorables à la biodiversité, par exemple les surfaces de promotion de la biodiversité en agriculture ou les murs de pierres sèches, qui couvrent selon les résultats du projet le 20% du territoire du Parc du Doubs.

Les deux parcs naturels régionaux profitent d'une solide ossature d'aires centrales favorables à la biodiversité. Mais la qualité écologique de ces aires fortement protégées fait parfois défaut et leur interconnexion est fragile. Concernant la mise en réseau des réservoirs entre eux, les couloirs et aires de connexion les plus importants ont été identifiés, de même que les zones qui ne permettent pas d'assurer le déplacement des espèces (secteurs lacunaires). L'interconnexion des aires centrales les plus importantes est parfois adéquate. De manière générale, elle est toutefois fragile sur l'ensemble du territoire.

### 2.1.2.2 Etat souhaité

La Confédération s'est engagée, en signant les objectifs d'Aichi, à avoir au moins 17% de son territoire protégé ou géré en priorité en faveur de la biodiversité<sup>23</sup>. La proportion actuelle en Suisse est de 12.5%<sup>24</sup>. Sur la base de cette proportion appliquée au territoire du Parc du Doubs, estimée à env. 13%, une augmentation de sa surface protégée<sup>25</sup> d'un peu moins de 13 km<sup>2</sup> serait nécessaire pour atteindre le 17% protégé sur l'ensemble du périmètre. L'analyse de 2016-2017 présente des pistes d'action à ce niveau, en identifiant des réservoirs de biodiversité sans aucun statut de protection. Des efforts dans ce sens sont en cours au niveau cantonal pour l'augmentation du nombre de surfaces protégées : le Canton du Jura cherche par exemple à inscrire des nouvelles réserves forestières sur son territoire, tout comme le Canton de Berne, qui a récemment inscrit une nouvelle réserve forestière à La Ferrière, ainsi que le Canton de Neuchâtel qui a engagé un processus de mise sous protection des Côtes du Doubs.

La création et surtout l'amélioration de la qualité écologique des éléments de mise en réseau apparaît comme essentielle, avec la création, par exemple, de structures favorables à la petite faune et aux buissons ou la rénovation de murs de pierres sèches.

		Surface	Pourcentage sur l'ensemble du territoire du Parc
<b>Aires centrales</b>	Aires protégées	9.22 km <sup>2</sup>	2.95%
	Aires protégées au sens large	30.97 km <sup>2</sup>	9.92%
	<b>Total aires centrales (état actuel)</b>	<b>40.19 km<sup>2</sup></b>	<b>12.87%</b>
<b>Aires de mise en réseau</b>	Corridors et zones relais	8.71 km <sup>2</sup>	2.79%
	Surfaces à potentiel	52.56 km <sup>2</sup>	16.83%
	Surfaces multifonctionnelles avec priorité à la protection de la nature	0.94 km <sup>2</sup>	0.30%
	<b>Total aires de mise en réseau</b>	<b>62.21 km<sup>2</sup></b>	<b>19.92%</b>

<sup>23</sup> Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2020

<sup>24</sup> « 6<sup>ème</sup> Rapport national pour la Convention sur la diversité biologique », Centre d'échange d'informations de la Convention sur la diversité biologique, 2017

<sup>25</sup> Sur la base de la définition « Aire centrale » utilisée dans le cadre du projet-pilote Infrastructure écologique des parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs.

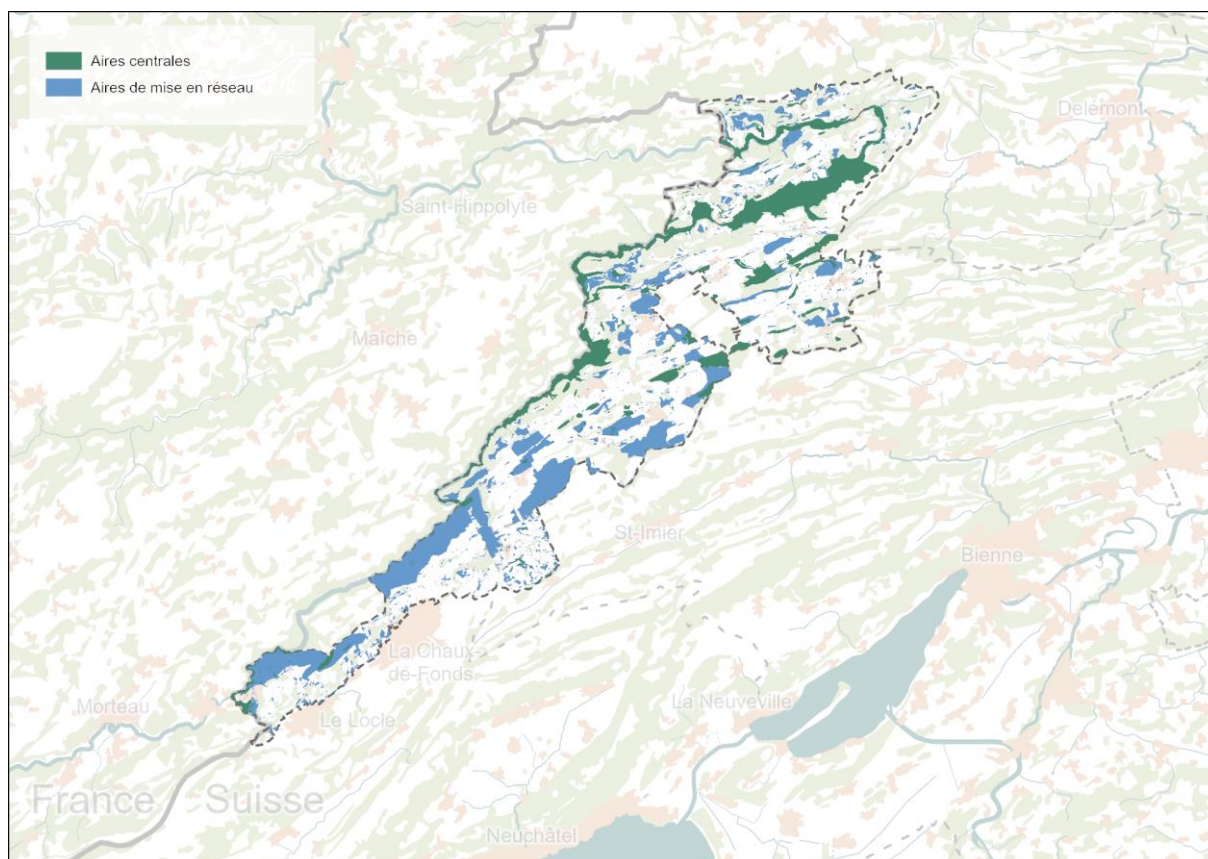


Figure 5. Aires centrales et aires de mise en réseau définies dans le cadre du projet-pilote « Infrastructure écologique » des parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Les résultats complets du projet peuvent être consultés sur le site [www.nature-doubs-chasseral.ch](http://www.nature-doubs-chasseral.ch). Carte de fond : Office fédéral de topographie swisstopo.

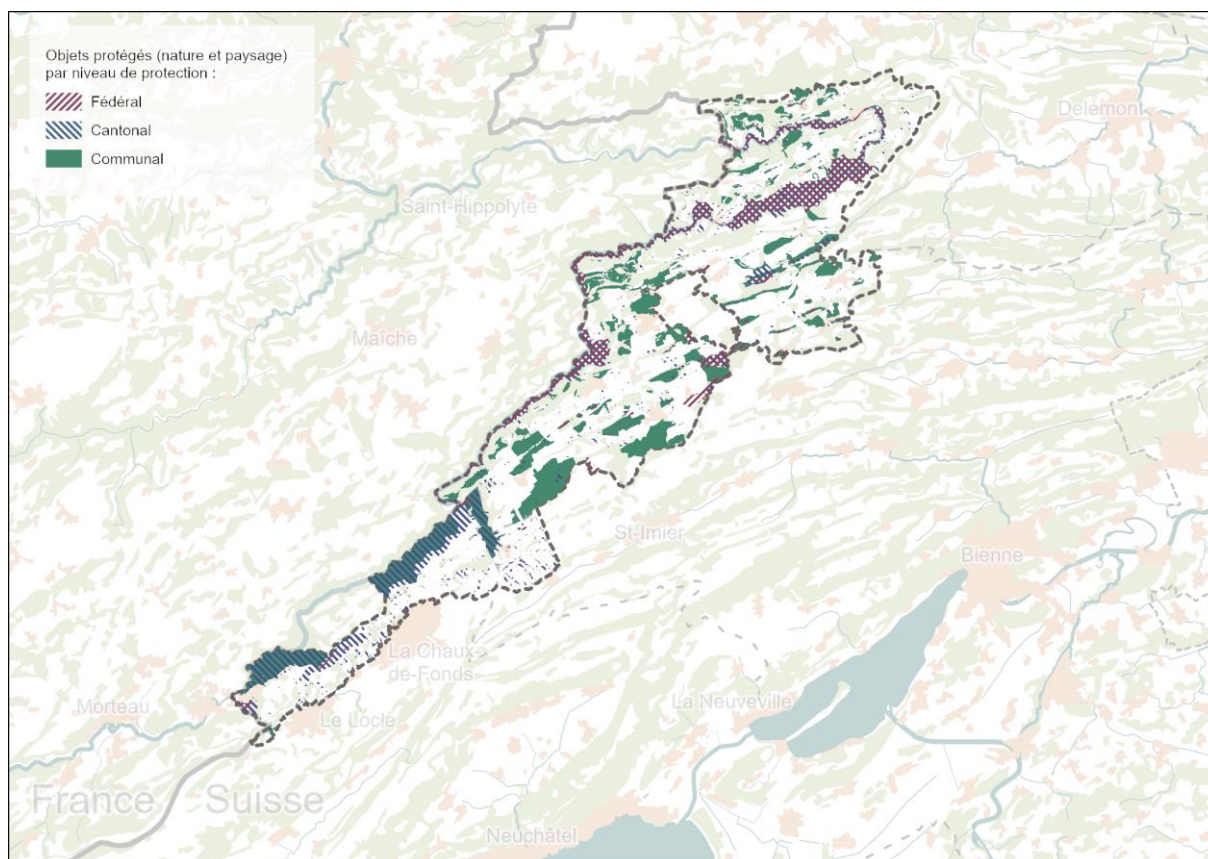


Figure 6. Carte des objets naturels et paysagers protégés dans le périmètre du Parc du Doubs (données récoltées dans le cadre du projet-pilote « infrastructure écologique », état des données 2017). Le territoire du Parc est couvert à 10% par des outils fédéraux de protection de la nature et du paysage, 18% par des outils cantonaux et également 18% par des outils communaux. Carte de fond : Office fédéral de topographie swisstopo. L'ensemble d'objets protégés au niveau national peuvent être consultés en détail sur le géoportail fédéral : <https://s.geo.admin.ch/93f34f0844>.

Sur la base du bilan établi par l'analyse, des objectifs et des mesures sont décrits dans quinze plans d'actions qui fournissent des indications précises sur les mesures à prendre et leurs coûts estimés. Ces mesures seront à mettre en œuvre durant les 20 à 30 prochaines années. Certaines sont à prioriser, bien que toutes soient nécessaires de par leur interdépendance.

### 2.1.2.3 Les milieux naturels

Sont présentés ci-après les principaux résultats de l'analyse de l'infrastructure écologique pour chaque milieu à enjeux du Parc du Doubs.

#### Les zones forestières denses

La forêt (sans les pâturages boisés) couvre environ 38% du périmètre du Parc du Doubs et offre une grande diversité d'habitats. Chênaies, forêts de montagne claires, forêts humides et milieux de transition comme les lisières ou les mares en forêt font partie des habitats forestiers identifiés comme portant de forts enjeux pour la biodiversité et nécessitant des actions particulières.

Dans l'analyse de l'infrastructure écologique forestière<sup>26</sup>, le territoire du Parc a été distingué en deux régions différentes, représentant des zones avec des conditions biogéographiques similaires : la vallée du Doubs (avec le Clos-du-Doubs) et les Franches-Montagnes (hauts-plateaux incluant les Montagnes neuchâtelaises, Les Brenets et la commune de La Ferrière). Dans ces deux régions, dix sous-réseaux forestiers ont été identifiés, chacun avec son cortège d'espèces particulières. Parmi les écosystèmes forestiers importants de

<sup>26</sup> « Evaluation de l'infrastructure écologique forestière des Parcs naturels régionaux Chasseral et Doubs », Laurent Juillerat, Emmanuel Wermeille, Valeria Bucher, 2017



la vallée du Doubs, citons par exemple les forêts de feuillus humides, dans lesquelles on trouve différentes espèces de saules, d'aulnes ou encore du frêne. Ces milieux ne représentent aujourd'hui qu'une petite partie de ce qu'ils représentaient autrefois et les espèces qui en dépendent sont fragilisées par cette réduction de leur habitat et une connectivité d'autant dégradée. Parmi elles, la salamandre tachetée, des papillons comme le petit mars changeant (*apatura ilia*), des insectes xylophages, des gastéropodes, des fougères (*dryopteris cristata*), champignons (*hypocreopsis lichenoides*) ou lichens (*caloplaca alnetorum*).

Les forêts à érables et tilleuls occupent les pentes instables et les éboulis, là où le hêtre et le chêne peinent à se développer. Ces arbres sont adaptés aux mouvements de terrains et chutes de pierres occasionnant des blessures dont ils peuvent se remettre. Des plantes particulières comme la campanule (*campanula latifolia*), des fougères, des mousses et des lichens y trouvent des milieux favorables. Ces milieux abritent également différentes espèces de coléoptères spécialisés.

Forêts de tourbières et forêts de conifères sur sol acide représente une association forestière fortement liée aux Franches-Montagnes. La seconde prend place sur des lapiez ou des gros blocs rocheux par exemple. On trouve au sol de la litière d'épicéa mal décomposée et un sous-bois riche en éricacées (myrtilles). Les pins et les épicéas sont les arbres typiques de ces milieux. Certains vieux peuplements d'épicéas constituent un enjeu très important pour certaines espèces vivant dans le bois mort spécialisées sur cette essence. Parmi les espèces typiques, on retrouve à nouveau des fougères, mais également des lycopodes, listères en cœur et carex (*carex chordorrhiza*), comme des champignons et le coléoptère bupreste rustique, qui se développe principalement dans les épicéas, sapin et pins.

Bon nombre de pratiques forestières visant à préparer les forêts aux changements climatiques (essences adaptées à la station, promotion du chêne, etc.) sont favorables à la biodiversité. Par contre, sur l'ensemble de l'aire forestière, le vieux bois et le bois mort doivent être mieux pris en compte. Ces structures très riches en biodiversité et offrant une très grande variété de niches écologiques pour tout un cortège d'espèces se retrouvent dans tous les milieux forestiers, mais en nombre insuffisant. Des mesures de politique forestière existent dans ce domaine depuis peu et offrent un potentiel d'amélioration de la biodiversité très important.

### **Les arbres-habitats**

Les arbres-habitats, généralement de gros diamètres, ont une grande valeur écologique. Cette richesse est due à certaines structures particulières présentes sur ces arbres : cavités de pics, blessures, branches mortes, lierre, gui, champignons, fentes, etc. Ces « niches écologiques » abritent plus de 300 espèces.

Les arbres-habitats se trouvent en forêt, dans les pâturages boisés, les cultures ou les villages. En plus de leur rôle écologique, ils ont souvent une fonction paysagère importante.

Pour diverses raisons, les arbres-habitats sont souvent abattus avant d'atteindre leurs stades de vieillesse et de mort. Il faudrait pourtant les maintenir en place le plus longtemps possible, même une fois secs. C'est ainsi qu'ils peuvent jouer pleinement leur rôle, notamment pour les très nombreuses espèces liées au bois mort (nombreux insectes spécialisés, mousses, lichens, champignons, oiseaux ou petits mammifères).

Le manque de jeunes arbres dans certains secteurs ouverts présente un risque futur pour la conservation des espèces liées aux arbres-habitats (« trou générationnel »).

### **Les pâturages boisés**

Les pâturages boisés constituent le paysage emblématique des plateaux montagnards du Parc du Doubs. Ils sont issus de plusieurs siècles d'exploitation agricole et sylvicole de faible intensité. La disparition pure et simple des pâturages boisés au profit de la forêt, ou au contraire d'un pâturage sans arbres semble devenir plus rare. En revanche, leur valeur écologique tend à se dégrader (appauvrissement général des structures, manque de rajeunissement...). Certaines espèces, comme le pipit des arbres, encore fréquentes dans tous les pâturages boisés il y a 20 ans, disparaissent des basses altitudes. La densité de plantes emblématiques des pâturages boisés comme la gentiane jaune ou la jonquille est aussi en nette diminution.

Mis à part certaines espèces particulières, la richesse écologique d'un pâturage boisé se mesure le plus souvent à la présence d'espèces liées à d'autres milieux prioritaires : milieux secs ou humides, vieux arbres, buissons, sites à batraciens, etc. Les pâturages boisés sont des mosaïques, dans lesquelles des espèces de différents milieux se côtoient.

## Les sources

Une majorité des sources a été détruite, surtout pour des captages ou drainages. La densité actuelle de sources naturelles intactes est insuffisante pour assurer la conservation des espèces qui ne peuvent vivre que dans ces milieux très particuliers. Larves de libellules, éphémères, trichoptères, gammares ou encore salamandres par exemple : nombreuses sont les espèces étroitement liées à ces milieux. Les insectes adultes qui émergent forment ensuite, avec d'autres espèces d'insectes, une source de nourriture pour certains oiseaux, poissons ou chauves-souris<sup>27</sup>.

Les sources ont longtemps été ignorées par la protection de la nature. Elles sont en conséquence assez mal connues. Cependant, depuis 2016, près de 700 sources ont été inventoriées dans le Parc du Doubs.

Le potentiel d'amélioration de ces petits milieux est souvent important :

- Des mesures très simples permettent souvent d'améliorer la situation ;
- En pâturage, la régénération d'une source améliore souvent les conditions d'abreuvement du bétail ;
- Les réseaux d'eaux ont évolué. Certains captages ne sont plus fonctionnels et peuvent être rendus à la nature.

## Les cours d'eau

Les cours d'eau qui arpentent le paysage sont l'un des éléments importants en faveur de la mise en réseau des espèces. Leur état a souvent été dégradé par les aménagements, corrections et drainages effectués jusqu'à récemment. La qualité des eaux, la délimitation de leur espace réservé et l'assainissement des seuils infranchissables sont les principaux enjeux. Tous les cantons ont déjà réalisé les planifications en la matière et mettent en œuvre des actions concrètes sur des cours d'eau prioritaires.

Le Doubs, qui fait partie des rares cours d'eau proches d'un état naturel en Suisse et qui accueille une faune et une flore très spéciales, est un cas particulier. Des mesures en faveur de l'amélioration de sa qualité et d'une meilleure gestion des débits sont définies dans le cadre du Plan d'action national en faveur du Doubs. Le Doubs constitue bien entendu un réservoir essentiel pour la faune aquatique, mais représente également un réseau de base primordial pour la connexion de milieux naturels, en particulier les sites à batraciens et les milieux humides<sup>28</sup>.

Les invertébrés aquatiques sont la base de la chaîne alimentaire. Ils représentent la nourriture de base de certains poissons. Bien connus parmi ces derniers, la truite du Doubs et l'ombre sont pourtant en situation fragile. D'autres espèces plus discrètes se côtoient, avec des situations très variables, comme par exemple les chabots, les vairons, les loches, les rares petites lamproies, en voie d'extinction ou les toxostomes qui sont sur liste rouge. L'apron par ailleurs est un poisson emblématique du Doubs qui est la seule rivière dans laquelle il survit en Suisse. Malheureusement, depuis 2019, plus aucun individu n'a été observé dans le Doubs dans le cadre des monitorings officiels.

Les batraciens sont nombreux à vivre dans et aux alentours du Doubs, comme certains reptiles (lézards, couleuvres notamment). Les oiseaux de leur côté profitent des nombreux caractères du Doubs et de sa vallée. Parmi les plus typiques, le martin pêcheur et ses couleurs éclatantes ou le cincle plongeur qui, comme son nom l'indique, plonge au fond de l'eau pour y attraper ses proies (invertébrés). Le faucon pèlerin niche dans certaines falaises surplombant la rivière, comme le rare grand-duc d'Europe ou l'hirondelle de rocher. Le grand murin, une chauve-souris, profite également des conditions particulières offertes par le Doubs et sa vallée. Les plans d'eau plus calmes, comme la retenue de Biaufond, attirent canards et autres oiseaux de surface. Ce secteur constitue également une halte migratoire très appréciée des oiseaux d'eau migrateurs et ses environs très diversifiés constituent autant de milieux favorables à toute une faune et une flore diversifiées. La fritillaire pintade par exemple, petite fleur semblable à une tulipe sauvage, survit encore dans quelques zones alluviales bordant le Doubs. Sa survie est liée à une exploitation extensive de ces surfaces, ainsi qu'à un fonctionnement hydrologique naturel du Doubs.

## Les milieux humides ouverts

Les milieux humides ont très fortement diminué en Suisse : 90% des tourbières ont disparu, par exemple. Depuis 1987, les bas-marais et les tourbières sont les seuls biotopes protégés par la Constitution suisse. Les Franches-Montagnes en abritent un nombre très important. Ces réservoirs ont cependant besoin de zones

<sup>27</sup> « Les sources dans l'infrastructure écologique des Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs », 2017.

<sup>28</sup> « Projet pilote « renforcement infrastructure écologique Doubs/Chasseral 2018-2027 » Plans d'actions », 2017.

tampons de qualité. Les milieux humides de petite taille sont essentiels pour la survie des espèces des marais à l'échelle régionale, mais sont assez mal connus et vulnérables.

Pour la biodiversité de ces zones humides, l'enjeu principal consiste à gérer au mieux les grandes tourbières et marais, mais également à conserver les milieux d'importance locale, peu ou pas protégés actuellement et à améliorer leur connectivité.

La végétation des bas-marais est plus variée que celle des hauts-marais (tourbière) et dépend de leur degré d'humidité et de leur exploitation<sup>29</sup>. Les roseaux et les carex en sont des exemples, comme la molinie, la reine des prés ou les populages des marais. Ces milieux humides attirent grenouilles et crapauds, venus pondre dans les mares ou les étangs, mais également beaucoup d'espèces d'invertébrés. Parmi eux, des papillons dont la plante hôte de la chenille est directement liée aux zones humides. Cependant, pour que le papillon puisse être présent aux alentours du bas-marais et y pondre, il faut qu'il trouve dans les secteurs proches des conditions de vie favorables, avec des plantes à fleurs. Cet exemple montre l'importance des zones tampon autour des milieux humides, exploitées extensivement et dans lesquelles une flore variée peut s'établir, sans laquelle un milieu humide s'appauvrit inexorablement.

Les sphaignes sont des mousses particulières, qui donnent naissance aux tourbières en s'accumulant au fur et à mesure de leur croissance et en formant la tourbe. Dans la tourbière de l'étang de la Gruère, par exemple, l'épaisseur de tourbe approche les 8 mètres par endroits<sup>30</sup>. Ces milieux très fragiles abritent des espèces végétales et animales particulièrement spécialisées. On y trouve par exemple des plantes carnivores, représentées par le genre *Drosera*, qui se nourrissent d'insectes à défaut de trouver suffisamment d'éléments nutritifs dans le sol tourbeux très pauvre et très acide. Le bouleau nain, petit arbuste qu'on ne trouve en Suisse que dans les tourbières, est également présent dans certains hauts-marais du Parc du Doubs. Certaines espèces de libellules sont elles aussi typiques des milieux humides (*leucorrhinia dubia*, *somatochlora arctica*, *coenagrion hastulatum*), comme certains papillons très spécialisés.

Le maintien des milieux de hauts- et bas-marais et la sensibilisation des utilisateurs de ces milieux et de leurs environs proches sont vitaux pour la survie de nombreuses espèces.

### **Les sites à batraciens**

70% des espèces d'amphibiens sont menacées en Suisse. La diminution de mares et autres surfaces humides depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et la mortalité routière entraînent une baisse drastique des populations d'amphibiens. Lorsque le sol le permet, il faudrait disposer de 4 plans d'eau par kilomètre carré pour que le réseau de mares soit suffisant pour garantir le maintien des amphibiens.

Selon les centres de données et d'informations et les centres de coordination pour la conservation des espèces et distribués par son organisation faitière InfoSpecies, dix espèces d'amphibiens sont signalées dans le territoire du Parc. La salamandre tachetée est fortement liée au Doubs, comme le crapaud accoucheur (on les trouve cependant aussi sur les plateaux). La revitalisation de sources et l'aménagements de mares sont des actions importantes pour le maintien de ces deux espèces et pour la mise en réseau de leurs populations. Le crapaud commun, la grenouille rousse et le triton alpestre sont bien répandus un peu partout. Les grenouilles vertes sont observées dans quelques secteurs le long du Doubs mais sont plus présentes dans les milieux humides des plateaux en altitude. Le triton palmé est moins répandu, on le trouve dans quelques secteurs le long du Doubs mais aussi dans quelques zones humides sur le plateau franc-montagnard et les montagnes neuchâteloises. Les tritons lobé et crêtés sont encore moins répandus, limités vraiment à quelques zones humides isolées. Enfin, la grenouille rieuse est une espèce introduite considérée comme invasive, qui menace les espèces indigènes. On la trouve dans certains secteurs du Parc, notamment deux zones humides à La Chaux-de-Fonds qui recensent un grand nombre d'espèces et où elle peut représenter un danger pour les grenouilles vertes notamment. Sa distribution est cependant encore assez restreinte ailleurs.

Plusieurs zones du Parc du Doubs favorables aux batraciens enregistrent un déficit de mares et de plans d'eau. En conséquence, les conditions de base actuelles ne permettent pas le maintien des populations d'amphibiens dans la région. Le maintien de la qualité des mares, leur revitalisation et l'aménagement de nouveaux points d'eau, même de taille restreinte, sont des éléments cruciaux pour le maintien des

---

<sup>29</sup> « Les marais et leur protection en Suisse », OFEFP et WSL, 2002

<sup>30</sup> Ibid

amphibiens, dont des espèces très peu répandues dans le Parc et pour lesquelles ces actions sont essentielles.

### **Les milieux thermophiles ouverts**

Les prairies et les pâturages maigres figurent parmi les habitats possédant la plus grande diversité d'espèces. On relèvera par exemple les orchidées, de nombreux papillons, criquets et sauterelles. Une grande partie de ces espèces sont menacées et inscrites sur la liste rouge.

En 1900, il existait en suisse 761 km<sup>2</sup> de prairies et pâturages secs. On n'en dénombre aujourd'hui plus que 37. Dans le Parc du Doubs, la perte a été un peu plus faible que la moyenne. De grandes surfaces sont encore présentes, notamment dans le clos du Doubs.

Les milieux secs les plus importants sont compris dans l'Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs et dans des inventaires cantonaux (BE et JU). Les prairies moins riches ou de petite taille ne sont pas forcément cartographiées ou protégées, mais peuvent être importantes dans l'optique de relier les grands réservoirs.

La protection légale de ces milieux doit généralement être couplée à des mesures d'entretien. La lutte contre l'envahissement par les ligneux est particulièrement importante. Elle doit cependant être faite de manière adaptée aux exigences des espèces les plus rares.

### **Les milieux agricoles**

Les milieux agricoles façonnés par l'homme ont permis l'établissement d'un grand nombre d'espèces qui profitent des milieux ouverts cultivés. L'hermine, qui chasse intensivement les campagnols, en est un bon exemple. Elle habite les tas de bois ou tas de pierres qui présentent suffisamment d'ouvertures et utilise un grand nombre de structures paysagères mises en place par les agriculteurs (murs de pierres sèches, haies, lisières forestière, bosquets) pour se déplacer en sécurité. L'agriculture doit contribuer aux côtés d'autres acteurs à la conservation de la biodiversité. La diversité d'espèces et de milieux dans les zones agricoles contribue d'ailleurs à la production durable de denrées alimentaires (auxiliaires, faune du sol, etc.).

Les programmes agricoles mis en place depuis 1993 (surfaces de promotion de la biodiversité, réseaux écologiques, etc.) ont permis de limiter l'érosion de la biodiversité en zone agricole. Cependant, ils n'ont pas réussi à réellement contrebalancer l'impact de l'évolution des techniques agricoles sur les espèces typiques traditionnellement liées à l'agriculture. Plusieurs espèces d'oiseaux se sont ainsi fortement raréfiées voire ont disparu du paysage agricole (alouette lulu, tarier des prés, tarier pâtre, pipit des arbres). Il s'agit avant tout de maintenir les surfaces agricoles qui présentent une qualité écologique élevée. L'optimisation des outils existants est une autre piste pour la sauvegarde des espèces typiques en zone agricole.

### **Les milieux urbanisés**

La biodiversité profite des infrastructures humaines en zone urbaine : chauves-souris, hirondelles, martinets et autres hôtes de nos villages dépendent par exemple des bâtiments pour leur reproduction. Certaines plantes y trouvent des substituts de falaises ou de zones rocheuses. Les modifications de bâtiments, rénovations et isolations sont naturellement positives pour le climat, mais peuvent parfois être négatives pour les animaux qui y nichent. Moyennant quelques adaptations, un peu d'attention et une connaissance de ces hôtes souvent discrets, les aménagements réalisés peuvent rester sans impact négatif pour la biodiversité. En plus de ces approches sur des bâtiments, la biodiversité au village dépend aussi de la qualité des espaces verts dans les localités, mais aussi des pratiques des habitants, par exemple dans les jardins ou sur les balcons.

### **Corridors faunistiques**

Les corridors à faune sont des itinéraires qui permettent aux animaux sauvages de se déplacer sur de longues distances. Ils relient les populations d'espèces entre elles au niveau régional, suprarégional, national. Le Parc du Doubs compte un seul corridor faunistique suprarégional défini sur son territoire, au Chésal (St-Brais) avec un statut de « perturbé »<sup>31</sup>. Un axe de liaison national traverse le Parc en suivant la vallée du Doubs et couvre le Clos-du-Doubs ; plusieurs liaisons régionales garantissent la connectivité du secteur du Doubs vers l'est du territoire.

---

<sup>31</sup> Source : Géoportail fédéral, Corridors faunistiques suprarégional. Lien vers le géoportail : <https://s.geo.admin.ch/93f311a4bf>.

### 2.1.3 Enjeux sur la nature et le paysage

Outre les enjeux par type de milieu décrits dans le chapitre 2.1.3 « Les milieux naturels et l'infrastructure écologique », l'évaluation des changements sur la nature et le paysage réalisé en 2020 n'a pas détecté d'atteintes majeures actuelles ou potentielles sur le territoire du Parc du Doubs. Cependant, certaines atteintes faibles à modérées ainsi que des tendances négatives ont été constatées :

- Tendance à la banalisation des paysages agricoles due notamment à la pratique du gyrobroyage (plus marquée au début de la première phase d'opérationnelle du Parc que dans l'actualité). Cette technique permet de concasser les pierres, éliminant ainsi les affleurements rocheux et les petites irrégularités du terrain que l'on trouve si souvent sur les pâturages jurassiens.<sup>32</sup> L'impact de cette pratique s'est modéré sur le territoire en raison d'une régulation plus stricte par les cantons.
- Evolution globalement négative des pâturages boisés sur des secteurs ne disposant pas de Plan de gestion intégrée (PGI). Appauvrissement général en structures et manque de rajeunissement dans les pâturages boisés.
- Tendance à l'assombrissement, assèchement ou tarissement d'étangs et mares sur certains secteurs du Parc.
- Extensions des zones urbanisées et du mitage sur plusieurs secteurs non adaptés aux formes d'habitat traditionnelles (banalisation du paysage urbain). Nouvelles constructions architecturalement peu ou pas intégrées dans le paysage.
- Nouvelles installations éoliennes (deux parcs avec deux et trois éoliennes respectivement). L'implantation de nouvelles éoliennes fait partie des options envisagées par les Canton du Jura pour se rapprocher de l'autonomie énergétique et de l'indépendance des consommateurs vis-à-vis de l'énergie nucléaire.<sup>33</sup> Sur le territoire neuchâtelois du Parc, il n'y a pas de sites existants ou pressentis pour l'implantation d'éoliennes.<sup>34</sup>
- Légère augmentation sur les plateaux franc-montagnards de la densité des dessertes, avec une augmentation du nombre de routes asphaltées et de la section de certaines routes ainsi qu'avec la création de nouveaux chemins non asphaltés.

### 2.1.4 Actions en faveur de la nature et le paysage

#### 2.1.4.1 Mesures mises en œuvre

Après dix ans d'activités, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre par le Parc du Doubs en vue de protéger la nature et le paysage. Est présentée ci-après une liste non exhaustive des actions menées sur le territoire en faveur de la nature et le paysage, et qui sont toujours en cours. D'autres actions ayant un impact positif sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc sont également présentées dans les chapitres 3 « Renforcement et promotion d'une économie durable » et 4 « Sensibilisation et éducation au développement durable ».

#### **Inventaire et revitalisation de sources**

Les milieux des sources, les sources elles-mêmes et les marais suintants ont rapidement été identifiés comme nécessitant des mesures de protection urgentes dans le cadre du projet d'étude du renforcement de l'infrastructure écologique publié en 2019. Les inventaires de ces milieux font actuellement défaut ou sont lacunaires pour identifier les sites devant en priorité faire l'objet de protection. Depuis le début du projet, des formations de « chasseurs de sources » ont été organisées pour permettre à tout un chacun de participer à l'inventaire sur le périmètre des Parcs du Doubs et de Chasseral. La « Chasse aux sources » lancée en 2016 a permis de répertorier près de 700 sources grâce à des bénévoles et stagiaires déployés dans tout le Parc. L'objectif est de mieux connaître l'emplacement et la biodiversité de ces milieux dans un but de protection. Depuis 2019, jusqu'à 14 sources ont été revitalisées et de nombreux projets de revitalisation ont été identifiés.

<sup>32</sup> « Intensification des pâturages maigres et pâturages boisés dans la chaîne jurassienne », N. Apolloni et al., Station ornithologique suisse, 2017.

<sup>33</sup> « Stratégie énergétique 2035 du canton du Jura », République et Canton du Jura, Département de l'Environnement et de l'Équipement par le Service des transports et de l'énergie (TEN), 2012

<sup>34</sup> « Concept éolien du Canton de Neuchâtel », République et Canton de Neuchâtel, Département de la Gestion du Territoire, 2010

## **Recensement et protection des arbres-habitats et plantations d'arbres isolés et haute-tige**

Les forêts du Parc du Doubs sont progressivement passées au peigne fin dans le but de recenser des « arbres-habitats ». Les spécimens recensés sont ensuite marqués d'entente avec les autorités forestières afin d'éviter leur abattage lors des prochaines coupes de bois. Encore peu identifiés, ces arbres à haute valeur écologique offrent gîte et couvert aux habitants de la forêt grâce à leurs trous, galeries ou encore cavités.

Depuis 2018, 164 hectares ont été recensés en forêt, plus de 1000 arbres-habitats recensés et 226 arbres-habitats marqués. En zone ouverte, 15 arbres ont été recensés et conventionnés d'entente avec les exploitants pour garantir leur maintien avec la plantation en parallèle de 25 arbres pour garantir le rajeunissement.

## **Mise en place et petites structures en milieu agricole**

De nombreux tas de bois et de pierres ainsi que des nouvelles haies et mares ont vu le jour dans le Parc du Doubs, en collaboration avec les milieux agricoles. Ces constructions simples et peu coûteuses permettent à de nombreuses espèces animales et végétales (salamandres, grenouilles, mousses, lichens...) de réinvestir les bordures de champs, dont des petits carnivores - hermines et belettes - prédateurs spécialisés du campagnol. Une belle opportunité d'engager une collaboration avec les agriculteurs, qui laissent à disposition matières premières et terrains, tout en mettant la main à la pâte pour bâtir ces structures avec le soutien des collaborateurs du Parc. Plus généralement, une phase de conseil est également proposée aux agriculteurs intéressés par l'intermédiaire des conseillers des réseaux écologiques afin de trouver les meilleurs emplacements pour ces structures qui permettent de favoriser la biodiversité sur leur domaine agricole.

Depuis 2018, 142 tas de bois, 151 tas de pierres, 8 mares et environ 500m de haies ont été mis en place dans le cadre d'actions portées ou accompagnées par le Parc du Doubs.

## **Renforcement des populations de fritillaire pintade**

La fritillaire pintade, également appelée « damier », est une fleur emblématique des terrasses alluviales du Doubs. Elle se fait cependant de plus en plus rare, car les interventions de l'homme, comme la construction de barrages ou la modification des pratiques agricoles le long des rives, ont restreint son territoire. Un projet de renforcement à long terme des rares populations de fritillaires encore existantes est mené dans le Parc depuis plusieurs années pour inverser la tendance et stabiliser le peuplement de cette plante menacée.

Cette action, mise en œuvre avec le soutien des cantons du Jura et de Neuchâtel et des Jardins botaniques de Porrentruy et de Neuchâtel a permis d'endiguer localement la tendance à la régression de la population sur un des sites de réimplantation. L'effort de protection et réimplantation devra néanmoins être maintenu voir renforcé sur les sites de présence et de réimplantation afin d'améliorer l'état général de la population suisse de fritillaires.

## **Mise en valeur des murs de pierres sèches**

Patrimoine bâti emblématique de l'Arc Jurassien, les murs de pierres sèches demandent une attention particulière. Leur construction sans liant (ni mortier ni ciment) nécessite un savoir-faire très ancien et spécifique. En plus d'offrir un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales, les murs de pierres sèches séparent historiquement les pâturages et sont devenus une composante essentielle de nos paysages. Avec la mécanisation de l'agriculture et l'installation de clôtures électrifiées, les murs ont été peu à peu négligés. Le Parc du Doubs, en étroite collaboration avec ses partenaires, mène un projet de rénovation et mise en valeur des murs de pierres sèches afin de préserver cet héritage.

Depuis 2014, 546 m de mur ont été restaurés dans le cadre de projets portés ou accompagnés par le Parc du Doubs.

## **Nature au village**

La promotion de la biodiversité en milieu bâti est essentielle non seulement du point de vue de la récupération d'espèces liées aux bâtiments et qui sont en régression (comme les hirondelles ou les chauves-souris), mais également du point de vue de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement des publics.

Depuis 2017, le Parc a soutenu, notamment dans le cadre des animations scolaires Graines de Chercheurs (voir chapitre 4.1.3), l'installation de 167 nichoirs à hirondelles et à martinets et l'installation de 144 hôtels à

insectes. Une action phare a également été menée à la gare de St-Ursanne, en 2020 et avec la collaboration avec les CFF, pour la mise en place d'aménagements permettant de favoriser la colonisation des combles de la gare par des chauves-souris.

### **Observatoire du paysage**

Le Parc du Doubs poursuit le développement de son Observatoire photographique, lancé en 2017, via l'enrichissement de sa base documentaire qui compte déjà une dizaine de sites suivis. Dédié à une meilleure connaissance de l'évolution des paysages et à la sensibilisation du public aux enjeux paysagers, cet outil se veut toujours participatif. Ainsi, les futurs « parrains et marraines » (habitants et écoles) sont invités à s'impliquer dans le suivi ou l'étude photographique du paysage de leurs communes, via un protocole commun mis sur pied avec le Parc Chasseral. Une réflexion est également menée afin de mettre en valeur les résultats de cette démarche, via un accès en ligne pour le public, et de développer l'analyse des sites suivis grâce à des partenariats universitaires.

#### *2.1.4.2 Nouveaux défis*

Parmi les nouveaux défis auxquels la région du Parc devra se confronter ces prochaines années, l'un des plus pressants est celui en lien avec le changement climatique. Des changements et adaptations devront être entrepris afin de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre. La Suisse s'est engagée à ne plus rejeter dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber (« zéro émission nette ») à partir de 2050<sup>35</sup>.
- Augmenter la résilience de la région au changement climatique. La probabilité que la température globale augmente de 1.5°C d'ici 2030 à 2055 est estimée comme très élevée du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>36</sup>. Même avec la réduction drastique du bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la région devra se préparer à des modifications des conditions climatiques qui auront un impact sur les activités humaines et sur la biodiversité et les paysages.

Un autre défi potentiel est un éventuel retour du loup dans le territoire du Parc du Doubs. Ce phénomène, qui a généré des forts débats sur d'autres territoires en suisse, impliquerait une réadaptation en matière de gestion et protection des troupeaux face aux grands prédateurs.

---

<sup>35</sup> « Stratégie climatique à long terme de la Suisse », Le Conseil Fédéral, 2021

<sup>36</sup> « Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté », Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2019

## 2.2 Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<p>Le Doubs, qui fait partie des rares cours d'eau proches d'un état naturel et qui accueille une faune et flore très spéciales.</p> <p>Les pâturages boisés, paysage emblématique des plateaux montagnards du Parc du Doubs</p> <p>La proximité des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, classées pour leur urbanisme horloger au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>Projet-pilote d'analyse de l'infrastructure écologique et plan d'actions publié en 2019 (base solide de connaissances et d'orientation de l'action du Parc en matière de nature et paysage pour la décennie à venir).</p> <p>Des nombreuses collaborations mises en place en faveur de la biodiversité et des paysages avec d'autres organismes.</p>	<p>Recul général de la biodiversité (espèces et milieux).</p> <p>Les projets en faveur de la nature et du paysage bénéficient globalement de peu de moyens en relation avec l'ampleur de la tâche à accomplir afin d'endiguer le recul de la biodiversité et la dégradation des paysages.</p> <p>La dégradation de la biodiversité n'a pas réussi à percer dans le débat politique comme c'est le cas pour le changement climatique. Il s'agit d'un sujet vaste et complexe difficile à communiquer.</p> <p>Tendance globale à la banalisation du paysage. Le paysage est souvent relégué à un deuxième plan et bénéficie de moins d'actions de préservation et de promotion en comparaison avec les initiatives en faveur de la biodiversité.</p>
CHANCES	RISQUES
<p>La population est de plus en plus sensible aux sujets en lien avec la biodiversité.</p> <p>Possibilité de renforcer et d'augmenter le nombre de collaborations avec d'autres organisations autour de la nature et du paysage</p> <p>Projet de mise sous protection des côtes du Doubs neuchâteloises engagé par le Canton de Neuchâtel.</p>	<p>La dégradation de la biodiversité (milieux et espèces) ainsi que des paysages est soumise à des nombreuses pressions sur lesquelles le Parc du Doubs a peu ou pas de marge de manœuvre. Il ne peut agir seul.</p> <p>Le Parc n'est pas une autorité publique, et n'a pas de compétence en matière de gestion de la nature et du paysage (les actions du Parc sont toujours complémentaires des politiques publiques et sont réalisées sur une base volontaire). Les attentes fortes de la population et des acteurs locaux vis-à-vis du Parc s'avèrent parfois difficiles à contenter de ce fait.</p>
ENJEUX	
<p>Promouvoir et mettre en œuvre le renforcement qualitatif et quantitatif de l'infrastructure écologique.</p> <p>Mettre en avant le paysage, sa valeur et sa gestion. Sensibiliser les habitants au paysage.</p>	

## 2.3 Objectifs stratégiques

<p><b>Objectif 1.1</b></p> <p><b>Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité</b></p>
<p>Le Parc poursuit son travail de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il promeut des projets en faveur d'espèces végétales et animales emblématiques, en lien également avec son action sur les milieux (objectif 1.2). Il joue un rôle de facilitateur et de soutien dans la mise en œuvre de mesures par</p>



les acteurs engagés dans ce domaine et peut porter certains projets en s'assurant de la complémentarité des actions. Il s'inscrit dans le cadre des politiques cantonales, des instruments de planification et autres stratégies de conservation de la biodiversité.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.	Situation selon résultats du suivi des espèces faisant l'objet d'actions de conservation ciblées par le Parc.
Le suivi d'espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.	<p>Nombre d'heures consacrées au suivi et nombre de rapports et documents mis à disposition des acteurs régionaux.</p> <p>Nombre de partenariats noués avec d'autres acteurs pour la protection des espèces emblématiques.</p>

## Objectif 1.2

### Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau

Le Parc promeut des projets en faveur de milieux et d'habitats emblématiques. Il poursuit ses actions visant à renforcer les réseaux d'habitats spécifiques (l'infrastructure écologique) et à favoriser l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité. Il agit de manière coordonnée avec les acteurs, en particulier les cantons et les communes, mais également les acteurs agricoles, sylvicoles et associatifs. Il leur apporte soutien et conseil. Il s'inscrit dans le cadre des stratégies et plans d'actions existants (projet pilote d'infrastructures écologiques Doubs-Chasseral, Plan national d'action du Doubs, etc.).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.	500 actions concrètes sont menées dans le terrain en faveur de la biodiversité et de la connectivité des éléments naturels (amélioration de la qualité de milieux existants ou nouveaux éléments implantés).
La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l'extension cohérente de l'infrastructure écologique.	167 ha (env. 5% de la surface du Parc) sont valorisés par ces actions.

## Objectif 1.3

### Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs

Le Parc poursuit son travail de médiation (information et sensibilisation) avec les acteurs gravitant autour de la rivière (collectivités, associations, agriculteurs, prestataires touristiques, usagers, etc.). Il mène des projets visant à mieux concilier tourisme, zone agricole et milieu naturel, en lien avec les plans d'actions existants (Plan national d'actions du Doubs, Plan d'actions du projet de Gestion de la pression et des opportunités touristiques, etc.). Il participe aux groupes de travail national et binationaux dans le but d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public. L'objectif comporte une dimension transfrontalière, transversale et didactique, avec une contribution liée à la préservation (d'espèces et de milieux), à la valorisation (des richesses patrimoniales de la vallée) et à la sensibilisation (à la fragilité de l'écosystème de la rivière).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Le Parc est reconnu comme relais d'information et de sensibilisation pour la protection du Doubs auprès des acteurs locaux et du grand public.	<p>Nombre d'interventions (contacts, messages, brochures, événement ou autre) réalisées par le Parc et ayant trait au Doubs.</p> <p>Nombre d'acteurs mobilisés, nombre de participants aux activités du Parc.</p> <p>Satisfaction des participants aux activités du Parc (évaluations par questionnaires).</p>
Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en œuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).	Réalisation et finalisation des mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs effectivement attribuées au Parc.

## Objectif 1.4

### Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement

Le Parc participe à la préservation du patrimoine paysager typique en collaborant avec les acteurs du paysage. Il développe des actions de terrain en faveur de ce patrimoine, p.ex. par des mesures en lien avec les murs de pierre sèche, les pâturages boisés, les forêts, les aménagements naturels typiques, dans les milieux ouverts comme dans les espaces construits (villes et villages). Le Parc fait prendre conscience de la valeur du paysage et anime la réflexion autour de son évolution et de ses enjeux par une documentation et des actions de sensibilisation.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Des éléments emblématiques du patrimoine sont restaurés grâce à l'action et/ou à la coordination du Parc.	Huit actions de restauration ont été menées.
La stratégie et la planification de la protection du patrimoine paysager ont plus d'impact grâce à l'existence d'une documentation relative aux éléments emblématiques de ce patrimoine (listes, cartographie, images).	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs locaux.
Les connaissances et la prise de conscience des acteurs du paysage sur la valeur du patrimoine paysager et sur sa protection se sont améliorées.	<p>Nombre d'acteurs participant aux activités du Parc.</p> <p>Satisfaction des participants aux activités du Parc (évaluations par questionnaires).</p>

## 3. Renforcement et promotion d'une économie durable

Alors que les parcs naturels régionaux déploient une vaste activité de préservation et de valorisation de la nature et des paysages, ils ont également pour mission de favoriser le renforcement des activités économiques fondées sur les principes du développement durable. Durant la première période de charte, le Parc du Doubs a été actif en particulier dans les thématiques suivantes : produits des parcs suisses, agriculture et sylviculture, tourisme, mobilité et énergie.

Ce troisième chapitre présente les activités économiques se déroulant sur le territoire du Parc en lien avec les thématiques mentionnées précédemment, ce qui permet de comprendre l'environnement dans lequel évolue le Parc. Ce chapitre présente en outre des perspectives d'actions pour le futur et propose un certain nombre d'objectifs stratégiques devant guider l'action du Parc pour les dix prochaines années dans le domaine du développement économique durable.

### 3.1 Analyse de situation

#### 3.1.1 Secteurs économiques d'importance pour le Parc

Le tissu économique suisse se caractérise par une forte activité tertiaire. 77% des entreprises sont actives dans le secteur des services, contre 15% pour le secteur secondaire (industrie) et 8% pour le secteur primaire (agriculture). Le territoire du Parc du Doubs est pour sa part très orienté vers le secteur secondaire qui concerne quelque 47% des emplois, alors que le secteur tertiaire représente 48% des emplois et le secteur primaire 5%.<sup>37</sup> Les champs d'action prioritaire du Parc concernent le tourisme ainsi que l'agriculture/sylviculture. Ils font l'objet de développements particuliers dans ce chapitre puisqu'ils constituent des terrains d'action privilégiés des parcs naturels, tout comme les produits alimentaires ainsi que la mobilité et l'énergie.

D'autres secteurs économiques caractéristiques du Parc du Doubs méritent toutefois d'être mentionnés, afin de compléter ce portrait socio-économique et de mettre au jour des collaborations potentielles avec l'ensemble du tissu économique, ceci en vue de renforcer le développement durable sur le territoire du Parc. L'intention du Parc est ici de sensibiliser les entreprises à la notion de durabilité et de tendre vers un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

#### **L'horlogerie et la microtechnique**

L'horlogerie est le fleuron de l'économie industrielle du Parc. Son industrie manufacturière est très présente dans la plupart des communes du périmètre et emploie une main-d'œuvre importante dans de petites et moyennes entreprises. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont de véritables cités de l'horlogerie abritant de nombreuses marques renommées, tout comme les Franches-Montagnes qui sont également spécialisées dans la sous-traitance horlogère, notamment la fabrication de boîtes de montres. Cette industrie a forgé la culture des montagnes de l'arc jurassien, auquel appartient pleinement le Parc. Son savoir-faire n'est plus à démontrer. De nombreuses enseignes prestigieuses ont soit leur siège sur le territoire du Parc soit y font fabriquer tout ou partie de leur luxueux garde-temps. On pense en particulier à Breitling, Bulgari, Cartier, Corum, Chanel, Greubel Forsey, Jaquet-Droz, Maurice Lacroix, Richard Mille ou encore Tag Heuer.

Les compétences développées autour de l'horlogerie et de la construction de machines ont permis des développements dans d'autres domaines, tels que ceux de la robotique, de l'informatique, du médical, de l'automobile, de la métallurgie fine. La région du Parc du Doubs est ainsi reconnue pour la finesse, la précision et le visuel des produits, des composants et des machines qui sortent des entreprises de micromécanique et de micro-électronique. L'essentiel de cette production a pour vocation d'être exportée et est génératrice d'une haute valeur ajoutée. Cette dynamique industrielle est par ailleurs stimulée par des instituts de formation, dont plusieurs sont spécialisés dans la recherche appliquée.

#### **La formation**

Le Parc du Doubs ne compte pas de centre de formation sur son territoire. Par contre, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle abritent des divisions de la Haute Ecole Arc. Dans le cadre du Pôle horloger se trouve au Locle le centre de recherche appliquée et de développement en horlogerie de la HE Arc Ingénierie. A La Chaux-de-Fonds, le centre de recherche appliquée et de développement en medtechs de la HE Arc Ingénierie

---

<sup>37</sup> Source : Quatre territoires de coopération au sein de l'Arc jurassien. OSTAJ, 2018.

se situe sur le site de Microcity qui accueille également quelques start-up. Dans cette même ville, le Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises (CIFOM) est un établissement de formation professionnelle qui contribue à la pérennisation des savoir-faire à court, moyen et long terme du tissu économique régional dans les domaines arts appliqués, technique, commerce et gestion, ainsi que santé-social.

### **Une interdépendance avec le Pays horloger voisin**

Le territoire du Parc naturel régional du Doubs présente un caractère rural prononcé, avec une densité de population modeste si l'on excepte les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Ce territoire est fortement imbriqué dans son fonctionnement économique avec celui du Parc naturel régional du Doubs horloger. La présence d'un bassin d'emplois en Suisse, principalement localisé au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et d'un bassin de main-d'œuvre en France donne lieu à des échanges intenses.

« Le nombre de travailleurs frontaliers a augmenté entre 2009 et 2014 et une part croissante de la population active dans l'Arc jurassien français travaille en Suisse », écrit l'OSTAJ en 2018<sup>38</sup>. « Côté français, plus de 30% des actifs vont travailler en Suisse. Côté suisse, 22% des emplois de la région Parcs du Doubs-AUD<sup>39</sup> (...) sont occupés par un travailleur frontalier ».

Le développement de l'emploi dans la partie suisse, porté par la dynamique de l'horlogerie et plus largement de l'industrie, attire de plus en plus de frontaliers et engendre un regain d'attractivité résidentielle dans la partie française. Cela entraîne cependant une augmentation des déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail, induisant un engorgement routier aux heures de pointe, source de nuisances. « Dans le territoire Parcs du Doubs-AUD, les flux des 10'700 travailleurs frontaliers relient un ensemble de communes françaises : Morteau, Villers-le-Lac, Maïche, Le Russey ou encore Charquemont aux pôles d'emplois suisses du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Les communes suisses et françaises impliquées dans ces navettes convergentes relèvent du même territoire de coopération, ce qui témoigne d'une cohésion forte autour du travail frontalier, très structuré autour de l'industrie horlogère. Six frontaliers sur dix sont des ouvriers, dont une bonne partie sont qualifiés ou très qualifiés ».

Le renouveau démographique de la partie française s'accompagne d'un développement rapide de la maison individuelle, synonyme d'étalement urbain et d'accroissement de la pression foncière. Les évolutions démographiques entraînent aussi des déséquilibres sociétaux. Les parties française et suisse du territoire sont soumises à de fortes différences de la législation, de niveau de rémunération et de coût de la vie. Malgré une interdépendance de plus en plus forte, les deux territoires conservent des fonctionnements socio-économiques spécifiques. En outre, les parcs naturels situés des deux côtés de la frontière n'ont pas vraiment d'emprise sur cette dynamique territoriale liée principalement à la localisation des emplois et de la main d'œuvre et aux flux de pendulaires qu'elle génère.

## **3.1.2 Tourisme**

### **3.1.2.1 Situation actuelle**

Contrairement à certains parcs naturels, le Parc du Doubs n'accomplit pas un rôle d'office du tourisme, mais entretient des relations avec les trois institutions sises sur son territoire : Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme et Tourisme neuchâtelois. La coopération entre ces organismes, au niveau promotionnel, est assurée par Jura Trois-Lacs. Cette entité englobe d'ailleurs trois parcs naturels régionaux, avec, en plus du Doubs au nord, le Parc Thal à l'est et le Parc Chasseral au sud.

Le Parc du Doubs a une réelle vocation touristique. Il a la chance de pouvoir compter sur deux USP<sup>40</sup> touristiques de premier choix : le canyon du Doubs et le cheval franches-montagnes. La nature préservée, les paysages typiques et le calme de la région sont sans aucun doute ses attraits essentiels. Les Franches-Montagnes, avec ses pâturages boisés dans lesquels paissent en semi-liberté chevaux et vaches ainsi que les côtes escarpées dominant le Doubs, rivière encore très sauvage, sont des particularités recherchées par un public en quête de nature, de dépaysement, de tranquillité.

Le Parc du Doubs a la chance de bénéficier de quatre « spots » touristiques qui attirent, chacun, plus de 100'000 visiteurs annuels : la cité médiévale de St-Ursanne, l'étang de la Gruère, le zoo du Bois du Petit Château à La Chaux-de-Fonds et le Saut-du-Doubs aux Brenets. De plus, les villes de La Chaux-de-Fonds

<sup>38</sup> Quatre territoires de coopération au sein de l'Arc jurassien. OSTAJ, 2018.

<sup>39</sup> Agglomération Urbaine du Doubs.

<sup>40</sup> Unique Selling Proposition en anglais, à savoir une proposition phare ou une promesse particulière.

et du Locle ont gagné en attrait touristique depuis leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009.

Le Parc du Doubs soutient, valorise et développe un tourisme doux au sein de son territoire, de façon équilibrée entre les régions ; il va encore intensifier ses actions avec pour objectif de contribuer à une augmentation de la durée de séjour des hôtes.

### 3.1.2.2 Visiteurs

Aucune donnée statistique fiable n'est disponible quant au nombre de visiteurs, leur âge, leur origine ou le motif de leur visite ; par contre, il est de notoriété publique que la plupart des visiteurs du Parc du Doubs sont d'origine alémanique (on estime à 80%) et qu'il s'agit en règle générale de familles ou de couples libérés d'activités professionnelles régulières, en quête de randonnée pédestre et de tourisme équestre. Afin de pouvoir répondre à leurs aspirations, le Parc du Doubs, pour sa partie touristique, devra systématiser ses offres et produits dans la langue de Goethe.

Avec la pandémie et le semi-confinement, l'afflux de touristes a fortement augmenté dans la région, ce qui engendre des pressions touristiques sur des milieux fragiles. Avec l'engagement dès l'été 2020 de guides-nature, étudiants chargés de sensibiliser le public à cette fragilité, le Parc du Doubs, en collaboration avec le canton du Jura et Jura Tourisme, a souhaité anticiper cette pression de plus en plus forte. L'opération renouvelée à l'été 2021 est très bien acceptée par les visiteurs ainsi que par la population locale et permet d'éviter des conflits. La mise en place parallèlement, par les communes, de places spécifiques pour les camping-cars a permis également de canaliser ce nouveau mode de déplacement.

#### Groupes cibles prioritaire

- Les visiteurs de la région

La population locale recherche dans sa région des randonnées attractives et des occasions de découvertes originales. Elle est constituée de familles et de visiteurs de toutes classes d'âge, attirés par les sites connus. L'aire géographique de provenance est relativement large car elle englobe, outre les habitants du territoire du Parc, les agglomérations qu'il l'entoure, en particulier bâloise, biennoise et neuchâteloise. La durée du séjour est le plus souvent journalière.

- Les hôtes proches de la nature

Cette catégorie recherche la beauté des paysages, une nature préservée à caractère sauvage, un environnement culturel proche de la nature. Ils s'adonnent aux activités sportives telles que la marche, le vélo ou VTT, des randonnées en raquette ou ski de fond en hiver. Ils participent également volontiers à des cours, visites guidées et excursions afin de parfaire leurs connaissances. Les hôtes proches de la nature constituent une population attractive, fournissant un marché d'avenir pour le Parc du Doubs.

- Les familles

Les familles sont l'un des groupes le plus important parmi le panel de touristes ; elles viennent bénéficier d'activités liées au tourisme doux, dans une nature préservée. Le Parc crée des offres spécifiques pour elles, par exemple le livret de jeux pour les familles sur le cheval franches-montagnes ou la chasse au trésor sur la contrebande au Saut-du-Doubs. Cet axe sera encore renforcé les prochaines années, car les enfants sont nos clients de demain.

- Les groupes

Le Parc propose, depuis plusieurs années, des sorties-découvertes à la population, sur diverses thématiques et toujours animées par un guide. Certaines connaissent un très beau succès, pour d'autres il est plus relatif. Avec, en complément, la formation de plusieurs guides, il s'agit maintenant de pouvoir rentabiliser cet investissement. Un catalogue de visites guidées pour groupes doit permettre de faire découvrir à un plus grand nombre les richesses naturelles et patrimoniales du Parc du Doubs. La cible des groupes est très intéressante, car une visite permet de toucher 20 à 25 personnes, soit un nombre équivalent de noyaux familiaux, de membres d'associations ou d'entreprises. Le travail des prochaines années sera de trouver notre clientèle par une politique de communication ciblée ; les priorités seront données auprès des écoles secondaires et post-secondaires, d'une part, auprès des entreprises et associations de la région d'autre part.

### 3.1.2.3 Offres générales sur le territoire

Les principales activités touristiques exercées dans le Parc du Doubs le sont en extérieur. Vous trouvez ci-dessous un aperçu des offres proposées :

### **Tourisme pédestre**

Il s'agit de l'activité principale exercée par les visiteurs du Parc, qui peuvent bénéficier d'un vaste réseau pédestre, entretenu par Jura Rando et Neuchâtel Rando ; ces deux institutions faitières peuvent en outre s'appuyer sur les Sentiers du Doubs, dont 4 des 12 sections sont actives sur le territoire du Parc et entretiennent plus particulièrement les sentiers situés dans les côtes escarpées du Doubs et tout au long de la rivière. Dans le périmètre du Parc, on recense 540km de chemins pédestres, soit environ 30km pour La Ferrière, 154km pour la partie neuchâteloise et 354km pour la partie jurassienne. Le territoire du Parc est en outre traversé, d'est en ouest par le chemin de randonnée des Crêtes du Jura. Plusieurs sentiers à thème parcourent le Parc et offrent aux randonneurs un supplément d'information sur la région. Voici une liste non exhaustive des sentiers existants :

- La Randoline : sentier partant de Saignelégier en direction de l'Etang de la Gruère, à travers les pâturages boisés francs-montagnards (petite et grande boucle).
- La Ronde des Verriers : sentier franco-suisse longeant le Doubs (secteur de la Goule) et conduisant sur les sites d'anciennes verreries.
- Les Mémoires du Doubs : des Brenets à la Rasse, 15 panneaux didactiques retraçant 400 ans de la vie industrielle de la vallée du Doubs.
- Le Chemin des Planètes : du Locle au Saut-du-Doubs, les promeneurs ont l'occasion de marcher le long d'une reconstitution du système solaire.
- Commune de Lajoux : trois sentiers thématiques sur le Fer, la Chaux et l'Eau
- Commune des Breuleux : deux boucles pédestres agrémentées de panneaux sur la nature, le patrimoine et la vue des habitants.
- Sentier didactique de la réserve du Theusseret sur les aspects scientifiques de la forêt.
- Sentier nature sur les flancs de Pouillerel avec des sculptures d'animaux de la région.

### **Vélo, VTT, E-bike et trottinettes**

Les routes et chemins sont particulièrement bien adaptés à la pratique du vélo sous toutes ses formes. Si le plateau des Franches-Montagnes et des Montagnes neuchâteloises et leurs nombreuses routes secondaires, peu fréquentées, permettent une randonnée aisée, notamment pour les familles, les côtes du Doubs sont, elles, réservées aux plus sportifs avec des dénivelés plus marqués. Dans le périmètre du Parc, on compte plus de 430km d'itinéraires vélo et/ou VTT, dont quasiment 370km rien que dans la partie jurassienne. Plusieurs itinéraires de SuisseMobile traversent le Parc du Doubs : des itinéraires nationaux (Delémont – St-Ursanne, Saignelégier – La Chaux-de-Fonds) et des itinéraires locaux (La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes – Les Brenets – Le Locle et Saignelégier – Les Bois – Les Breuleux). Le territoire du Parc est en outre traversé par La Route Verte, itinéraire cyclable promu par le Réseau des Parcs suisses à travers 6 parcs différents le long de la chaîne du Jura entre Schaffhouse et Genève. Les Chemins de fer du Jura (CJ) ont développé depuis plusieurs années des descentes en trottinette, sur Glovelier ou la vallée du Doubs, ce qui permet de découvrir les paysages traversés sous un angle différent, en complément aux autres moyens de mobilité douce.

### **Activités en lien avec le cheval**

Patrie de la seule race chevaline indigène, le franches-montagnes, la région du même nom offre deux types d'activités principales : la randonnée à cheval et le char attelé. Avec son caractère docile, le cheval franches-montagnes permet aux débutants de parcourir une boucle d'une heure, sans préparation particulière. Les plus expérimentés peuvent découvrir la région grâce au réseau équestre mis en place et entretenu par l'AREF, soit plus de 250km de pistes aux itinéraires variés. Plusieurs éleveurs de la région proposent des sorties en char attelé (jusqu'à 15 personnes) ou roulotte, parfois assorties d'une fondue. Les Franches-Montagnes accueillent également la Fondation pour le Cheval qui, sur trois sites différents, permet aux vieux chevaux de profiter d'une paisible retraite. Le Parc du Doubs se positionne particulièrement sur la promotion du cheval franches-montagnes, voir ci-dessous.

### **Les sports d'hiver**

Le plateau des Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises sont situés à une altitude d'environ 1'000 mètres et se prêtent aux sports d'hiver ; le ski de fond est pratiqué par nombre de visiteurs du Parc grâce à un réseau vaste et très bien entretenu. La région accueille également quelques remontées mécaniques, comme aux Breuleux et aux Genevez, idéales pour les débutants. Cependant, avec le réchauffement climatique, la neige est de moins en moins présente en hiver et ces deux types d'activité sont particulièrement en danger, car elles nécessitent des infrastructures et un entretien relativement lourds. La pratique de la raquette à neige a par contre encore quelques belles années devant elle car le besoin d'enneigement est moindre. La commune de Saignelégier, via le Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, abrite la seule patinoire située sur le territoire du Parc (celle de La Chaux-de-Fonds étant située en-dehors

du périmètre), avec possibilité de pratiquer le patinage dès la fin de l'été jusqu'au printemps suivant. Lors des hivers rigoureux, le lac des Brenets offre quant à lui la plus grande patinoire naturelle de toute la région. De manière plus anecdotique, les Franches-Montagnes offrent de magnifiques paysages pour la pratique de balades en chiens de traîneaux, mais comme pour le ski de fond, cette activité tend à se raréfier.

### **Activités nautiques**

Le Doubs offre quelques possibilités de pratiquer le canoé-kayak, sur certaines portions, notamment entre Soubey et St-Ursanne. La baignade dans le Doubs est possible à certains endroits, notamment du côté de St-Ursanne ou sur le lac des Brenets, mais elle est peu recommandée ailleurs en raison des risques de pression sur un milieu naturel fragile, de ceux inhérents à l'exploitation de la force hydraulique, sans parler d'une température toujours fraîche (en-dessous des 20°C). Pour les plus douilletts, le Centre du Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier offre spa et wellness, avec piscine intérieure et extérieure, saunas et hammams.

### **Pêche**

La pratique de la pêche a longtemps été l'une des attractions touristiques majeurs le long du Doubs ; il faut cependant constater que la raréfaction du poisson a provoqué une forte diminution du nombre de pêcheurs ; il est certes toujours possible de pêcher et prendre un permis journalier, mais la demande n'a plus rien à voir avec les années 70 ou 80, où l'ouverture de la pêche, début mars, remplissait l'ensemble des établissements situés le long de la rivière entre Les Brenets et St-Ursanne. Le plateau des Franches-Montagnes possède plusieurs étangs, mais la pêche y est en principe interdite ou réservée aux sociétés locales.

### **Les sites touristiques**

Le Parc du Doubs abrite plusieurs sites touristiques connus loin à la ronde. La cité médiévale de **St-Ursanne**, perle du Doubs, a su préserver son caractère authentique ; ainsi, l'accès en ville s'effectue toujours par l'une des trois portes d'entrée d'origine. Après plusieurs années de travaux, St-Ursanne offre, depuis l'automne 2021, une vieille ville totalement rénovée. Quatre événements majeurs s'y déroulent : le marché de Noël avec son artisanat traditionnel, les Médiévales (tous les deux ans), le festival Piano à St-Ursanne chaque été et enfin la course de côte St-Ursanne – Les Rangiers. **L'Étang de la Gruère** situé à quelques kilomètres de Saignelégier a été créé au XVII<sup>e</sup> siècle pour alimenter un moulin ; entouré d'une tourbière formée il y a plus de 12'000 ans, le site est classé en réserve naturelle. Souvent comparé aux paysages nordiques, le site connaîtra au cours des prochaines années de grands changements en vue de sa préservation et de sa valorisation. Le **Saut du Doubs** est une autre merveille du Parc, située tout à l'ouest de son périmètre ; sa chute naturelle de 27 mètres attire de nombreux touristes, de part et d'autre de la frontière. Le public peut s'y rendre à pied, mais le plus souvent avec le bateau de la compagnie NLB qui, depuis les Brenets, rejoint le site après 20 minutes dans un décor ressemblant aux fjords norvégiens. Le **zoo du Bois du Petit-Château** est situé à la périphérie nord de la ville de La Chaux-de-Fonds. Son accès est gratuit garantissant ainsi un succès populaire tout au long de l'année ; sa particularité est d'abriter des animaux de la région. Enfin, bien qu'un peu moins visité que les sites ci-dessus, il faut également mentionner les **moulins souterrains du Col-des-Roches**, à la sortie ouest de la ville du Locle, proche de la frontière française ; sa vocation première était de produire de l'énergie, grâce à l'aménagement d'un moulin dans une grotte. Devenu un magnifique musée, ce site permet de voir comment était aménagé un moulin au XVII<sup>e</sup> siècle.

### **Le tourisme d'affaires**

Le tourisme d'affaires est relativement peu développé sur le territoire du Parc du Doubs, notamment en raison d'un manque d'infrastructure lié à cette branche particulière et très intéressante du tourisme ; il n'y a ainsi aucun hôtel 4 ou 5 étoiles pour accueillir cette clientèle exigeante. Il faut cependant citer le Golf des Bois qui offre un magnifique parcours dans un écrin de verdure et à seulement quelques kilomètres de la métropole de La Chaux-de-Fonds et ses marques horlogères de luxe.

### **La culture**

La culture, en particulier le patrimoine bâti, revêt une grande importance au sein du Parc du Doubs ; la ville de St-Ursanne abrite une collégiale du XII<sup>e</sup> siècle, de style romano-gothique, ainsi qu'un cloître attenant et son musée lapidaire ; si on y ajoute, entre autres, l'ermitage et le pont St-Jean, la cité médiévale a su conserver et mettre en valeur quelques-uns des plus beaux monuments culturels du canton du Jura. Les nombreuses églises décorées des vitraux modernes de Coghuf ou de Voirol, pour ne citer que deux artistes « taignons », font également la richesse culturelle de la région. Les musées sur la thématique de l'horlogerie sont nombreux dans la région, à commencer par ceux situés au Locle et à La Chaux-de-Fonds, mais aussi des ateliers comme la Boîte de montres au Noirmont ou l'Espace paysan horloger aux Bois ; le village des Genevez abrite également le Musée rural jurassien faisant la part belle à d'anciennes techniques et métiers du passé. Les murs de pierres sèches constituent l'une des caractéristiques des pâturages boisés des

Franches-Montagnes ; conscient de leur grande valeur patrimoniale et en collaboration avec l'office cantonal de la Culture, le Parc rénove régulièrement quelques portions de mur. Enfin, il ne faut passer sous silence le patrimoine immatériel au sein du territoire du Parc, tel les contes et légendes au bord du Doubs ou le phénomène de carnaval et autres « sauvages ».

### **Transport**

La région du Parc du Doubs est relativement bien desservie en transports publics, notamment grâce à la ligne des Chemins de fer de Jura (CJ), traversant d'est en ouest son territoire. Les liaisons depuis la vallée du Doubs sur le plateau sont plus aléatoires, avec quelques lignes de bus assumées par les CJ et CarPostal. D'un point de vue touristique, il faut signaler les trains à vapeur proposés par la société La Traction avec son dépôt au Pré-Petitjean, sur la commune de Montfaucon. Une dizaine de courses sont proposées au public durant l'été, certaines avec une attaque de train, telle dans un western.

### **Hébergement**

L'hébergement dans le territoire du Parc a relativement peu évolué durant les 10 dernières années ; le nombre d'établissements hôteliers est resté relativement stable, avec une légère diminution. En revanche, le secteur de la parahôtellerie s'est bien développé avec l'ouverture de nombreuses chambres d'hôtes et appartements de vacances, la qualité de ces derniers étant même distingué au niveau suisse. La pandémie connue en 2020 et 2021 a boosté les nuitées avec un record absolu pour l'année 2021, selon les chiffres de JuraTourisme.

La présence de lits de vacances dans certaines communes permet à quelques-unes de bénéficier de services bien plus importants que le nombre d'habitants pourraient laisser penser ; ainsi, la commune de Montfaucon, environ 600 habitants, possède plusieurs restaurants, un magasin d'alimentation, un de produits du terroir, une boulangerie et une boucherie, notamment. Cette offre, vaste et variée, est rendue possible grâce notamment à la présence du village Reka dans le village. L'exemple de St-Ursanne peut également être vu dans la même optique, même si ici le tourisme journalier est prépondérant.

L'hébergement directement au bord du Doubs est relativement restreint, hors des lieux touristiques tels que Les Brenets ou St-Ursanne ; plusieurs hôtels ont fermé leurs portes au cours des dernières années, notamment dans le secteur Maison-Monsieur / Biaufond. Il reste néanmoins plusieurs possibilités d'hébergement, notamment en campings et en chambres d'hôtes, tout au long de la rivière. Le Parc du Doubs n'a pas directement prise sur l'offre proposée, il peut par contre renforcer l'attractivité de certains lieux au cours des prochaines années afin de permettre, à terme, la (ré)ouverture de nouveaux établissements.

Au niveau du Parc du Doubs, il s'agira à l'avenir de développer des partenariats avec plusieurs types d'hébergement, selon divers critères :

- Village Reka (Montfaucon) : ce village accueille presque exclusivement des familles, souvent durant une semaine et en très forte proportion en provenance de la Suisse allemande. Le Parc doit pouvoir proposer ses offres à ce public sur place et disponible et notamment veiller à une disponibilité des offres en allemand.
- Centre de Loisirs (Saignelégier) : il s'agit du seul établissement possédant une piscine et un centre de bien-être, sans oublier la patinoire située juste à côté ; il accueille aussi bien des couples ou familles que divers groupes, dont plusieurs clubs sportifs tout au long de l'année. L'ouverture en 2022 d'une auberge de jeunesse à proximité du complexe apporte un réel complément à l'offre existante. Les offres du Parc doivent être mieux mises en valeur auprès de cette clientèle, avec par exemple l'aménagement d'un espace dédié dans le vaste hall d'accueil du Centre.
- Hôtel du Golf (Les Bois) : cet établissement accueille une clientèle plutôt aisée qui vient pratiquer son sport favori, plusieurs fois par année. Des offres spécifiques sont à envisager pour cette clientèle exigeante et financièrement intéressante. L'Hôtel des Endroits à La Chaux-de-Fonds est à classer dans la même catégorie.
- St-Ursanne : la cité médiévale possède quelques petits hôtels, mais également une auberge de jeunesse et de nombreux campings dans les environs immédiats ; une offre de loisirs commune avec la Maison du Tourisme pourrait permettre d'inciter à un séjour de plus longue durée.
- Camping de Saignelégier : le camping, situé à mi-chemin entre Saignelégier et Les Cerlataz est réputé pour les amoureux de la nature et affiche souvent complet. Un partenariat permettrait de mieux mettre en valeur les offres nature du Parc du Doubs pour cette clientèle spécifique, d'autant plus que des perspectives intéressantes se profilent avec la construction de plusieurs cabanes dans les arbres ces prochaines années. Le partenariat pourrait ensuite être reproduit auprès des autres campings de la région.



### 3.1.2.4 Offres spécifiques du Parc

Après cet aperçu des activités touristiques offertes sur son territoire, le Parc du Doubs a développé plusieurs offres touristiques spécifiques, en complément et en collaboration avec les offices du tourisme de la région.

#### **Le Doubs**

Les rives du Doubs sont, paradoxalement, moins peuplées aujourd'hui qu'il y a un siècle et demi ! Avant l'apparition du charbon et du pétrole, la force hydraulique et le bois étaient très recherchés par diverses industries, telles que les moulins, les verreries ou les scieries. L'activité économique était donc très intense tout au long du Doubs ; aujourd'hui totalement disparue, il ne reste que quelques vestiges de ce passé. Avec l'offre « Histoire(s) du Doubs », le Parc propose de raconter ce patrimoine qui a fait la richesse de la région ; proposée actuellement entre les Brenets et le Saut-du-Doubs, elle sera développée dans les prochaines années sur d'autres lieux emblématiques, notamment dans la région de St-Ursanne ou dans les alentours de Maison-Monsieur – Biaufond.

Une seconde offre en lien avec la rivière est proposée par la Maison du Tourisme à St-Ursanne ; sous la forme d'une chasse au trésor en canoë et par l'intermédiaire d'un quizz proposé par le Parc, le public est sensibilisé aux patrimoines naturels et culturels associés à la rivière et à l'importance de la préserver.

Une dernière offre est appelée à se développer à l'avenir autour de la problématique liée aux éclusées ; plusieurs barrages à vocation hydroélectrique ont été construits sur le Doubs durant le siècle dernier. Certains ne sont aujourd'hui plus exploités, mais les seuils demeurent, empêchant la migration de la faune aquatique et le transit des sédiments. La situation commence à évoluer avec notamment, depuis 2019, la réalisation d'un ruisseau de contournement à St-Ursanne, sur le site de Moulin-Grillon. Cette réalisation, unique sur le territoire du Parc, sert d'exemple pour démontrer la possible conciliation des impératifs économiques (de production) et écologiques (de continuité pour les espèces de la rivière).

#### **Cheval**

Le territoire du Parc du Doubs abrite l'unique race chevaline indigène de Suisse, le cheval franches-montagnes. Les prestataires équestres proposent, depuis longtemps, des balades à cheval ou en chars attelés. Dans un souci de sensibilisation et de valorisation de son patrimoine, le Parc du Doubs a, dès l'élaboration de sa première charte, souhaité une meilleure mise en valeur de l'un de ses emblèmes ; ainsi, le Parc collabore avec cinq éleveurs de la région pour proposer au public, la visite d'élevages de franches-montagnes. Un livret de jeux, en français puis prochainement en allemand, permet de rendre la visite plus ludique pour les enfants, avec la possibilité de gagner des prix par un jeu-concours.

Le Parc du Doubs a également collaboré à la mise en place d'une exposition interactive sur le cheval franches-montagnes, installée à Maison-Rouge aux Bois. Cette présentation didactique offre un passionnant aperçu sur la polyvalence ainsi que sur l'origine géographique et historique de cette unique race de cheval suisse.

Les perspectives de développement sont encore grandes, car de nombreux métiers en lien avec le cheval peuvent être présentés au public.

#### **Contrebande**

La thématique de la contrebande est un lien fort de part et d'autre de la frontière. Durant la première charte, les Chemins de la Contrebande franco-suisse ont été développés en collaboration étroite avec le Pays Horloger. Il s'agit de quatre itinéraires à réaliser à pied ou en vélo tout terrain à la découverte des deux parcs. Initialement conçue comme un produit d'appel pour une clientèle extérieure, en itinérance sur plusieurs jours, cette offre est actuellement dématérialisée, car le fonctionnement de l'offre posait des défis logistiques trop importants.

Cette thématique est cependant reprise avec le développement d'une chasse au trésor au Saut-du-Doubs, sous forme d'une boucle de 3km permettant de découvrir la célèbre chute des deux côtés de la frontière ; idéal pour les familles notamment qui voient le chemin d'accès à la chute agrémenté de panneaux richement illustrés. Le concept pourrait être développé à l'avenir du côté de Goumois, également.

#### **La Route Verte**

La Route Verte est portée par le Réseau des Parcs suisses ; il s'agit d'un itinéraire pour vélo électrique de presque 500km, traversant 6 parcs naturels régionaux le long de l'Arc jurassien, depuis Schaffhouse jusqu'à Genève. L'ensemble du tracé peut être réalisé sous la forme de 7 étapes, à réaliser de manière individuelle ou avec l'organisation du transport des bagages et la réservation des nuitées par l'agence Eurotrek. Avec l'apparition de la pandémie, la vente de vélos électriques a connu une très forte augmentation ; cela devrait

bénéficier à terme à un itinéraire tel que la Route Verte, moyennant un renforcement de la visibilité de cette prestation encore peu connue du grand public.

### 3.1.2.5 Perspectives

A l'ère post-pandémie et face à l'urgence climatique, le besoin d'un retour aux sources, d'une consommation « locale » d'espaces verts et de loisirs se fait de plus en plus ressentir. Il ne s'agit pas ici d'un effet de mode, mais bien d'une tendance de long terme, qui, au gré des prochaines catastrophes naturelles, se renforcera encore.

#### **Guides-nature**

La hausse des visiteurs sur le territoire du Parc du Doubs ne va pas sans créer de problèmes en termes de pression sur le milieu naturel ; il s'agira de pouvoir canaliser cet afflux et mettre en place des outils pour sensibiliser cette population. A cet effet, la mise en place, dès 2020, de guides nature chargés, durant la période estivale, d'aller à la rencontre des touristes dans certains lieux très fréquentés afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques, devra être renforcé à l'avenir. Les guides nature ou rangers sont principalement des étudiants et interviennent sur le terrain depuis les week-end de ponts en mai jusqu'à la fin du mois d'août. Les lieux et périodes d'intervention pourraient ainsi être étendus pour répondre à la hausse de la pression sur le milieu naturel.

#### **Parc naturel régional du Doubs horloger**

La création du Parc du Doubs horloger, homologue français sur l'autre rive du Doubs, à l'automne 2021, devrait permettre la mise en place de synergies très intéressantes. En plus des thématiques communes déjà évoquées, telles que la contrebande ou les problématiques liées au Doubs (périmètre de protection, éclusées, etc.), les métiers liés à l'horlogerie sont un autre exemple de collaborations potentielles dans l'avenir, de part et d'autre de la rivière.

#### **Entreprises partenaires**

L'un des plus gros défis à venir sera de faire connaître et partager la vocation de développement durable du Parc avec sa population. L'un des moyens pour y parvenir sera la mise en œuvre de la distinction « entreprises partenaires », proposée par le réseau des Parcs. Ce nouveau type de partenariat s'appuie sur les sept valeurs des parcs suisses :

- conservation et valorisation de la nature et du paysage,
- valeur ajoutée régionale,
- sensibilisation et communication,
- coopération et connexion avec le Parc,
- innovation et qualité,
- identité territoriale et culture,
- valeurs éthiques.

Concrètement, pour le Parc du Doubs, il s'agira de contacter divers prestataires de services de la région, partageant les mêmes valeurs que le Parc, afin de leur offrir une plus grande visibilité et de renforcer la collaboration entre le Parc et ces entreprises. De nombreux prestataires partagent d'ores et déjà nos valeurs basées sur le développement durable, il s'agira d'établir une liste par domaine (p.ex. hébergeurs, restaurants, producteurs, artisans, industries, etc.) puis de les rencontrer pour leur permettre l'obtention de la certification.

#### **Manifestations d'importance**

Afin de renforcer la visibilité des actions du Parc envers la population locale, mais également auprès des nombreux visiteurs qu'il draine, le Parc devra s'associer avec quelques-uns des plus grands événements organisés dans la région. Deux exemples de collaboration peuvent être envisagés :

- Marché-Concours

Le Marché-Concours de Saignelégier, organisé le 2e week-end d'août, accueille plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, amoureux du cheval. Un renforcement de la collaboration avec Jura Tourisme, qui a un stand situé dans l'espace d'accueil de la manifestation, permettrait de mieux mettre en valeur les diverses offres et actions proposées par le Parc autour du cheval franches-montagnes, afin d'inciter les visiteurs de la manifestation à revenir dans la région à une autre occasion.

- Chant du Gros

Le festival du Chant du Gros, organisé le 2e week-end de septembre au Noirmont, a su, au fil des années, se faire une belle place parmi les festivals musicaux de Suisse. Il accueille plus de 10'000 personnes quotidiennement durant quatre jours. L'idée d'une collaboration avec le festival est à envisager sous un angle

avant tout communicatif, une présence physique sur le festival n'étant pas forcément appropriée. Par contre, il s'agirait de pouvoir proposer aux groupes et à leurs accompagnants de visiter la région et de leur faire découvrir les richesses du Parc, tout en sachant que le temps à disposition pour ce type d'activités est variable selon les groupes musicaux. Généralement très présents et très suivis sur les réseaux sociaux, les groupes de musique invités au festival pourrait faire la promotion indirecte de la région, y compris auprès d'un public de suiveur, mais pas forcément présent sur site ; ce type d'action offrirait une très belle vitrine à la région et au Parc.

### **Tourisme gastronomique**

Les produits du terroir sont très présents sur le territoire du Parc du Doubs ; de nombreux agriculteurs diversifient leur production et donc leurs revenus et mettent en valeur leurs produits : fromages et divers produits laitiers, saucisses et lard, produits boulangers, fruits et transformation en eaux-de-vie, etc. Quelques produits fabriqués dans le Parc ont une réputation bien au-delà du territoire, tels que la tête-de-moine, la damassine, le toetché ou encore la taillaule. L'augmentation du nombre de produits labellisés « Parc » permet en outre d'augmenter leur notoriété. Il y a une volonté du Parc de pouvoir faire découvrir ses produits du terroir à l'occasion de diverses balades-découvertes, comme proposé déjà au travers de plusieurs éditions de la Rando du terroir. Par ailleurs, avec le lancement à l'automne 2021 du kit torréé, le Parc souhaite mettre en valeur tout son patrimoine culinaire ; cette tradition typique des Montagnes neuchâteloises est proposée en complément à une balade à travers les pâturages boisés.

### **3.1.3 Economie agricole**

L'agriculture est très présente dans le territoire du Parc du Doubs. Elle constitue une part importante de l'économie et une structure sociale et culturelle très présente. Comme partout en Suisse, elle évolue continuellement. Dans le Parc, le nombre d'exploitations a diminué de 29 unités (un peu moins de 6%) entre 2013 et 2020, pour atteindre 471 exploitations agricoles<sup>41</sup>. En parallèle, le nombre de personnes employées a diminué également, mais dans une proportion un peu plus faible. La SAU a diminué dans presque toutes les communes du Parc. L'affectation de terrains en zones à bâtir, zone industrielle ou pour d'autres nouveaux aménagements est en général responsable de cette diminution. La dernière révision de la LAT devrait contribuer à diminuer nettement les nouvelles emprises sur la SAU.

La production agricole est essentiellement herbagère et est valorisée par des bovins (laitiers ou allaitant) et des chevaux. L'élevage bovin est largement majoritaire et la majeure partie du lait produit est écoulée sous forme de lait industriel.

La part d'exploitations biologiques a augmenté sur le territoire du Parc, passant de 12% en 2013 à 18% en 2020 (+27 exploitations et 93 emplois supplémentaires dans l'agriculture biologique). Le lait bio étant vendu en moyenne 20 centimes plus cher que le lait d'industrie, cela permet d'augmenter la valeur ajoutée produite chez l'exploitant et permet en principe aux familles paysannes d'obtenir un meilleur revenu de leur travail.

L'élevage du franches-montagnes, seule race chevaline suisse, a une grande importance économique, sociale et patrimoniale. Elle représente également une véritable image de marque pour les visiteurs de la région. A noter que le cheptel d'équidés de toutes races a fortement diminué, avec une baisse de 519 individus, pour atteindre 1955 en 2020<sup>42</sup>. Cette baisse ne concerne pas uniquement les chevaux franches-montagnes, mais également tous les autres équidés. Elle illustre une tendance à la baisse du nombre de chevaux indigènes dans le canton du Jura, comme l'explique l'ancien président de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin Pierre Berthold. Ce dernier relève que les effectifs se maintiennent grâce à la passion et au savoir-faire des éleveurs et du soutien du canton. Il ajoute que l'augmentation actuelle de la demande et la répercussion sur les prix, probablement en partie due à l'effet de la Covid, est surtout le résultat d'une bonne mise en valeur des franches-montagnes et de leur sélection rigoureuse en fonction de leur utilisation. Selon lui, les perspectives sont bonnes pour la race franches-montagnes. Ses qualités (caractère, sélection rigoureuse orientée sport et loisirs, facilité de détention et d'affouragement, etc.) en font un bon cheval très adapté au tourisme durable.

Le tableau suivant donne des indications sur le nombre d'exploitations et d'emplois dans le domaine agricole par commune. L'intégralité des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont pris en compte. Ces données sont issues de l'Office fédéral de la statistique sauf les chiffres de la SAU totale 2020

---

<sup>41</sup> L'intégralité des territoires communaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle est prise en compte. Voir ci-dessous.

<sup>42</sup> Source : OFSTAT 2020. Ce chiffre ne prend pas en compte les poulains de moins de 6 mois non enregistrés et ne comprend pas les chevaux dans les unités qui ne sont pas considérées comme des exploitations agricoles (OFSTAT).

et leur évolution depuis 2014 pour les communes jurassiennes, qui ont été fournies par le Service de l'économie rurale du canton du Jura.

	<b>Nombre exploitations 2020</b>	<i>Evolution par rapport à 2013 (nbr)</i>	<b>Emplois totaux 2020</b>	<i>Evolution par rapport à 2013 (nbr)</i>	<b>SAU totale 2020 [ha]</b>	<i>Evolution par rapport à 2014 (ha)<sup>43</sup></i>	<b>SAU moyenne par exploitation 2020</b>
<b>Territoire du Parc</b>	471	-29	1229	-51	16808	-433	36
<b>La Ferrière</b>	29	-1	72	-1	947	24	33
<b>La Chaux-de-Fonds</b>	77	-2	219	17	3202	-33	42
<b>Le Locle (avec Les Brenets)</b>	36	-9	78	-16	1797	57	50
<b>Les Bois</b>	41	-4	112	-12	1275	-109	31
<b>Les Breuleux</b>	22	0	60	-6	399	-24	18
<b>La Chaux-des-Breuleux</b>	6	1	19	6	161	-21	27
<b>Les Enfers</b>	10	1	27	5	264	-6	26
<b>Les Genevez</b>	15	-4	33	-10	600	-48	40
<b>Lajoux</b>	20	2	50	5	481	-63	24
<b>Montfaucon</b>	25	-3	51	-10	958	-37	38
<b>Muriaux</b>	34	0	88	5	682	8	20
<b>Le Noirmont</b>	19	-3	48	-6	728	-36	38
<b>Saignelégier</b>	36	-1	93	-1	1077	-17	30
<b>Saint-Brais</b>	21	-1	52	-6	847	-19	40
<b>Soubey</b>	12	0	28	-4	560	0	47
<b>Clos du Doubs</b>	68	-5	199	-17	2830	-109	42

Tableau 4. Nombre d'exploitations, emplois totaux et surface agricole utile dans les communes du Parc et moyenne par exploitation.  
Données : Office fédéral de la statistique et République et Canton du Jura.

<sup>43</sup> Les chiffres de SAU fournissent une tendance générale et ne reflètent pas nécessairement la réalité du terrain car les méthodes de calcul diffèrent entre les deux années de référence. A partir de 2018 en effet, certains éléments tels que forêts, chemins ou bâtiments situés dans la zone agricole ne sont plus comptabilisés dans la SAU. La diminution de SAU illustrée dans ce tableau est donc certainement surévaluée.

### 3.1.4 Sylviculture

La forêt est un élément majeur du paysage du Parc du Doubs, couvert par un taux de boisement supérieur à la moyenne nationale : 38% environ de son territoire est boisé, soit 11'840 ha (28% environ pour toute la Suisse et 30% environ pour les trois cantons de Neuchâtel, Berne et Jura)<sup>44</sup>. La surface forestière est caractérisée par deux types principaux de boisement :

- Les zones forestières denses, dont le massif des côtes du Doubs est l'élément majeur. Il forme un important cordon de forêts de pente entre la rivière et les régions plus élevées (Montagnes neuchâteloises, plateau franc-montagnard, Clos-du-Doubs, France).
- Les pâturages boisés, issus de l'exploitation sylvo-pastorale traditionnelle, qui façonnent le paysage rural des zones moins escarpées.

Dans le district des Franches-Montagnes, les deux tiers du volume de bois sont composés d'épicéas et de sapins blancs<sup>45</sup>. Parmi les feuillus, c'est le hêtre qui est le plus répandu, avec 21% du volume total de bois. On peut estimer que les tendances sont similaires pour les régions neuchâteloise et bernoise du Parc, et que le Clos-du-Doubs héberge par contre une proportion de feuillus plus importante.

La forêt a longtemps été considérée comme un réservoir de biodiversité fonctionnel sans menaces particulières, notamment en raison de sa protection très stricte. Mais malgré une connaissance des espèces moins précise que dans d'autres milieux, une perte de biodiversité est aussi avérée en forêt. La modification à long terme des modes d'exploitation forestière est l'origine principale de cette évolution négative. Le bois mort et le vieux bois, les associations forestières particulières et les forêts claires ne sont pas suffisamment présents de ce point de vue. Les tourbières des Franches-Montagnes et la vallée du Doubs, peu accessible, forment des continuums écologiques importants pour l'infrastructure en forêt.

Au fil des décennies, l'évolution des pâturages boisés a été dictée par la rationalisation des techniques agricoles et sylvicoles, qui a engendré une polarisation de nombreux pâturages boisés, évoluant pour partie vers de la forêt fermée, alors que d'autres parties se sont banalisées en perdant arbres et autres structures au profit du pâturage non boisé. Cette évolution a cependant pu être freinée fortement grâce à une large prise de conscience et diverses actions depuis une bonne vingtaine d'années. La valeur écologique des pâturages boisés continue cependant de se dégrader, en raison notamment de la poursuite de la rationalisation agricole et de l'apparition de nouveaux moyens mécaniques qui banalisent et homogénéisent la qualité du sol ou qui suppriment un certain nombre de structures naturelles par exemple. Plusieurs espèces indicatrices de pâturages boisés structurés sont en difficulté. La prise en compte différenciée des différents milieux et espèces liées aux divers milieux représentés dans les pâturages permet aux gestionnaires de préserver et renforcer leur qualité écologique.

Les arbres habitats (arbres à haute valeur écologique) sont des éléments particuliers des écosystèmes forestiers ou des zones rurales ou habitées non forestières (zone « ouverte »). Ils abritent un cortège d'espèces spécifiques par essence d'arbres et par type de microhabitat et leur maintien est important pour la conservation de la diversité de ces très nombreuses espèces qui leur sont liées. Les arbres habitats se trouvent dans tous les milieux : en forêt fermée mais également lorsqu'ils sont isolés, en zone ouverte non forestière ou en pâturage boisé. Ils sont souvent exploités avant d'atteindre le stade approprié (sénescence). Par ailleurs, le manque de rajeunissement dans certains secteurs ouverts limite le remplacement à long terme de ces arbres et fragilise donc le maintien des espèces qui y sont liées. De manière générale, il faut relever un déficit important d'arbres habitats protégés sur l'ensemble du territoire du Parc, en particulier en zone forestière et en zone bâtie. Pour pallier à ce manque, le Parc est actif depuis 2018 dans l'inventaire d'arbres habitats et leur maintien à long terme, en forêt comme en zone ouverte.

#### Propriété et exploitation forestière

Dans le canton du Jura, 76% des forêts appartiennent à des collectivités publiques (communes, bourgeoisies, Etat, Confédération), le solde appartenant à un grand nombre de propriétaires privés. Dans le canton de Neuchâtel, 57% appartiennent aux collectivités publiques (communes, Etat, marginalement Confédération). Le Jura bernois est quant à lui couvert à 49% par des surfaces forestières, dont le 77% appartiennent à des propriétaires publics. Dans la commune de La Ferrière cependant, la majeure partie des forêts appartient à des propriétaires privés.

<sup>44</sup> Source : Couverture du sol, Modèle topographique du paysage TLM3D, Swisstopo, 04.2021

<sup>45</sup> La forêt jurassienne en chiffres, résultats et interprétation de l'inventaire forestier cantonal 2003-2006, Office des forêts de la République et Canton du Jura, Saint-Ursanne, 2006

La production de bois et la fonction de protection contre les dangers naturels sont au centre de l'exploitation de la grande majorité des forêts de la région du Parc. Les aires forestières sont cependant toutes caractérisées par leur multifonctionnalité et d'autres fonctions sont attribuées à certaines forêts spécifiques afin de leur garantir une vocation particulière et d'y adapter leur gestion:

- Forêts à fonction sociale (accueil du public)
- Protection de la biodiversité et du paysage

Les pâturages boisés, également considérés comme faisant partie de l'aire forestière, doivent leur existence à une utilisation mixte sylvicole et agricole. Ils revêtent des aspects très variables, en fonction notamment de leur taux de boisement et de l'intérêt que leur portent leurs différents propriétaires. Ils forment des paysages typiques et caractéristiques du territoire du Parc. En terme de biodiversité, les pâturages boisés présentent également un intérêt non négligeable. Leur existence est liée au maintien de cette forme particulière d'exploitation et à l'adaptation de leur gestion aux changements climatiques.

L'économie forestière est fortement dépendante du marché du bois, globalisé au niveau européen. Constamment baissier depuis désormais plus de 40 ans, il implique que la plupart des exploitations sont déficitaires. C'est donc un grand défi que de pouvoir continuer à motiver les différents propriétaires de poursuivre l'entretien de leur patrimoine boisé. Une juste reconnaissance et une indemnisation de l'ensemble des prestations écosystémiques profitant à l'ensemble de la population et de l'économie locale est un élément central pour la pérennité de peuplements forestiers dynamiques et stables et de leur exploitation sylvicole.

Depuis plusieurs décennies, la chute du prix du bois et la concurrence internationale ont contraint nombre de scieries locales à fermer leurs portes. Actuellement, le bois de la région est principalement exporté et transformé dans des scieries françaises ou dans d'autres régions de Suisse. Un marché local durable du bois n'existe plus vraiment dans la région ; seule la transformation en bois énergie est bien présente, avec une tendance au renforcement de ce secteur. Le bois de hêtre est en majeure partie vendu sur les marchés asiatiques, particulièrement en Chine.

### 3.1.5 Changement climatique et perspectives dans l'agriculture et la sylviculture

#### 3.1.5.1 Changements climatiques

Les changements climatiques influencent déjà et influenceront encore plus l'agriculture et la sylviculture dans les prochaines dizaines d'années. Ils viennent notamment ajouter des inconnues dans un marché du bois déjà très fluctuant, dans l'évolution des forêts et de l'assortiment en bois et dans les capacités d'adaptation de l'industrie du bois. Il suffirait qu'un acheteur majeur de bois en Suisse vienne à délocaliser ses activités et un énorme pan de l'économie sylvicole serait touché en ne trouvant plus de débouchés. Il est ainsi d'autant plus important de conserver dans la région les rares entreprises qui y transforment encore le bois, afin d'assurer une part, même minime, de transformation locale du bois produit dans la région. L'exportation de bois de hêtre sur les marchés asiatiques, notamment en Chine, restera importante tant que le taux de croissance de ce pays restera fort. Si son taux de croissance baisse, alors il faudra trouver d'autres débouchés pour ce bois. Là aussi, les initiatives permettant la transformation du bois à l'échelle locale sont à développer.

Des adaptations des pratiques sylvicoles et agricoles sont d'ores et déjà développées et testées. Dans ce cadre, le département du développement territorial et de l'environnement du canton de Neuchâtel a édité en 2020 un document consacré à la sylviculture confrontée aux changements climatiques<sup>46</sup>. Il y explique que les forêts connaîtront « un décalage en altitude des étages de végétation de 400 à 500m ». A l'horizon 2070-2099, les étages montagnards supérieur et inférieur auront disparu des Montagnes neuchâteloises, remplacés par un étage submontagnard uniforme. La tendance sera identique pour le plateau franc-montagnard, alors que les côtes du Doubs et le Clos-du-Doubs passeront à l'étage collinéen. Toutes les forêts verront ainsi leur visage changer et nécessiteront une adaptation des pratiques forestières. Pour « renforcer la capacité adaptative des forêts », cinq principes ont été exposés par le canton de Neuchâtel : « augmenter la diversité des essences, augmenter la diversité structurelle, augmenter la diversité génétique, augmenter la résistance face aux perturbations des arbres individuels et réduire les révolutions, respectivement les diamètres cibles ». Le canton du Jura élabore en 2021 un « plan climat cantonal » qui

<sup>46</sup>[https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Documents/ChangementClimatique/Sylviculture%20et%20changement%20climatique\\_NE\\_2020\\_11\\_24\\_CONDENSE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Documents/ChangementClimatique/Sylviculture%20et%20changement%20climatique_NE_2020_11_24_CONDENSE.pdf)

« intégrera les mesures d'adaptations au changement climatique déjà en cours dans les différents secteurs d'activités»<sup>47</sup>.

Le secteur agricole verra également un déplacement de la répartition des terrains exploités, une période de végétation plus longue, des pressions plus fortes par les parasites ou certains ravageurs et devra composer avec des extrêmes climatiques récurrents et de plus en plus marqués. Si certaines opportunités seront à saisir, des pertes de rendements sont également à craindre et une adaptation des pratiques est inévitable. La thématique est déjà largement discutée à différents niveaux, et la Confédération avec de nombreux partenaires a élaboré une « Stratégie Climat pour l'agriculture ».

Les défis posés par les changements climatiques sont déjà largement traités par les instances fédérales et cantonales, ainsi que par de nombreux instituts de recherches et autres associations. Le Parc du Doubs n'y a quasiment pas de marge de manœuvre et il a donc été décidé qu'il ne déposerait pas de projet réservé à cette thématique. Il est cependant tout à fait cohérent qu'il mette en œuvre des mesures de terrain pour accompagner la transition dans les milieux naturels, en collaboration avec les agriculteurs et les sylviculteurs.

### *3.1.5.2 Les actions menées par le Parc et le suivi du projet pilote « Infrastructure écologique »*

Le Parc a une marge de manœuvre relativement étroite dans le domaine de la sylviculture, maîtrisé par les services cantonaux. Cela n'exclut cependant pas des actions ponctuelles et ciblées, menées en collaboration avec les milieux et acteurs sylvicoles. Dans le domaine agricole, plusieurs actions particulières ou ponctuelles peuvent être mises sur pied pour soutenir les exploitants de diverses manières et faire connaître leur travail. Les projets menés par le Parc entre 2013 et 2019 en faveur de l'économie agricole et sylvicole ont été très divers :

- Soutien aux agriculteurs pour l'achat de semences de prairie fleurie en 2012 et 2013, suite à de gros dégâts engendrés par la forte présence de campagnols.
- Plantation de 106 arbres fruitiers haute tige entre 2013 et 2015, chez des agriculteurs, des privés et dans des communes.
- Promotion de la structuration des lisières forestières chez plusieurs exploitants, avec à la clé l'étagement d'environ 2.4 kilomètres de lisières suite à l'impulsion donnée par le Parc.
- Collaboration avec l'Office cantonal jurassien de l'environnement pour la mise sur pied d'un marteloscope en pâturage boisé entre 2014 et 2015, utilisé jusqu'en 2019 pour la formation des gardes, apprentis et élus locaux en charge de ces responsabilités.
- Arrachages de plantes néophytes envahissantes dans la Combe du Valanvron durant huit ans afin d'éradiquer les populations d'Impatiens glanduleuse.
- Entre 2016 et 2019, relevés de présence du campagnol et de différentes espèces cibles des réseaux écologiques sur différentes surfaces de promotion de la biodiversité afin de déterminer si ces surfaces plus extensives jouaient un rôle de refuge pour les campagnols. Les résultats de ces suivis ont conduit à la rédaction d'un dépliant à l'intention des agriculteurs (« Campagnols : lutte préventive grâce aux prédateurs naturels »).

D'autres actions de communication et de sensibilisation du grand public ainsi que la labellisation de produits soutiennent également les agriculteurs et éleveurs, en valorisant leur savoir-faire.

Les projets en cours en 2021 concernent généralement le domaine agricole, avec toutefois une action d'ampleur en milieu sylvicole :

- Depuis 2018, le Parc soutient les agriculteurs dans la réalisation de petites structures paysagères (tas de bois ou de pierres, mares, gouilles, plantation de haies). A fin 2021, plus de 420 tas de branches ou de pierres et 18 mares ou gouilles ont été réalisés, et plus de 500 m de haies ont été plantés.
- Le Parc travaille également activement à l'inventaire, au maintien et au renouvellement des arbres habitats depuis 2018. A fin 2021, différentes zones forestières et non forestières ont déjà été inventoriées ou sont en cours (164 hectares déjà recensés ; plus de 1000 arbres habitats recensés et 226 marqués pour leur préservation), et 25 arbres ont également été plantés.
- Des visites d'élevages de chevaux franches-montagnes sont organisées depuis 2017 par un groupe d'éleveurs réunis par le Parc. Le Parc a également contribué à la réalisation d'une exposition permanente consacrée aux chevaux franches-montagnes à Maison Rouge entre 2017 et 2019, avec

---

<sup>47</sup> <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Climat.html>



différents partenaires comme la Fondation pour le cheval, La Fédération suisse du franches-montagnes, La Fédération jurassienne d'élevage du franches-montagnes et Jura Tourisme. Un site internet dédié aux chevaux franches-montagnes a été mis en ligne ([www.chevaux-jura.ch](http://www.chevaux-jura.ch)).

- La promotion de la carotte Jaune du Doubs, depuis 2018, a rencontré un beau succès, avec sa culture chez des agriculteurs, sa promotion dans différents restaurants partenaires et des animations visant à promouvoir sa culture.
- Des restaurations de murs de pierres sèches avec aménagements de structures naturelles aux alentours et dans le mur ont été réalisées. Dans ce cadre, 24 arbres et 15 arbustes mellifères ont notamment été plantés au Noirmont aux alentours d'un mur rénové de 110 m, abritant lui-même des caches pour les hermines. Une mare a été aménagée, des arbres fruitiers et une haie ont été plantés dans le cadre de la réfection d'un autre mur.

Enfin, un projet en cours de montage (2020-2021) vise à soutenir et motiver financièrement la reconversion biologique de producteurs de lait. Des récoltes de fonds sont en cours pour pouvoir alimenter un fonds, coordonné par plusieurs partenaires du milieu agricole sur tout le territoire du Parc.

Le projet pilote « Renforcement de l'infrastructure écologique Doubs / Chasseral » a permis de définir un catalogue de mesures pour un certain nombre de milieux naturels, dont différents milieux forestiers ou agricoles. Les organismes responsables du pilotage et de la mise en œuvre de ces mesures sont cités dans le catalogue de mesures du projet pilote « Renforcement infrastructure écologique Doubs / Chasseral 2018-2027 ». Les mesures dont le Parc est en charge ou le sera les prochaines années seront déclinées dans les prochaines conventions programmes, au travers des projets soumis à l'OFEV.

Dans le domaine des forêts, pâturages boisés et arbres habitats, le catalogue définit 10 mesures :

- Zones forestières denses :
  - o Mieux connaître les associations forestières particulières (pilotage : cantons)
  - o Désigner plus de forêts dédiées à la biodiversité (pilotage : cantons)
  - o Mieux prendre en compte la biodiversité dans l'exploitation forestière normale (pilotage : cantons / PNRD)
  - o Favoriser les boisements adaptés à la station (pilotage : cantons)
  - o Améliorer les milieux de transition entre la forêt et les milieux ouverts (pilotage : cantons)
- Arbres habitats :
  - o Mieux connaître les arbres habitats de la région (pilotage : PNRD)
  - o Protéger et laisser vieillir les arbres habitats (pilotage : cantons et PNRD)
  - o Assurer une densité suffisante d'arbres habitats à long terme hors forêt (pilotage : PNRD)
- Pâturage boisé :
  - o Connaître les pâturages boisés de haute valeur naturelle ou abritant des espèces emblématiques (pilotage : PNRD)
  - o Conserver les valeurs naturelles des pâturages boisés (pilotage : cantons)

Dans le domaine agricole, quatre mesures ont été définies :

- Améliorer l'efficacité de la politique agricole (pilotage : Confédération et cantons)
- Améliorer le réseau de petites structures paysagères (pilotage : cantons)
- Gérer les milieux naturels et leurs zones tampon de manière adaptée (pilotage : cantons)
- Intégrer la biodiversité dans la gestion globale de l'exploitation (pilotage : cantons et Confédération)

### 3.1.6 Produits alimentaires

#### 3.1.6.1 Label « produits » des parcs suisses

Afin de stimuler la commercialisation des produits alimentaires dans les parcs, la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) a instauré le label national « Produit » des parcs suisses. Propriété de l'Office fédéral de l'environnement, cet instrument soutient la création de valeur ajoutée régionale et l'application de critères en faveur de la durabilité. Les conditions d'attribution et d'utilisation du label sont définies dans des directives nationales qui s'appuient sur deux types de critères, celui de la régionalité et celui de la durabilité.

Le critère de la régionalité concerne l'origine du ou des ingrédients composant le produit. La matière première doit provenir à 100% de la région pour les produits non transformés et à 80% pour les produits transformés (dont 100% pour l'ingrédient principal). La production garantit la création d'au moins deux tiers de la valeur ajoutée dans la région définie (ici le Parc). Depuis janvier 2021, la labellisation des produits du Parc se fait

conjointement avec celle des marques régionales, à savoir « Spécialité du Canton du Jura » et « Jura bernois Produits du terroir » gérées par la Fondation rurale interjurassienne, ainsi que « Neuchâtel – Vins et Terroir », gérée par l'organisme du même nom. Le contrôle du respect des critères de régionalité est confié à l'Organisme intercantonal de certification (OIC). Une synergie intéressante est ainsi possible par le contrôle conjoint de la marque régionale et du label « Produit » du Parc pour un même producteur.

Les critères de durabilité sont quant à eux définis par chaque Parc. Le Parc du Doubs a établi, conjointement avec le Parc Chasseral, les exigences spécifiques à l'obtention du label « Produit » dans son territoire. Elles sont regroupées dans une liste de mesures, à choix du producteur, en lien avec la nature, le paysage et le développement durable. Une fois les mesures définies, une convention est signée entre le Parc et le producteur. En adoptant la convention, le producteur s'engage également à devenir membre du Parc. Le Parc du Doubs procède à un contrôle du respect de la convention une fois pendant la durée de validité de celle-ci, à savoir tous les quatre ans.

### *3.1.6.2 Partenariats existants et potentiels avec des producteurs*

#### **Labellisation de produits**

La labellisation de produits dans le Parc du Doubs a débuté en 2016. Depuis lors, de nombreux produits ont pu être labellisés ce qui permet au Parc de disposer d'une palette diversifiée de spécialités, représentative des richesses du territoire. On dénombre actuellement 52 produits labellisés, fabriqués par 7 producteurs (état au 31.8.21). Parmi ceux-ci se trouvent une distillerie, une brasserie, une boucherie, un agriculteur-fromager et trois apiculteurs. Un producteur d'eaux-de-vie est par ailleurs en cours de certification. Plusieurs producteurs atteignent des quantités intéressantes grâce à des débouchés de vente dans la grande distribution<sup>48</sup> (p.ex. la bière L'Apronne ou les terrines quatre saisons de la boucherie Saint-Hubert). D'autres s'en tiennent à des quantités modestes, en raison de capacités de production limitées mais avec des produits originaux ou souvent très typés (p.ex. la Tête de Moine fermière AOP de Martin Marchand ou encore les spécialités distillées de Silvain Bourquard).

Au travers du label, les producteurs s'engagent en faveur d'une agriculture durable, montrent leur attachement à la région et partagent les valeurs des parcs suisses. Le Parc les accompagne dans la mise en œuvre des mesures durables choisies et les intègre en priorité dans ses projets et actions de communication.

L'expérience des dix premières années de Charte a montré que l'intérêt et le potentiel étaient davantage marqués sur le territoire jurassien du Parc. La partie neuchâteloise ne compte en effet que peu de producteurs et transformateurs (notamment boucherie, boulangerie, fromagerie). Mais un potentiel existe en particulier auprès des agriculteurs. Des initiatives sont possibles également, en dehors de la labellisation de produits, pour mettre en valeur les produits typiques du territoire. C'est le cas par exemple avec le développement du kit torréé.

#### **Le kit torréé**

Imaginé au sein de l'équipe du Parc, le kit torréé a été développé en 2020 et 2021 en étroite collaboration avec plusieurs partenaires de la région neuchâteloise, dont une boucherie et une fondation accompagnant les personnes en situation de handicap. L'objectif est de réunir, dans un emballage pratique, l'ensemble des ingrédients nécessaires à l'élaboration de la torréé : du saucisson neuchâtelois IGP à l'allume-feu, en passant par le chou, les pommes de terre, le papier ou encore la carte géographique recensant les lieux adaptés, tout est compris dans le kit. C'est là une manière originale de faciliter la vie des adeptes de la torréé, les locaux comme les visiteurs, tout en faisant la promotion de cette tradition vivante du canton de Neuchâtel, inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Office fédérale de la culture. Enfin, la démarche entend aussi et surtout favoriser la production et la transformation de produits locaux et leur vente dans une logique de circuit-court. L'accessibilité du kit dans les commerces locaux et la simplicité de la démarche devraient en faire un produit attractif non seulement pour les locaux mais également pour les touristes.

Le projet étant en phase de lancement lors de la rédaction de la Charte, ses retombées ne sont pas encore évaluées mais son potentiel est bien réel.

#### **La carotte Jaune du Doubs**

Depuis 2018 s'est mis en place un projet de revalorisation de la carotte Jaune du Doubs, variété ancienne créée au début du 19<sup>e</sup> siècle et actuellement en voie de disparition. Le Parc du Doubs a lancé une campagne

---

<sup>48</sup> Voir le chapitre Canaux et partenariats de distribution.

pour faire redécouvrir à la population ce légume qui permet de parler de problématiques actuelles. Il s'est attaché la collaboration de la fondation de soutien aux espèces anciennes « Pro Specie Rara » et du Marché des paysannes à Saignelégier, dont les membres ont semé, récolté et vendu la première récolte à la fin de l'été 2018. Depuis lors, des partenariats ont été noués avec huit restaurateurs de la région pour qu'ils s'approvisionnent en carottes Jaune du Doubs auprès des producteurs du Parc et qu'ils en fassent la promotion dans leurs cartes et menus. Il s'agit là d'un modèle de circuit-court qui a permis de valoriser un produit spécifique et une production locale et de bénéficier d'un bel écho médiatique et d'un capital-sympathie fort au sein de la population. Celle-ci s'est d'ailleurs mobilisée pour participer à diverses animations autour de la carotte Jaune du Doubs ces dernières années (cuisine du produit, techniques de culture et de reproduction).

Ce projet est appelé à se développer encore, le potentiel de production, de commercialisation et de valorisation étant important sur le territoire du Parc. Il servira sans doute également de modèle de développement d'autres circuits-courts mettant en relation producteurs, transformateurs, magasins, restaurants, etc. tout en sensibilisant la population aux cultures et aux produits locaux.

### **Perspectives**

Le potentiel de labellisation de nouveaux produits élaborés sur le territoire du Parc du Doubs est important. On compte un nombre important et croissant d'agriculteurs, souvent très motivés, qui écoulent leurs produits directement à la ferme ou qui cherchent à diversifier leur production. Le succès de l'Apronne<sup>49</sup>, première bière labellisée « Produit » des parcs en Suisse, incite notamment à explorer les possibilités de produire du houblon sur le territoire du Parc du Doubs. Plusieurs agriculteurs ont déjà manifesté leur intérêt en ce sens. Le succès des bières artisanales, l'intérêt des brasseurs à développer de nouveaux produits et celui des agriculteurs à diversifier leur production constituent une conjonction de facteurs que le Parc du Doubs doit pouvoir continuer à exploiter ces prochaines années.

La présence de nombreux transformateurs sur le territoire du Parc constitue également un potentiel intéressant pour le développement des produits. Outre les brasseries évoquées précédemment, on pense en particulier aux boucheries, aux boulangeries ou encore aux deux grandes fromageries présentes sur le territoire du Parc, celle de Saignelégier et celle du Noirmont. Au sujet de ces dernières, le potentiel ne pourra être exploité que si les deux communes du Bémont et de Muriaux confirment leur adhésion au Parc du Doubs<sup>50</sup>. Les quantités de lait livrées actuellement aux deux fromageries ne proviennent en effet pas suffisamment du territoire du Parc pour permettre une labellisation de fromages. Or, au moins 80% du lait alimentant ces fromageries doit provenir du territoire du Parc, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

S'agissant des types de produits pouvant bénéficier du label « Produit » du Parc, leur potentiel est là également important :

- Produits laitiers (crème, lait, yoghourts, fromages)
- Produits carnés (viande fumée, saucisses, lard, jambon, pâtés, terrines, viande fraîche et séchée, etc.)
- Poissons
- Produits boulangers et pâtisseries (pain, toéché, gâteau, biscuits)
- Boissons avec ou sans alcool (sirop, jus de fruit, tisane, bière, spiritueux, eaux-de-vie)
- Miel de sapin et de fleurs
- Douceurs (caramels, confiture, gelée)
- Fruits et légumes (frais, séchés)
- Condiments (épices, huile, vinaigre)

On retient en particulier que la labellisation de produits à forte notoriété, tels le fromage Tête de Moine, le saucisson neuchâtelois ou encore le toéché jurassien, leur donnerait une résonance et une image nouvelles grâce au respect de critères de durabilité par les organismes producteurs. Inversement, c'est une nouvelle et large visibilité dont bénéficierait le Parc du Doubs et le label « Produit » des parcs suisses. Cette nouvelle dynamique vertueuse et porteuse apporterait assurément une plus-value intéressante à l'ensemble des acteurs et des communes concernées.

---

<sup>49</sup> Bière produite par la brasserie Tonnebière à Saint-Ursanne.

<sup>50</sup> Muriaux a finalement décidé de rejoindre le Parc alors que Le Bémont a renoncé.

### 3.1.6.3 Canaux et partenariats de distribution

#### Partenariats existants

Le Parc a développé jusqu'ici plusieurs partenariats en vue d'écouler les produits labellisés. Cela va du grand distributeur Coop aux petits magasins de villages. Le premier s'est montré ouvert à commercialiser non seulement la première bière labellisée « Produit » des parcs en Suisse, l'Apronne, mais également les terrines quatre saisons de la boucherie Saint-Hubert au Noirmont. Ces produits sont désormais présents dans 18 succursales situées entre la ville de Porrentruy et celle d'Yverdon-les-Bains, à la satisfaction du distributeur<sup>51</sup> et, visiblement, des consommateurs.

De nombreux partenariats ont également été noués avec des prestataires régionaux, tels les magasins de villages (Aux couleurs du Terroir à Montfaucon, Marché des paysannes à Saignelégier), les sept restaurants partenaires de la carotte Jaune du Doubs ou encore la boutique du Centre Nature Les Cerlatez.

#### Promotion

La valorisation des produits du Parc se concrétise dans le partenariat noué avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), en particulier par l'édition des brochures « Terroir à savourer » diffusées largement au travers de la région et à l'extérieur de la région. La participation à de grands événements tels le Marché suisse des produits du terroir (Courtemelon), le Salon Goûts & Terroirs (Bulle) ou encore la Fête de la Tête-de-Moine (Bellelay) ont permis de faire connaître et de commercialiser les produits de la région à un large public régional et suprarégional. Les moyens de communication du Parc (sites web, réseaux sociaux, médias) ou encore les animations et événements organisés autour des produits du terroir (p.ex. les randos du terroir) participent en outre au rayonnement et à la valorisation de ces productions locales typiques.

#### Perspectives

Le renforcement de la collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI) et Neuchâtel Vins et Terroir (NVT) constitue la piste privilégiée pour stimuler la dynamique mise en place par le Parc du Doubs dans le domaine des produits et filières agroalimentaires. Mandatée par les chambres d'agriculture pour la promotion des marques régionales (Spécialités du Canton du Jura, Jura bernois Produits du terroir), la FRI développe de nombreux projets pour :

- favoriser les filières alimentaires (p.ex. « Jus de pommes du Jura et du Jura bernois ») ;
- promouvoir les produits régionaux à travers de nombreuses manifestations régionales et nationales (marchés), par de vastes campagnes de communication (p.ex. « Nous travaillons avec les produits de la région ») et par les relais suprarégionaux que sont le label regio.garantie ou l'action de la fédération Pays Romand Pays Gourmand ;
- améliorer la qualité des produits régionaux (organisation du Concours suisse des produits du terroir) ;
- favoriser la commercialisation des produits, en promouvant la restauration privée et collective ou des magasins régionaux utilisant des produits marqués.

Du côté neuchâtelois, ces mêmes tâches sont réalisées par l'organisation Neuchâtel Vins et Terroir qui gère la marque régionale du même nom. La marque est promue à travers différentes manifestations. Des projets permettant le développement et la diversification agricoles sont en outre soutenus par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). On pense par exemple au projet de développement régional dans le Val-de-Ruz visant à développer l'agriculture de proximité, en renforçant les structures de production, de transformation et de vente existantes, et en incitant à en créer de nouvelles. Un des volets importants de ce PDR est la création d'une plateforme de distribution des produits régionaux, en collaboration avec de nombreux acteurs, dont le Parc Chasseral. Gérée par une coopérative, cette plateforme se déploiera de manière virtuelle (gestion des stocks et des commandes) mais également physique (organisation centralisée des livraisons pour faciliter l'approvisionnement des points de vente de la région). Il s'agit-là d'un exemple concret de mutualisation des efforts de nombreux acteurs visant à créer de la valeur ajoutée pour les producteurs et les transformateurs en favorisant les circuits-courts. Des produits de la région pour la région, c'est un leitmotiv qui doit guider l'action du Parc du Doubs, en s'inspirant d'expériences réussies dans des contextes et des territoires similaires.

---

<sup>51</sup> Voir le chapitre « Questionnement et enjeux d'avenir ».

Si la collaboration avec les deux principaux acteurs que sont la FRI et NVT coulent de source, il ne faut pas négliger le potentiel du réseau de vente directe, via de petites épiceries locales bien ancrées dans la région. C'est un canal à ne pas écarter, d'autant qu'il s'est renforcé depuis la crise sanitaire du printemps 2020. Un intérêt nouveau s'est en effet développé, côté consommateurs, pour les produits locaux. La vente directe, chez les producteurs, s'est largement développée et les magasins locaux ont connu une affluence croissante. Si la tendance s'est quelque peu tassée en 2021, un intérêt s'est néanmoins manifesté, confirmant que le potentiel de croissance des marchés locaux est bien réel.

Le développement des canaux de distribution passe également par de nouvelles collaborations avec les acteurs et sites touristiques situés sur le territoire du Parc (p.ex. le village Rekka à Montfaucon) ou en dehors (p.ex. Ô Vergers d'Ajoie, musée suisse de la distillerie, à Porrentruy). Un potentiel important existe également avec les commerçants, restaurateurs et acteurs touristiques des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui accueillent un nombre important d'acheteurs locaux et touristiques.

#### 3.1.6.4 Questionnements et enjeux d'avenir

La nouvelle dynamique souhaitée entre producteurs, distributeurs et consommateurs par le Parc ne pourra toutefois se concrétiser que si tous les acteurs sont convaincus par ce modèle de valorisation des produits par le biais de la durabilité. Le rapport d'évaluation de la première charte soulignait que « les points de vente de produits locaux et régionaux sont partagés : les petits producteurs et commerces sont timidement positifs, tout en mentionnant que les produits labellisés n'ont pas apporté de changement radical au niveau de leur chiffre d'affaires. Certains regrettent les contraintes associées à l'obtention du label. La grande distribution s'est en revanche montrée beaucoup plus enthousiaste. La personne interrogée a relevé l'importance des parcs naturels régionaux comme éléments culturels, ainsi que l'aspect « sympa » et authentique des produits labellisés. La collaboration avec le PNRD entre dans la stratégie de promotion de l'économie régionale de ce distributeur qui s'est dit très satisfait de la collaboration »<sup>52</sup>.

C'est un constat que le Parc fait sur le terrain. D'un côté, les producteurs s'interrogent sur ce que le label « Produit » des parcs peut leur apporter. Car souvent il s'agit d'agriculteurs ou producteurs qui fabriquent en petites quantités et qui parviennent à écouler leur production grâce à la vente directe, sans besoin particulier d'autres débouchés ou intermédiaires de vente. D'un autre côté, les revendeurs sont demandeurs de produits régionaux et originaux car la demande des consommateurs est croissante. Les grands distributeurs tout comme les magasins régionaux exploitent intelligemment ce créneau et parviennent à valoriser ces produits labellisés auprès de consommateurs réceptifs.

Le potentiel de développement de la filière agroalimentaire est donc bien présent. L'enjeu est de pouvoir convaincre les producteurs et transformateurs que des perspectives existent pour l'écoulement de leurs produits au-delà de leurs cercles proches et souvent restreints d'acheteurs. Un travail de structuration des réseaux de distribution pourrait être envisagé, en fédérant les acteurs, afin d'exploiter et de valoriser l'existant et de trouver, peut-être de nouvelles synergies ou de créer de nouvelles filières d'écoulement des produits.

### 3.1.7 Energie et mobilité

#### 3.1.7.1 Situation actuelle

##### **Dessertes et voies de communication**

##### **Réseau routier**

Le réseau de la desserte est avant tout formé par de petites routes et des chemins de campagne dans une région caractérisée par un habitat dispersé autour des noyaux villageois.

Le territoire du Parc peut être atteint à travers le réseau de routes nationales via l'Autoroute A16 (La Transjurane, reliant Bienne et Boncourt, à la frontière franco-suisse) et qui rejoint le réseau régional à St-Ursanne, ainsi que la route nationale N20 qui relie les villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds à la ville de Neuchâtel et qui rejoint également le réseau routier français au Col-des-Roches. Le principal axe cantonal dans le territoire du Parc est la H18, qui relie Glovelier et La Chaux-de-Fonds.

Le trafic en ville du Locle est très intense et se concentre aux heures de pointe. Les travailleurs frontaliers représentent une part importante des flux car il s'agit de leur principale voie d'entrée dans la région. Les

---

<sup>52</sup> Evaluation de la Charte du Parc du Doubs. Rapport d'évaluation, p.47.

passages de Goumois et de Biaufond sont également très utilisés pour rejoindre le périmètre du Parc. Le flux journalier est également important sur le tunnel du Mont Terri à St-Ursanne.

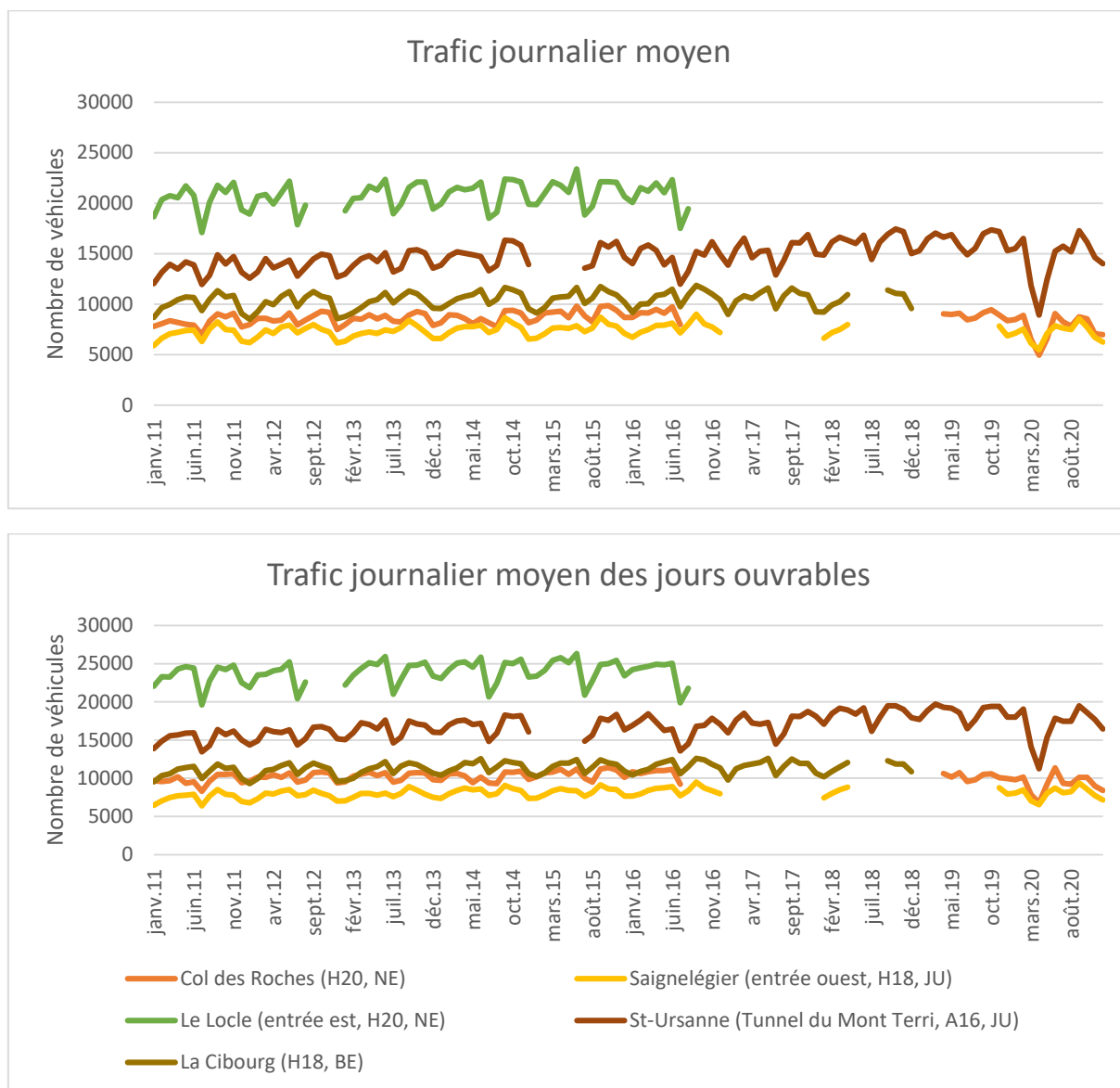


Figure 7. Trafic journalier moyen total et moyen des jours ouvrables. Source: Office Fédéral des Routes OFROU.

### Transports en commun (rail, bus, bateau)

Plusieurs lignes de voies ferrées desservent le territoire du Parc : la ligne La Chaux-de-Fonds – Le Locle et la Ligne Delémont – St-Ursanne – Porrentruy, les lignes Glovelier – La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont – Tavannes ainsi que la ligne Le Locle – Les Brenets. En raison des coûts élevés d'entretien de cette dernière, il est prévu qu'elle soit remplacée par une liaison en bus ces prochaines années.

Des lignes de bus desservent également les destinations suivantes :

- La Chaux-de-Fonds – Les Planchettes (– Biaufond)
- La Chaux-de-Fonds – Le Locle
- Tramelan – Saignelégier – Les Pommerats – Goumois
- Glovelier – Les Genevez – Bellelay
- Les Breuleux – Tramelan
- Saignelégier – Les Reussilles
- Saignelégier – Glovelier

- Saignelégier – Soubey
- Les Reussilles – Le Prédame – Lajoux – Glovelier

Une ligne de navigation en service régulier relie également Les Brenets et le Saut du Doubs sur le lac des Brenets.

### Mobilité douce

Des nombreux itinéraires de mobilité<sup>53</sup> douce sillonnent le territoire du Parc, à toutes saisons :

- Le réseau pédestre  
Le Parc du Doubs compte avec un réseau pédestre dense géré par de nombreuses associations : Neuchâtel Rando, Berne Rando, Jura Rando et les Sentiers du Doubs. Dans le périmètre du Parc du Doubs, on recense à peu près 504 km de chemins, dont presque 122 km inscrits en tant qu'itinéraires nationaux, régionaux et locaux.
- Le réseau VTT et les itinéraires cyclables  
Dans le périmètre du Parc du Doubs, on compte plus de 140 km d'itinéraires VTT balisées ainsi qu'un réseau cyclable d'environ 67 km.
- Le réseau équestre  
Deux réseaux équestres existent sur le territoire du Parc : celui des Franches-Montagnes, géré par l'Association Réseau Equestre des Franches-Montagnes AREF, et le réseau équestre du Clos du Doubs, établi en 2018 grâce au projet de développement régional Marguerite.
- Le réseau de ski de fond  
Les pistes de ski de fond sont également bien développées aux Franches-Montagnes jusqu'à La Ferrière ainsi qu'entre La Chaux-de-Fonds et la Ferme Modèle (Le Locle), qui représentent plus de 68 km balisés.
- Les sentiers raquettes et randonnées hivernales  
Quelques itinéraires balisés existent aux Franches-Montagnes avec un total de 20 km pour les raquettes et 12 km pour les randonnées hivernales.
- Itinéraires libres d'obstacles  
Pour les personnes à mobilité réduite, le territoire du Parc compte également deux itinéraires libres d'obstacles, l'un entre Saignelégier, Les Cerlatez et Les Emibois, l'autre autour de St-Ursanne, pour un total de 20 km balisés.

### Conflits de mobilité à l'intérieur du Parc

Dans le territoire du Parc du Doubs, les conflits de mobilité les plus constatés sont :

- Conflit entre marcheurs et VTT/vélo/vélo électrique, notamment avec l'augmentation de vététistes et d'utilisateurs de vélos électriques.
- Conflit entre véhicules motorisés et vélos sur le réseau routier, qui rendent certains passages dangereux et les déplacements en vélo peu attirants en raison de la forte présence de véhicules aux heures pointe.
- Conflit entre véhicules motorisés et trafic agricole, notamment durant les périodes de haute fréquentation touristique et dû aux véhicules stationnés en dehors des zones autorisées.

#### 3.1.7.2 Raisons des pratiques de mobilité

Le axes ferroviaires du Parc présentent les charges suivantes<sup>54</sup> :

Axe	Trafic journalier moyen (TJM) en 2017 (nombre de passagers)
Le Locle – Les Brenets	507
La Chaux-de-Fonds – Le Locle (hors Parc)	1287
Le Noirmont – La Chaux-de-Fonds	472 (459 en excluant le trajet entre La Chaux-de-Fonds et La Chaux-de-Fonds-Est qui présente un trafic journalier moyen de 709 passagers)
Le Noirmont – Les Reussilles	176

<sup>53</sup> Source des données : Office fédéral de topographie swisstopo / SuisseMobile, 2021.

<sup>54</sup> Modèle national de trafic voyageurs (MNTP), Office fédéral du développement territorial ARE, 2017

Le Noirmont – Glovelier	290 (TJM de 370 entre Le Noirmont et Saignelégier et de 199 entre Saignelégier et Glovelier)
Glovelier – St-Ursanne - Courgenay	1401

Les plateaux du Parc sont relativement bien desservis par l'offre en transports publics. Les côtes et la vallée du Doubs sont par contre nettement plus défavorisées et illustrent le problème du maintien des lignes de bus des plateaux jusqu'au fond de la vallée, du fait du manque d'usagers rendant les lignes pas ou peu rentables. C'est le cas par exemple de la connexion estivale entre La Chaux-de-Fonds et Biaufond que le Parc soutient financièrement avec les Cantons de Neuchâtel et du Jura, les villes de La Chaux-de-Fonds et des Bois ainsi que la Société des Sentiers du Doubs.

En ce qui concerne la mobilité des pendulaires, ce sont surtout La Chaux-de-Fonds et, dans une moindre mesure, Le Locle qui attirent le plus grand nombre de travailleurs domiciliés dans d'autres communes (voir le tableau ci-dessous). En 2018, le nombre de pendulaires sortant de ces deux communes était estimé à 7'634, les pendulaires entrant à 10'533, les déplacements des pendulaires se faisant notamment par voie routière.

Numéro OFS	Commune	Canton	Pendulaires sortant	Pendulaires entrant	Solde pendulaires
6808	Clos du Doubs	JU	335	142	-193
6757	Saignelégier	JU	689	624	-65
6742	Les Bois	JU	428	155	-273
6754	Le Noirmont	JU	526	806	280
6751	Montfaucon	JU	186	66	-120
6758	Saint-Brais	JU	71	7	-64
435	La Ferrière	BE	233	99	-134
6748	Les Genevez (JU)	JU	157	185	28
6750	Lajoux (JU)	JU	231	79	-152
6743	Les Breuleux	JU	740	438	-302
6745	Les Enfers	JU	55	6	-49
6759	Soubey	JU	29	2	-27
6753	Muriaux	JU	174	47	-127
			<b>3'854</b>	<b>2'656</b>	<b>-1'198</b>

Numéro OFS	Commune	Canton	Pendulaires sortant	Pendulaires entrant	Solde pendulaires
6421	La Chaux-de-Fonds	NE	5309	7869	2560
6436	Le Locle	NE	2325	2684	359
			<b>7634</b>	<b>10553</b>	<b>2919</b>

Tableau 5. Nombre de pendulaires sortant et entrant des communes membres du Parc du Doubs en 2018. Données : « Personnes actives occupés selon la commune de domicile et la commune du lieu de travail, en 2014 et 2018 », Office fédéral de la statistique, 2020.

### 3.1.7.3 Perspectives et mesures appliquées à la gestion des flux des visiteurs

Du point de vue climatique, en août 2019 le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif d'équilibrer le bilan des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici 2050<sup>55</sup>. Ensemble avec les secteurs du bâtiment et de l'industrie, le secteur des transports est un des principaux pour lesquels les émissions devront être réduites pour atteindre cet objectif.

<sup>55</sup> Stratégie climatique à long terme de la Suisse, Le Conseil Fédéral, 2021.



Les principaux axes routiers du Parc, notamment entre le Col des Roches et La Chaux de fonds (hors Parc) et, dans une moindre mesure, entre La Chaux-de-Fonds et Saignelégier absorbent un grand nombre de déplacements à l'intérieur et dans les alentours immédiats du Parc. En même temps, ces secteurs bénéficient d'une liaison ferroviaire qui pourrait être davantage empruntée. La Stratégie climatique à long terme de la Suisse vise entre autres « un transfert renforcé du trafic de la route au rail » en raison « du gros potentiel de réduction » des émissions de gaz à effet de serre. Il est également indiqué dans cette stratégie que « ce constant vaut pour le transport de marchandises notamment ».

Le Parc du Doubs a publié en 2019 un Plan d'actions pour la gestion de la pression et des opportunités touristiques sur les secteurs Les Brenets-Biaufond (NE) et Tariche-Ocourt (JU). Ce document a été réalisé en collaboration avec de nombreux acteurs concernés par les activités touristiques et de loisirs au bord du Doubs et présente, entre autres, plusieurs mesures en matière de transports et mobilité que le Parc et d'autres acteurs se sont engagés à mettre en œuvre d'ici 2028. Il s'agit notamment de la pérennisation et de la promotion des infrastructures de mobilité durable sur le secteur neuchâtelois du Doubs ainsi que l'organisation de la mobilité des visiteurs sur le secteur Tariche-Ocourt dans le Canton du Jura.

### 3.1.8 Valeurs culturelles

#### 3.1.8.1 Situation actuelle

Le Parc naturel régional du Doubs est une région à l'histoire riche et variée. De nombreux bâtiments et des traditions toujours vivantes en témoignent et ont contribué à construire une identité régionale caractéristique des régions périphériques et de moyenne altitude, en l'occurrence ici de l'Arc jurassien. La vie sociale des villages et l'attachement à la terre y sont encore marqués. Le sentiment d'appartenance à une communauté de destin s'incarne bien entendu aussi dans les enjeux propres à la rivière du Doubs. Au sein de ce territoire se dessinent trois régions spécifiques qui ont développé des identités et valeurs culturelles spécifiques :

- **le Clos-du-Doubs**, que découpe la rivière du Doubs sur son tronçon exclusivement suisse, de Clairbief (en amont de Soubey) à Ocourt/La Motte (en aval de Saint-Ursanne) ; cette microrégion, partie intégrante du district de Porrentruy mais non incluse dans l'Ajoie, est marquée par le canyon et le rythme de la rivière mais également par les nombreux petits villages et hameaux, souvent très isolés et la surplombant à une altitude de quelque 700 m ; la cité médiévale de Saint-Ursanne, son poumon économique, est un des principaux hauts-lieux touristiques du canton du Jura.
- **les Franches-Montagnes**, un des trois districts du canton du Jura, sont marquées par une identité locale forte, construite à l'écart des réseaux urbains et souvent en opposition aux deux autres districts jurassiens de Delémont et de Porrentruy. La vie rurale des plateaux, parfois rude en raison de son climat, construite autour de l'élevage chevalin et bovin, a forgé des caractères trempés et une volonté d'indépendance marquée. Ce fut le cas par exemple dans les années 1960-1970 lors d'une mobilisation de la population sans précédent pour empêcher la construction d'une place d'arme fédérale sur le territoire des Franches-Montagnes.
- **les Montagnes neuchâteloises**, auxquelles on ajoute par commodité le village bernois de La Ferrière, présentent un caractère rural qui est toutefois largement influencé par la présence des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds qui rythment les activités économiques, sociales et culturelles de la région.

Le patrimoine bâti est le témoin de l'histoire et des valeurs culturelles de l'ensemble de la région. On pense en particulier à la ferme jurassienne qui raconte à la fois la vie des paysans devenus parfois horlogers. On pense aussi à l'architecture spécifique des cités horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, bien qu'elle ne soit pas située sur le territoire du Parc. On pense enfin aux vestiges industriels des rives du Doubs, témoins de la riche activité des moulins, verreries ou scieries qui utilisaient il y a fort longtemps la force hydraulique pour développer leurs activités.

La vie culturelle au sein du territoire du Parc du Doubs est très dense et très active. De nombreuses fêtes, coutumes et traditions contribuent au maintien d'une culture vivante et d'un riche patrimoine culturel immatériel.

#### Manifestations populaires

La Braderie et Horlofolies de La Chaux-de-Fonds sont les principaux événements populaires de La Chaux-de-Fonds. La tradition du carnaval est également très vivante dans la cité horlogère ainsi que dans les Franches-Montagnes, avec notamment les cortèges de « Sauvages ». Le Music Festival Promo du Locle marque la fin des années scolaires chaque début juillet. Le Marché-concours national de chevaux à Saignelégier, principal événement de promotion du cheval franchises-montagnes, attire chaque année

plusieurs dizaines de milliers de personnes à Saignelégier. Le Marché de Noël à Saint-Ursanne est connu loin à la ronde, tout comme la Désalpe du Boéchet, les Fêtes du Doubs franco-suissees aux Brenets ou encore la fête nationale à Goumois. Diverses fêtes villageoises réunissent quant à elles plutôt un public local.

### **Manifestations sportives**

Plusieurs événements au rayonnement suprarégional se déroulent sur le territoire du Parc. Les courses internationales de chiens de traîneaux ont lieu à Saignelégier chaque janvier, lorsque les conditions météorologiques le permettent et surtout lorsque la neige est présente en suffisance<sup>56</sup>. Bien que peu compatibles avec les valeurs de durabilité, il faut mentionner également, la course de côte internationale Saint-Ursanne – Les Rangiers ainsi que le Critérium jurassien, manche du championnat de Suisse des rallyes, qui attirent des compétiteurs et des spectateurs de toute la Suisse et également de l'étranger. La culture des sports motorisés est en effet bien présente dans le canton du Jura. À La Chaux-de-Fonds se tient en outre le RésiSprint international, rencontre d'athlétisme qui attire nombre d'athlètes étrangers en quête des bénéfices de l'altitude pour réaliser des performances de haut niveau. Enfin, entre tradition et performance sportive, les courses du Marché-Concours national de chevaux sont également très prisées dans le chef-lieu des Franches-Montagnes.

Les autres manifestations sportives présentent un caractère davantage régional, que ce soient les courses pédestres (Les Quatre Foulées aux Franches-Montagnes, le BCN Tour dans le canton de Neuchâtel, La Trotteuse-Tissot à La Chaux-de-Fonds, Les Tchérattes à Epauvillers-Epiquerez / Clos-du-Doubs), les courses de cyclisme (Raiffeisen Trans VTT dans le canton de Neuchâtel, la Jolidon Classique aux Franches-Montagnes, Le Tour du Jura) ou encore les courses polysportives (Jura Défi et Snow Up dans les Franches-Montagnes). On notera que les courses d'aviron sur le lac des Brenets ainsi que celles de slalom en canoë kayak sur le Doubs à Goumois n'ont plus été organisées depuis plusieurs années.

### **Manifestations culturelles**

De très nombreux événements sont organisés annuellement dans l'ensemble du territoire du Parc du Doubs et contribuent à l'animation culturelle de la région. Ils s'adressent non seulement au public local mais également à des mélomanes qui se déplacent souvent de très loin. Nous les citons ici sans hiérarchie particulière : La Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds (spectacles d'artistes de rue), Les Médiévals à Saint-Ursanne, le Festival du Chant du Gros au Noirmont, le festival Piano à Saint-Ursanne ont une renommée qui dépasse largement les frontières cantonales et nationales. Pour un public plus régional, des pièces de théâtres sont présentées durant les soirées d'hiver, des contes et légendes sont récités dans les Franches-Montagnes alors que des groupements de chant organisent régulièrement des concerts.

### **Tradition culinaire**

Avec des produits du terroir bien typés (Tête-de-Moine, Saucisson neuchâtelois, Taillaule), la tradition culinaire reflète aussi le caractère de la région du Parc du Doubs. Surtout, la multiplicité des produits<sup>57</sup>, fabriqués de façon souvent artisanale, et la volonté de les mettre en valeur dans des foires et marchés et dans des circuits courts, contribuent à leur développement, à leur notoriété et au maintien d'une tradition culinaire. Cette dynamique est en outre favorisée par l'engagement de grands noms de la gastronomie, comme Georges Wenger et son successeur Jérémy Desbraux dans le restaurant étoilé au Noirmont<sup>58</sup>.

La sensibilité aux productions respectueuses de l'environnement se vérifie par ailleurs dans le cadre du Marché bio de Saignelégier, qui rassemble chaque année de nombreux producteurs et un large public de la région et d'ailleurs.

### **Autres traditions**

La dynamique engagée autour de la préservation des murs de pierres sèches est possible grâce à l'engagement de différents acteurs souhaitant maintenir le savoir-faire de muretier. C'est le cas notamment des autorités cantonales mais également de l'Association jurassienne de la pierre sèche, active à la fois dans

---

<sup>56</sup> Plusieurs éditions ont été annulées, ou ont fait l'objet de programmes de remplacements, ces dernières années en raison de l'enneigement insuffisant. Certains voient dans cette situation une conséquence du réchauffement climatique, qui pourrait mettre en péril les autres activités hivernales des régions de basse altitude, comme le Parc du Doubs. On pense en particulier à la pratique du ski de fond ou des raquettes.

<sup>57</sup> Voir en particulier les sites de la Fondation rurale interjurassienne et de Neuchâtel Vins et Terroir.

<sup>58</sup> Maison Wenger, restaurant 2 étoiles Michelin.

la formation de muretiers et dans la restauration d'objets. Le Parc du Doubs joue dans cette optique un rôle central de coordination et de soutien dans la réalisation de projets de restauration.

Le patinage en milieu naturel est une pratique populaire très ancienne, que ce soit sur le lac des Brenets ou encore à l'étang de la Gruère.

### *3.1.8.2 Perspectives*

Ce riche patrimoine culturel, matériel et immatériel, a fait l'objet d'une intense valorisation par le Parc du Doubs tout au long de sa première période de charte. De nombreuses animations, rencontres et sorties ont permis au grand public et aux visiteurs de découvrir ces spécificités. On pense en particulier aux concerts « Bal(l)ades... » musicales et patrimoniales, avec l'Opéra Décentralisé Neuchâtel – Orchestre des Jardins musicaux, à l'exposition « Parc du Doubs » du photographe allemand Henrik Spohler au Musée des Beaux-Arts du Locle, aux animations mises sur pied dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et aux nombreuses sorties découvertes organisées sur le terrain.

Au vu du nombre important d'acteurs animant le territoire du Parc dans ce domaine, on se rend compte que le potentiel de nouveaux partenariats est important. Le Parc du Doubs entend donc poursuivre ses actions de sensibilisation aux patrimoines culturels bâtis et immatériels se trouvant sur son territoire, notamment par le biais de son programme annuel d'activités. Il entend apporter son soutien aux artisans, artistes et acteurs culturels locaux par le biais de partenariats ou de sa communication.

En outre, le Parc peut davantage jouer un rôle de conseil afin de sensibiliser ces acteurs aux valeurs du développement durable, en s'appuyant sur les sept valeurs des parcs suisses. Concilier pratiques de loisirs, organisation d'événements, traditions populaires avec la protection des milieux et des paysages constitue un enjeu et une plus-value dont les acteurs régionaux devraient prendre conscience. Il est en effet tentant pour les organisateurs d'utiliser les vastes pâturages boisés ou les paysages exceptionnels des réserves naturelles pour donner une touche insolite aux événements. Dans cette optique, le Parc du Doubs peut être amené à jouer un rôle de sensibilisation des organisateurs aux pratiques et aux lieux adaptés.

Les aspects suivants peuvent notamment faire l'objet de conseils : patinage sur le Doubs et l'étang de la Gruère ; événements de tous types se déroulant en milieux naturels ; sensibilisation aux quantités de déchets, à la pratique du recyclage, aux économies d'énergie, aux limitations du bruit, etc.

## 3.2 Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<p>Des acteurs engagés dans l'évolution future des milieux forestiers et agricoles face au changement climatique.</p> <p>Des éleveurs de chevaux franches-montagnes motivés, un symbole fort de l'identité de toute une région.</p> <p>Une dynamique de labellisation de produits engagée.</p> <p>Paysages, espaces naturels et « spots » touristiques de grande valeur.</p> <p>Dynamique de collaboration touristique engagée.</p> <p>Un réseau ferroviaire traversant l'intégralité du Parc (partiellement à l'intérieur du périmètre et partiellement sur les alentours immédiats du Parc entre les villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle)</p>	<p>Production agricole peu diversifiée.</p> <p>Des producteurs qui fabriquent en petites quantités et qui ne voient pas forcément les bénéfices d'un label.</p> <p>Tourisme principalement journalier.</p> <p>Faibles capacités d'hébergement touristique.</p> <p>Habitat dispersé et une desserte des transports publics moyenne sur certains axes principaux et plutôt faible sur l'ensemble du périmètre, notamment pour l'accès dans les côtes du Doubs.</p>
CHANCES	RISQUES
<p>Le Parc est considéré comme un partenaire à part entière pour la réflexion et la mise en œuvre d'actions concrètes.</p> <p>Des acteurs en cours de mobilisation pour développer les productions locales et les circuits-courts.</p> <p>Des consommateurs davantage réceptifs aux produits locaux.</p> <p>Augmentation de la sensibilité pour les questions de l'environnement et demande pour des offres spécifiques de formation dans le domaine.</p> <p>Intérêt croissant pour les destinations touristiques « nature ».</p> <p>Potentiel d'augmentation de la fréquentation des transports public sur la base des infrastructures déjà existantes.</p>	<p>Evolution politique et climatique dans l'agriculture et la sylviculture non maîtrisables.</p> <p>Nombre d'acteurs importants dans le domaine de la production, distribution et promotion des produits locaux.</p> <p>Manque d'intérêt des acteurs touristiques pour le tourisme durable.</p> <p>La faible utilisation des lignes de transport public sur des secteurs faiblement peuplés se traduisant dans une réduction de la fréquence des dessertes afin d'en équilibrer la rentabilité, mais rendant à son tour ces lignes moins intéressantes pour les usagers.</p> <p>Certaines prestations touristiques tendent à disparaître en raison du changement climatique (sports d'hiver) ou de la mauvaise santé de la rivière (pêche).</p>

## ENJEUX

Continuer à soutenir la production de valeur ajoutée / économique dans le Parc.

Accompagner les acteurs économiques et culturels vers des processus plus durables (productions, offres, collaborations, impacts).

Atteindre la neutralité de carbone du territoire d'ici 2050.

### 3.3 Objectifs stratégiques

#### Objectif 2.1

##### Contribuer à une production alimentaire régionale durable

Le Parc établit les bases pour des activités durables, c'est-à-dire viables et équitables d'un point de vue économique, écologique et social. Son action permet d'augmenter le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc. Il s'engage en faveur des circuits-courts en soutenant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs. Il conseille les producteurs en matière de production durable. Il participe à la promotion des produits et des producteurs respectant les valeurs de durabilité du Parc.

Résultats attendus dans 10 ans

Indicateurs d'effets au 31.12.2032

Le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc a doublé.

Nombre de producteurs et de produits labellisés.

De nouveaux outils ou plateformes de distribution sont soutenus, dans le cadre d'initiatives existantes, afin de faciliter la mise en réseau des producteurs et des consommateurs régionaux dans une logique de circuit court.

Nombre de points de vente offrant des produits labellisés. Nombre de filières de distribution soutenues.

De nouveaux producteurs s'engagent dans des voies de production durables grâce à l'action du Parc.

Nombre de producteurs engagés.

#### Objectif 2.2

##### Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement

Le Parc promeut l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) et des collectivités afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Il contribue au développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires). Leurs produits et services sont mis en valeur, par exemple par le biais d'un label. Le Parc sensibilise les acteurs économiques, les collectivités, les groupements et les usagers afin de limiter les pressions des activités humaines, notamment de loisirs, sur les milieux naturels sensibles. Le Parc devient un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les pratiques exemplaires (produits, production, distribution) sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les acteurs économiques contribuant ainsi à une économie de proximité et durable.	<p>Nombre d'entreprises partenaires du Parc.</p> <p>Nombre de thématiques abordées et nombre de documentations mises à disposition des acteurs régionaux.</p>
Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.	

## Objectif 2.3

### Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables

Le Parc contribue, avec les acteurs du tourisme, au développement et à la promotion d'offres valorisant les patrimoines naturels et culturels de la région, en particulier sur les pôles prioritaires que sont Les Brenets, la Gruère et Saint-Ursanne. Il sensibilise les acteurs du tourisme et les visiteurs aux valeurs de la durabilité (en particulier les pratiques préservant l'environnement et favorisant l'inclusion sociale). Il saisit les opportunités des nouvelles tendances du tourisme (à faible impact ; tourisme nature, agritourisme, santé, bien-être, tourisme accessible, etc.).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
De nouvelles offres et de nouveaux services touristiques durables et innovants sont créés grâce à l'impulsion du Parc.	Nombre de nouvelles offres et des nouveaux services touristiques créés grâce à l'impulsion du Parc.
Les valeurs de durabilité du Parc sont documentées, promues et mises en œuvre par les groupes cibles (prestataires, visiteurs).	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs régionaux.

## Objectif 2.4

### Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie

Le Parc encourage la mise en œuvre par les acteurs de son territoire des stratégies et des plans d'actions, développés par les collectivités et institutions spécialisées, visant à réduire les émissions de CO2. Il favorise en particulier l'échange d'information et d'expériences (publics cibles : collectivités, entreprises, particuliers) sur les sujets de la mobilité douce, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il promeut les efforts réalisés dans ces domaines en recensant les bonnes pratiques au sein du Parc.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Grâce à l'action du Parc, les communes intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification.	<p>Nombre d'activités du Parc en faveur de la mobilité et de l'énergie.</p> <p>Part des communes qui intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies</p>

La diminution de l'empreinte carbone est un sujet connu et mis en œuvre par les collectivités, entreprises et particuliers.

non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification.

Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs régionaux.

## 4. Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

### 4.1 Analyse de situation

Sensibiliser et éduquer les publics, notamment scolaires, à la compréhension des enjeux environnementaux et sociétaux est une mission fondamentale des Parc naturels régionaux. Les Parcs sont attendus en effet dans ce domaine, selon le cadre stratégique posé par l'OFEV et qui détaille les objectifs opérationnels des parcs naturels régionaux<sup>59</sup>, à :

- sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du territoire ;
- enseigner l'environnement par des moyens pratiques adaptés aux différents publics dans le Parc et en dehors ;
- entretenir et développer la vie culturelle.

Par une approche concrète des sciences de l'homme et de la nature, sur la base de leurs patrimoines et des actions qu'ils mènent en faveur de ceux-ci, ils offrent une bonne vision, traduction et illustration des objectifs du développement durable<sup>60</sup> auxquels ils doivent contribuer. Pour le réseau des parcs, ils sont notamment des lieux idéaux d'éducation, du fait des domaines de compétences qu'ils mobilisent (connaissances sur les patrimoines, sensibilisation aux valeurs naturelles spécifiques du Parc, mise en œuvre d'actions illustrantes, possibilités de contact immédiat avec la nature), de leurs principes de fonctionnement (collaboration avec les acteurs locaux, territoire d'expérimentation, recherche d'un dialogue entre nature et culture), du mandat de formation qu'ils ont reçu (sensibilisation et éducation) et de leur vocation (œuvrer à un développement plus durable de leur région).

Bien qu'il a proposé dès 2013 des offres en la matière, le Parc du Doubs a développé progressivement sa stratégie de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable (SEEDD), avec des moyens tout à fait modestes jusqu'à la création, en 2016, d'un poste dédié (chef de projets) qui a permis de définir, structurer et déployer davantage cette mission. Les moyens de ce domaine ont été renforcés à nouveau en 2020, avec l'intégration d'abord du Centre Nature Les Cerlatez, puis l'embauche d'une assistante de projets, qui ont permis d'internaliser des compétences complémentaires en médiation scientifique. À ce jour, le pôle SEEDD compte environ deux équivalents temps plein salariés, le Parc mobilisant de fait une part importante de compétences externes pour assurer la mise en œuvre de cette mission et des offres qu'il met sur pied dans ce domaine.

#### 4.1.1 Principes et stratégie générale

La stratégie du Parc en matière de SEEDD vise à faire découvrir au plus grand nombre les richesses, caractéristiques et fragilités des patrimoines qui font son identité spécifique, mais aussi les enjeux de protection et développement auxquels est confronté notre territoire et plus globalement la planète.

À cet égard, les thèmes suivants ont été définis comme principaux et potentiels pour décliner les activités de la SEEDD.

##### 4.1.1.1 *Trois patrimoines incontournables*

Ces patrimoines, qu'il s'agit de mieux faire connaître, valoriser et respecter, font l'identité du Parc du Doubs et le singularisent des autres parcs naturels suisses.

**Le Doubs et l'eau en général**, dans toutes ses composantes : écosystème de la rivière (faune et flore associées, enjeux de qualité et débits, zones humides et sources), géologie de son bassin versant (spécificités du sol karstique, formation du paysage, chemins de l'eau, etc.), énergie (force et exploitation hydraulique, patrimoine industriel), histoire humaine (activités pré-industrielles, contrebande, valorisation touristique).

<sup>59</sup> « Guide pour l'élaboration des concepts de l'éducation dans les Parcs suisses (2011) ».

<sup>60</sup> Selon le rapport Brundtland de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement (1987), le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



**Le cheval franches-montagnes, les troupeaux mixtes<sup>61</sup> et les pâturages boisés**, en lien avec l'économie agri-sylvicole qui caractérise le Parc du Doubs et là aussi dans ses différentes facettes (pratiques culturelles, gestion des milieux, élevage bovin et élevage du franches-montagnes, productions alimentaire et label PNR, patrimoine bâti des fermes, savoir-faire des murs en pierres sèches, écosystème associé).

**L'horlogerie**, qui imprègne fortement l'économie des montagnes neuchâteloises mais est présente aussi sur les plateaux jurassiens. Elle est forte de nombreuses dimensions, déjà bien exploitées touristiquement (mesure du temps, complexité technique et savoir-faire, urbanisme horloger des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds – classées au patrimoine mondial UNESCO –, musées d'horlogerie ou ateliers, histoire et figure des paysans-horlogers).

#### *4.1.1.2 Trois dimensions du développement durable*

C'est par ces trois dimensions du développement durable que l'exploration des patrimoines évoqués précédemment peut se décliner généralement.

**La valeur de la biodiversité et des paysages** (typiques) du Parc, constitués autour de trois entités principales (vallée du Doubs, plateau franc-montagnard, montagnes neuchâteloises) et supports du label PNR bien que fragiles ou menacés (en écho parfois à des problématiques mondiales).

**Les caractéristiques et savoir-faire économiques** qui ont façonné le Parc, tel que connu aujourd'hui : un territoire à la fois agricole et industriel.

**L'histoire sociale du territoire**, intégrant ainsi les enjeux humains dont est fait aussi notre société.

#### *4.1.1.3 Trois caractéristiques transversales*

Le Parc du Doubs essaie d'intégrer, systématiquement ou alternativement, des éléments transversaux pour enrichir l'exploration de toutes ses dimensions.

**Le caractère frontalier du Parc**, avec son homologue français du PNR du Doubs horloger tout récemment classé, rappelant ainsi le statut et destin transfrontalier de la vallée du Doubs.

**L'appartenance à l'Arc jurassien franco-suisse**, une aire commune et privilégiée de coopération entre les territoires de cet ensemble, donnant par ailleurs accès aux financements européens.

**Le lien avec les domaines d'actions et projets concrets du Parc**, mis en œuvre sur le terrain, chaque fois que cela est possible, tant pour illustrer une thématique ou problématique que pour faire connaître et comprendre la vocation du Parc.

Ainsi peut-on dire en conséquence que la stratégie SEEDD du Parc est aussi un outil au service de la réalisation des autres stratégies avec lesquelles elle s'articule : nature (Infrastructure écologique), tourisme (gestion de la pression et des opportunités touristiques), communication.

#### *4.1.1.4 Trois publics-cibles*

Prenant appui sur différents types d'activités (excursions, animations pédagogiques, ateliers, formations, projets participatifs) détaillées plus loin, cette stratégie s'exprime en direction de trois publics cibles principaux.

**Le grand public**, plutôt local (habitants du Parc) et familial, mais aussi touristique, auquel le Parc propose depuis plusieurs années un programme découverte, riche et varié tout au long de l'année, fait de nombreux événements, sorties, animations tant dédiées à la nature qu'à la culture, aux productions ou savoir-faire du territoire.

**Le public scolaire**, avec pour cible prioritaire les écoles du périmètre pour lesquelles le Parc déploie un programme spécial « Graines de chercheurs »<sup>62</sup>, mais aussi depuis 2020 une offre d'animations ponctuelles à destination également des classes extérieures (de l'espace BEJUNE principalement).

Enfin, **un public de volontaires**, issus de groupements associatifs ou entreprises régionales, désireux de contribuer plus activement à des projets du Parc, via des chantiers-nature que ce dernier organise à leur demande.

---

<sup>61</sup> Il est fréquent de voir bovins et chevaux cohabiter dans les pâturages boisés.

<sup>62</sup> Concept imaginé par le Parc régional Chasseral qui accompagne le Parc du Doubs dans une déclinaison spécifique à l'échelle de son territoire.

Bien sûr, compte tenu des missions potentiellement très vastes du Parc, de ressources internes somme toute limitées, de sa nature fondamentalement collaborative, et du souci à toujours incarner une plus-value par rapport à l'existant, le Parc recourt dans ce domaine aussi de la SEEDD à de nombreux partenariats pour la mettre en œuvre (guides-interprètes du patrimoine, animateurs pédagogiques, associations locales, acteurs culturels, etc.), ce qui est détaillé plus loin.

#### **4.1.1.5 Quatre portes d'entrée**

Bien que le Parc ait toujours été et restera vigilant à déployer ses offres de manière équilibrée sur son territoire, valorisant autant que possible les différentes communes et s'adressant à tous leurs habitants, la stratégie SEEDD comporte l'objectif (depuis 2020 et d'ici plusieurs années) de renforcer tout spécialement la sensibilisation des publics aux quatre portes d'entrée du Parc, chacune étant dévolue à une thématique propre et identitaire pour le Parc.

**La Chaux de Fonds**, Ville-porte du Parc et entrée sud dédiée à la faune sauvage, à la biodiversité de l'arc jurassien, mais aussi au lien entre ruralité et urbanité, en collaboration avec les institutions zoologiques de la Ville qui, dans le cadre du projet MUZOO, travaillent à la réunion du Musée d'histoire naturelle avec le zoo du Bois du Petit-Château sur le site rénové de ce dernier (pour 2022).

**Saint-Ursanne**, entrée nord dédiée au Doubs et à l'Apron, mais aussi plus globalement au patrimoine naturel et culturel du Clos-du-Doubs, en collaboration avec la commune et Jura Tourisme qui ont permis déjà en 2021 l'aménagement d'un premier « Espace découverte » du Parc.

**Les Brenets**, entrée ouest façonnée par le Saut-du-Doubs et dédiée en conséquence à la géologie karstique de notre région, en collaboration avec la commune (nouvellement fusionnée) du Locle et des Brenets (pour 2024), mais aussi potentiellement avec notre partenaire français du Parc naturel régional du Doubs horloger.

**La Gruère**, entrée est dédiée aux tourbières et zones humides en collaboration avec le Centre Nature Les Cerlatez dont la mission est déjà la connaissance, la mise en valeur et la protection de ce patrimoine, mais aussi en lien avec le canton du Jura pour la mise en œuvre du plan spécial Gruère (pour 2024 ou au-delà).

L'activité SEEDD du Parc s'est développée progressivement ces dernières années, de même que les relations avec ses communes membres et partenaires, mais pas forcément de manière très visible ou palpable ni concrète encore pour le grand public. Aussi, des rapprochements ont été étudiés depuis 2018/2019 avec certaines communes ou institutions partenaires pour explorer les opportunités de collaboration ou synergies (d'offres et de moyens) qui gagneraient à être envisagées d'ici à 2024 ou au-delà, dans le but de renforcer les prestations respectives, mais aussi la présence physique du Parc et sa communication externe sur le territoire.

Ce projet « Entrées » vise ainsi à faire de chaque localité un pôle d'accueil, d'information et d'animation thématique privilégié pour la découverte, par les différents publics, des missions et patrimoines spécifiques du Parc et de ses partenaires dans ces secteurs.

La vocation de la Ville-porte de La Chaux-de-Fonds est de ce point de vue de bénéficier de l'importance de sa population et du flux de personnes qu'elle engendre pour faire connaître le Parc, augmenter sa fréquentation et l'impact de ses actions de sensibilisation et d'éducation.

La vocation des portes d'entrée du Parc est de mieux accueillir et d'orienter les visiteurs grâce à des lieux d'information générale et de présentation de thèmes spécifiques aux sites. Ils sont un ancrage intéressant pour la découverte des milieux et espèces à proximité, en étant des points de départ d'excursions thématiques et de chantiers-nature.

### **4.1.2 Les offres grand public**

Les formes de la sensibilisation vers le grand public (local et visiteurs) sont diverses, alimentées par toute l'équipe du Parc, et les activités nombreuses au cours de l'année, en rapport avec plusieurs domaines d'interventions (nature et paysage, économie durable, sensibilisation et éducation).

#### **4.1.2.1 Programme annuel de découvertes**

En collaboration avec de nombreux partenaires (guides interprètes du patrimoine, associations culturelles ou naturalistes, instituts spécialisés, services cantonaux, Université populaire jurassienne, producteurs labellisés), le Parc propose chaque année un programme de découverte différent, qui met en valeur tant les patrimoines naturels, paysagers, culturels que des produits ou savoir-faire du territoire. Alimenté par tous les chefs de projets du Parc dans leurs domaines respectifs, ce programme d'activités est organisé généralement

autour de plusieurs temps forts, de portée locale (sorties du Parc), régionale (p.ex : *Bal(l)ades...* des Jardins Musicaux..) ou nationale (p.ex. : Fête de la nature, Journées européennes du patrimoine, marché des Parcs suisses) et décliné sous formes d'excursions guidées (p.ex. : Rendez-vous du Doubs, La Route Verte à vélo), d'animations thématiques (p.ex carotte jaune), d'ateliers participatifs (p.ex : construction de nichoirs à hirondelles) ou encore d'expositions (au Centre Nature Les Cerlatez et à Maison Rouge). Il rythme ainsi, mais à dates fixes, toute la saison entre le printemps et l'hiver généralement. Les activités, entre 20 et 30 propositions en moyenne chaque année, sont accessibles à des prix attractifs (subventionnés en partie par le Parc) et promues par nos outils de communication (site web, réseaux sociaux, newsletter) et par voie de presse essentiellement. Le programme, dont le bilan est partagé chaque année avec les partenaires, atteste d'une bonne fréquentation (plusieurs centaines de participants) et d'un niveau de satisfaction relativement élevé de ceux-ci, enquêtés sur environ la moitié des événements.

#### 4.1.2.2 Catalogue d'offres réservables

Capitalisant sur la qualité de ces programmes successifs et de certaines sorties guidées – créées parfois pour une seule occasion – mais aussi sur la demande croissante de groupes (particuliers, entreprises, associations, et même classes) pour ce genre de prestations, le Parc est en train de constituer un catalogue d'offres réservables : à choix de dates, thématiques et prix selon l'ampleur des groupes, mais à autofinancer. Trois offres clé en main sont déjà proposées à ce jour : *Histoire(s) du Doubs* explore Les Brenets alors que *la biodiversité en actions* et une *balade botanique* permettent de découvrir les richesses du Clos du Doubs. Ce catalogue inclut bien sûr les visites à l'étang de la Gruère, qui se pratiquent déjà ainsi depuis de nombreuses années avec le Centre nature, mais aussi un partenariat avec la Maison du tourisme de Saint-Ursanne depuis 2019 sur sa *chasse au trésor en canoé*, que le Parc a enrichi d'un quizz sur les patrimoines associés à cette région du Doubs.

#### 4.1.2.3 Programme de formations

En lien avec les projets de terrain qu'il déploie ou qu'il suit, le Parc propose aussi régulièrement des formations permettant aux citoyens de participer concrètement à la réalisation de projets, bien au-delà de la sensibilisation à une thématique. C'est le cas de l'inventaire des sources pour lequel le Parc a formé plusieurs « chasseurs de sources » ces dernières années, de l'observatoire photographique du paysage qui mobilise un groupe de « parrains et marraines » pour le suivi de sites, ou encore des actions en faveur des hirondelles, auxquelles les habitants – en parallèle des classes – peuvent contribuer tant au niveau du recensement des colonies que de la fabrication et la pose de nichoirs. Toutes ces actions ont été développées conjointement avec le Parc Chasseral, à l'occasion de projets communs relatifs soit à l'infrastructure écologique du territoire ou à la sensibilisation au paysage. Les séances d'information publique sur l'avancement des mesures en faveur du Doubs, que le Parc organise régulièrement avec son homologue du Parc du Doubs Horloger, peuvent compter aussi parmi les initiatives cherchant à impliquer la population autour des enjeux de préservation des patrimoines. Ces actions participatives et citoyennes ont vocation à se poursuivre eu égard au fait qu'elles permettent un contact plus privilégié et approfondi avec les habitants que sur les événements ponctuels, servant par ailleurs autant la sensibilisation que la mise en œuvre des projets du Parc.

#### 4.1.2.4 Sensibilisation sur le terrain

Enfin, depuis deux saisons estivales (2020 et 2021) et dans le contexte particulier de la pandémie qui a vu croître la fréquentation des publics en local, le Parc expérimente une nouvelle forme de sensibilisation, directement sur le terrain, avec les guides nature. Six à huit jeunes ont été recrutés chaque été pour veiller aux bons comportements et pratiques des visiteurs arpentant les milieux naturels sensibles du Parc : les réserves naturelles du Doubs et des étangs des Franches-Montagnes. Mise sur pied en collaboration avec Jura Tourisme, l'Office de l'environnement du canton du Jura et les communes concernées, cette opération a prouvé son utilité, avec à la fois une bonne compréhension globalement des publics quant à cette sensibilisation et un nombre très modéré d'infractions constatées (150 à 160 sur plusieurs milliers de personnes fréquentant ces espaces). Mise en œuvre de manière plus urgente que ce qu'elle était prévue initialement, relevant du programme d'actions en faveur de la gestion de la pression et des opportunités touristiques (GPOT), la mesure a vocation elle aussi à être pérennisée.

#### 4.1.2.5 Perspectives

Concernant ces offres de sensibilisation vers le grand public, qu'il est question de poursuivre, étoffer et structurer encore, plusieurs développements, améliorations ou perspectives ont été évoqués comme pistes de réflexion pour l'avenir :

- Le développement des offres repose sur un fort potentiel de thématiques exploitables encore (changement climatique, énergie, savoir-faire et traditions vivantes, patrimoine culturel, identité

transfrontalière), des formes éventuellement nouvelles de mobilisation citoyenne (conférences-débats, forums, formations qualifiantes type « ambassadeurs du Parc ») et de nombreux partenaires potentiels ou en demande (associations locales).

- Les offres pour groupes sont à développer particulièrement, permettant ainsi au Parc de répondre plus efficacement aux demandes ponctuelles ou sur mesure qui augmentent.
- Le public cible des touristes et visiteurs extérieurs, de passage sur le territoire, pourraient être mieux informés de ces offres, en les faisant connaître plus directement sur leurs lieux de vacances via un contact à systématiser avec les prestataires.
- De même, le public des acteurs socio-professionnels et communes pourrait être plus ciblé encore par les actions de sensibilisation ou formations, en lien avec des enjeux ou projets du Parc (paysage, Doubs franco-suisse).
- Les outils de présentation et d'évaluation existants pour certaines offres (fichiers d'inscrits, enquêtes de satisfaction, kit de présentation du Parc) pourraient être généralisés à toutes celles proposées par le Parc ou autant que possible, rendant ainsi plus visible le lien avec le Parc et plus facile les suivis ou bilans de ces actions.
- Les développements de cet axe supposent des moyens renforcés, tant humains que financiers, qui peuvent passer notamment par la constitution d'une équipe de guides et intervenants plus importante et formée véritablement à la culture du Parc.

#### 4.1.3 Les offres pour le public scolaire

Dans ce domaine, les Parcs comme les centres nature comptent parmi les acteurs extrascolaires de « l'éducation non formelle » (au même titre que les ONG par exemple), proposant des prestations éducatives extérieures au « système formel » (l'école) qu'ils permettent généralement de compléter ou illustrer, tant en matière d'Education à l'environnement que de développement durable.

Plus globale que l'Education à l'environnement<sup>63</sup> à laquelle les Parcs et centres nature peuvent déjà concourir (voir l'offre des « sorties scolaires »), le Parc du Doubs s'attache à contribuer aussi à l'Education en vue d'un développement durable<sup>64</sup>, via notamment le programme « Graines de chercheurs », reliant ainsi les aspects écologiques à ceux sociaux, économiques et culturels. Selon le réseau des Parcs, ceux-ci peuvent contribuer à l'EDD en permettant d'acquérir et en promouvant notamment les compétences suivantes :

- Connaissance de l'environnement vivant et inerte et de son fonctionnement dans un système en perpétuelle mutation.
- Sensibilisation aux valeurs naturelles spécifiques du Parc et de leur importance pour la biodiversité, l'économie locale et le tourisme.
- Comportement responsable qui permette une participation active à la construction de l'avenir de l'environnement et de la société.

De ce point de vue, et selon Vare et Scott<sup>65</sup>, l'EDD comporte deux dimensions indissociables l'une de l'autre : la promotion des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour un développement plus durable et l'invitation à l'explorer de manière critique. Pour la Fondation Education et Développement (FED) et la Fondation suisse pour l'Education à l'Environnement (FEE), « l'EDD amène donc chaque individu à réfléchir à sa co-responsabilité dans le respect des bases de la vie et des droits humains, à sa place dans le monde et à la signification de ce que représente un développement plus durable pour lui-même et pour la société. Elle développe ainsi les compétences nécessaires pour participer à la construction de cette société à laquelle chacun de nous appartient, permettant de se positionner dans une situation complexe, d'imaginer des solutions à des problématiques rencontrées, d'identifier des marges de manœuvre possibles et de mettre en œuvre des actions concrètes en tenant compte d'intérêts divergents ».

Si le Parc a proposé, dès les premières années de son existence, des offres d'animations aux écoles de son territoire et répondu à leurs demandes ponctuelles (collaborations thématiques avec l'ISSKA et le Centre Nature Les Cerlatez), c'est à partir de 2016, à la faveur d'un recrutement dédié et de projets communs avec

---

<sup>63</sup> EE selon *Guide 2011 du Réseau des parcs pour l'élaboration des concepts d'éducation dans les parcs suisses* et *Schéma directeur 2012 de l'éducation dans les parcs et centres nature* : comprendre les effets des actions sur l'environnement et la relation entre homme et environnement. Le point focal de l'EE est certes sur la conservation des fondements de la vie, mais dépasse la simple pédagogie de la nature, par la réflexion qu'elle amène déjà sur les impacts humains.

<sup>64</sup> EDD selon Unesco et Education21 : permettre à chacun d'acquérir les connaissances, compétences, attitudes et valeurs nécessaires pour bâtir un avenir et une société plus durables, en saisissant avant tout le sens de sa responsabilité. C'est en cela que l'EDD est la contribution de la formation (initiale ou continue) à un développement plus durable de la société.

<sup>65</sup> 2008, Education for a sustainable development, 2 sides and a edge.

le Parc Chasseral<sup>66</sup>, que les propositions pour le public scolaire se sont davantage développées et structurées, tendant aujourd'hui vers de l'éducation au développement durable.

#### *4.1.3.1 Graines de chercheurs*

Imaginé par le Parc Chasseral et déployé depuis quatre ans sur le territoire du Parc du Doubs, « Graines de chercheurs » est un projet d'éducation au développement durable, en lien avec le Plan d'études romand (PER) et qui permet aux classes du Parc (primaire et secondaire I) d'étudier un thème tout au long de l'année scolaire. À la découverte de leur environnement proche, les élèves explorent la biodiversité ou les paysages, mais aussi les impacts des activités humaines. Rythmée par plusieurs temps forts, animations en classe ou sur le terrain, cette recherche active aboutit à une action concrète en faveur des espèces ou patrimoines concernés et à une restitution publique des résultats, démultipliant ainsi la sensibilisation à leur égard. 39 classes, soit 641 élèves issus de 11 communes du Parc (bilan 2017-2021), ont déjà participé à ce programme, totalement pris en charge par le Parc qui assure aussi un accompagnement des enseignants tout au long de l'année. Des enseignants qui plébiscitent le projet, évalué systématiquement à chaque étape de son déroulement. C'est une des raisons qui justifient la pérennisation de cette offre, d'autant que le Parc est en train d'élaborer un 3<sup>e</sup> thème d'étude – dédié au Doubs – qui viendra l'enrichir plus spécifiquement encore et qui sera proposé à toutes les classes du Parc dès la rentrée 2022.

#### *4.1.3.2 Sorties scolaires*

Depuis 2019/2020 et l'intégration notamment des activités du Centre Nature Les Cerlatez, le Parc a mis sur pied un deuxième type d'offres, des sorties scolaires à la demi-journée ou journée, à l'attention cette fois de toutes les classes (primaire et secondaire), même extérieures au territoire (espace BEJUNE principalement). Le temps d'un atelier ou d'une sortie, les élèves sont invités à découvrir les milieux naturels (pâturages boisés, mares, tourbières) et espèces emblématiques de notre région (oiseaux, chauves-souris, apron, insectes, traces et indices de la vie animale), qui font parfois l'objet de mesures de protection. Pas moins de dix thèmes, intégrant les expositions tant permanentes que temporaires du Centre nature (p.ex. corridors écologiques, oiseaux de prairies) constituent cette offre payante, mais à tarifs préférentiels pour les classes du parc. Mobilisant à la fois des compétences externes (animateurs pédagogiques ou guides) et internes (médiatrices scientifiques du Parc), cette offre a été élaborée en partenariat avec plusieurs partenaires : le CCO (Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris) pour l'animation chauve-souris par exemple, ou bien encore les institutions zoologiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'animation faune sauvage, collaboration originale dans ce cadre et qui se tient au zoo du Bois du Petit-Château. Bien que récente, cette offre enregistre déjà une très belle fréquentation avec 45 classes accueillies sur le territoire, soit près de 1000 élèves, en 2020, année pourtant marquée par la pandémie. De même, les premières données d'évaluation de ces offres, bien que le recul est limité, témoignent d'une bonne satisfaction des enseignants.

#### *4.1.3.3 Demandes ponctuelles*

Outre ses offres, le Parc répond à des demandes plus ponctuelles, mais croissantes, de classes de degré supérieur (secondaire II, lycée) en recherche d'excursions thématiques plus approfondies ou de thèmes d'études. À ce titre, le Parc reçoit régulièrement des étudiants des hautes écoles (Vaud, Neuchâtel, Zurich, HEP) pour leur présenter ses missions et actions. Pour toutes les offres précédemment évoquées, le Parc collabore avec de nombreux partenaires ou prestataires, soit pour assurer l'animation à proprement parler (animateurs ou guides indépendants) en complément de ses ressources internes, soit pour l'aide à la conception de certaines activités (associations naturalistes, Education 21, Parc Chasseral) ou matériels (Ateliers protégés), ou encore la mobilisation de ressources pédagogiques (ONG, acteurs de l'éducation à l'environnement).

#### *4.1.3.4 Perspectives*

Concernant ces offres de sensibilisation et/ou éducation vers le public scolaire (ou jeune), qu'il est question de poursuivre, développer et consolider, plusieurs perspectives ont été évoquées comme pistes de réflexion pour l'avenir :

- Élargir les publics cibles par la mise sur pied d'offres adaptées à des niveaux ou contextes un peu différents de l'existant : au sein de l'école (secondaire II, jeunes en formation, y compris enseignement spécialisé) et hors cadre scolaire (centres de loisirs, associations de jeunesse, camps jeunes).

---

<sup>66</sup> La définition de l'« Infrastructure écologique » et la création d'un « Observatoire photographique du paysage ».

- L'élargissement des publics peut se faire aussi par la traduction en langue allemande des offres, qui induit par ailleurs le recours plus systématique à des animateurs bilingues.
- Systématiser les outils de suivi et d'évaluation sur les offres ponctuelles également.
- Le potentiel de développement thématique des offres est encore très important, eu égard aux préoccupations sociétales ou aux patrimoines du Parc qui ne sont pas encore tous valorisés de ce point de vue bien sûr (agriculture et école à la ferme, jardin et alimentation, verger, lien entre productions labellisées et espèces menacées tel que miel et abeille par exemple, cheval, énergie, climat, arbres-habitats, écosystème associé au patrimoine rural, etc.).
- Développer des chantiers-écoles pour des conditions sécurisées d'intervention des classes dans le terrain et au profit d'actions concrètes du Parc.
- Proposer un « prix du Parc », mobilisant et récompensant les initiatives de jeunes en faveur du développement durable.

#### 4.1.4 Les offres de volontariat

Plus poussée que la sensibilisation, la participation du public à la mise en œuvre d'actions concrètes du Parc est aussi une modalité de la stratégie en matière de SEEDD. Il s'agit d'impliquer des groupes constitués (généralement issus d'un même organisme, association ou entreprise) sur des projets de terrain, pour aider bénévolement à la réalisation de tâches qui requièrent souvent beaucoup de main d'œuvre ou de temps, ce dont ne disposent pas toujours en totalité les bénéficiaires (agriculteurs, exploitants forestiers, communes). C'est une forme d'engagement de plus en plus prisée, de la part de personnes qui sont donc bien volontaires, et qui leur permet de répondre à plusieurs objectifs : contribution à une action concrète et durable, découverte du territoire et de ses enjeux, prise de conscience citoyenne, renforcement de la cohésion du groupe, etc.

Compte tenu de moyens dédiés encore très limités, cet axe de la sensibilisation se met en place de manière très progressive, mobilisant de façon alternative les chefs de projets selon la nature des chantiers. Le Parc organise entre 5 et 10 chantiers-nature par an en moyenne, à la demande des groupes ou entreprises qui le sollicitent, tantôt des associations naturalistes, tantôt des entreprises horlogères, ou encore des groupes bancaires ou d'assurances en fonction des besoins du terrain et des actions qu'il met en œuvre.

##### 4.1.4.1 Principales thématiques

Les principales thématiques de chantiers que le Parc propose à ce jour – et le plus souvent font écho aux projets qu'il porte ou a portés – ont trait essentiellement au domaine nature / paysage : lutte contre les plantes exotiques (arrachage de néophytes jusque 2019) qui a fait l'objet d'une offre clé en main élaborée avec le concours de la banque Raiffeisen, mise en place de petites structures en milieu agricole favorables à la biodiversité (haies, tas de pierres ou bois, mares), ou encore travaux d'entretien à l'Étang de la Gruère que le Centre nature coordonne de longue date. Le Parc a testé aussi une action de nettoyage des berges du Doubs, avec une entreprise locloise en 2018, qui s'avère une thématique prometteuse, en lien avec les enjeux de qualité de la rivière qu'il décline dans ses autres offres SEEDD. Plusieurs autres thématiques, structurantes aussi pour le Parc, pourraient être développées en lien plus étroit avec les acteurs locaux (sylviculteurs ou triages forestiers, communes, acteurs touristiques, agriculteurs) : pâturages boisés ou forêts (nettoyages de coupes, entretien d'îlots, plantations d'arbres, étagement de lisières), arbres-habitats (inventaire, plantations), réfection de sentiers ou de chemins, récolte de productions alimentaires (vergers, carotte jaune), entretien de pâturages ou de murs, etc.

Outre les bénéficiaires directs (exploitants agricoles, forestiers, communes) des actions proposées à chantiers, le Parc collabore avec plusieurs organismes intermédiaires et spécialisés pour la recherche de volontaires (Volontaires en montagnes, Alaya) et envisage de rejoindre aussi le programme de volontariat du réseau des Parcs suisses qui promeut les parcs vers de grandes enseignes nationales.

##### 4.1.4.2 Perspectives

Concernant les offres de chantiers-nature qu'il est question de développer et structurer, plusieurs besoins et perspectives ont été évoqués comme pistes de réflexion pour l'avenir :

- Définir des offres clés en main, sur la base du potentiel thématique et des contacts privilégiés déjà avec certains acteurs locaux.
- Recruter des moyens en gestion de projets pour établir, coordonner et mettre en œuvre véritablement la stratégie en la matière.
- Offrir, après évaluation des contextes qui s'y prêtent, la possibilité plus régulière pour les habitants de s'investir bénévolement dans des actions du Parc.
- Développer des chantiers-écoles avec les jeunes en formation, y compris hors du cadre scolaire.

- Promouvoir nos offres prioritairement vers les entreprises régionales.
- Évaluer nos prestations dans ce domaine de façon plus systématique et approfondie.

## 4.2 Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<p>Stratégie existante et cohérente, thèmes structurants eu égard aux patrimoines principaux du Parc, qui le distinguent des autres parcs et sont déployés dans les différentes offres.</p> <p>Lien potentiel des offres SSEDD avec les projets / actions du Parc, exploités bien qu'à développer davantage encore.</p> <p>Bonne couverture et mise en valeur du périmètre Parc, au final et dans l'ensemble, via nos offres et activités SEEDD (une vigilance chaque année).</p> <p>Offres variées, de qualité et appréciées des publics (enquêtés), bien que du potentiel encore (en termes de thématiques, partenariats et publics cibles à diversifier).</p> <p>Domaine SEEDD qui a bénéficié de l'expérience du Parc Chasseral sur la partie éducation notamment : un gain de temps et de crédibilité apporté par le projet « Graines de chercheurs », que le Parc continue de décliner en propre.</p>	<p>Impact variable de la communication sur nos offres, dont la réalisation dépend aussi de plusieurs facteurs externes outre leur qualité (relais médias ou acteurs/membres, autres manifestations, météo) et que le Parc ne maîtrise donc pas totalement.</p> <p>Fréquentation du public variable et selon envergure des événements/activités : tout à fait satisfaisante cependant au global mais plus qualitative parfois que quantitative, et mobilisant souvent un public déjà initié (profil adulte et âgé plutôt). Difficile d'attirer un public moins connaisseur ou averti, en dehors des écoles.</p> <p>Thématique horlogère encore limitée en terme de sensibilisation au Parc, hormis le projet touristique des "chemins de la contrebande" : mais une thématique déjà très exploitée par ailleurs (musées, espace de l'urbanisme horloger, etc.).</p> <p>Langue à disposition pour nos offres (et animateurs) essentiellement en français, qui limite le public pouvant en bénéficier et la promotion du Parc en dehors des frontières de l'espace BEJUNE.</p> <p>Moyens humains encore relativement limités pour concevoir, mettre en œuvre et coordonner cette stratégie SEEDD qui traverse plusieurs domaines de projets du Parc, ce qui explique aussi une certaine priorisation jusqu'alors.</p> <p>Formalisme des offres, partenariats ou procédures d'évaluation pas encore homogénéisé ni généralisé à toutes nos activités.</p>

CHANCES	RISQUES
<p>Intérêt avéré de la société contemporaine pour le développement durable, demande croissante des groupes et classes pour des offres sur mesure en la matière.</p> <p>Développement d'offres encore possible et large eu égard aux thématiques pertinentes déjà identifiées, comme aux publics cibles envisagés (grand public, jeunes).</p> <p>Encore de nombreux partenariats externes et spécialisés à exploiter potentiellement pour développer les offres de SEEDD, d'autant que le Parc est très régulièrement sollicité par les acteurs locaux.</p> <p>Opportunité spécifique de la collaboration en franco-suisse avec le Parc du Doubs horloger, à développer aussi dans ce domaine de la SEEDD.</p> <p>Traduction éventuelle de nos offres en langue allemande pour élargir les publics cibles.</p> <p>Formation et constitution d'une équipe d'intervenants plus nombreux sur les offres du Parc, voire bilingues, permettant ainsi de répondre à la demande croissante.</p> <p>Concept prometteur d'entrées thématiques basés sur des partenariats locaux, pour un Parc plus ancré dans le terrain et visible de la population.</p>	<p>Manque de moyens humains dédiés pour assumer tous ces développements, notamment si implique d'aller vers un public individuel et de répondre à des demandes de plus en plus singulières.</p> <p>Risque d'éparpillement sur les offres ou idées de propositions : garder le cap qui a été défini stratégiquement et une certaine plus-value et complémentarité dans les actions et projets du Parc en la matière (par rapport à ce qui se fait déjà par d'autres acteurs) pour faire les choix les plus opportuns.</p>
ENJEUX	
<p>Poursuivre la structuration et le développement des offres vers les différents publics, à élargir par ailleurs.</p> <p>Consolider pour ce faire les moyens (humains, financiers, partenariaux) dédiés à la SEEDD, notamment en matière de volontariat.</p> <p>Généraliser les pratiques et outils permettant de gérer et évaluer les offres. Formaliser davantage les procédures de gestion des projets et les collaborations.</p>	

### 4.3 Objectifs stratégiques

<b>Objectif 3.1</b> <b>Sensibiliser le jeune public au développement durable</b>
<p>Le Parc poursuit ses activités de sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels à l'attention des élèves et des jeunes en formation. Il collabore avec les acteurs engagés dans ce domaine (services cantonaux de l'enseignement, écoles, instituts de formation, associations, musées, etc.) et avec ses deux parcs voisins et partenaires (Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger). Il développe des programmes d'éducation à l'environnement (sorties scolaires) et au développement durable (Graines de chercheurs), dans une optique d'acquisition de connaissances et de participation à des actions concrètes (en classe, à domicile, sur le terrain ; chantiers nature). Il introduit de nouvelles thématiques spécifiques à son territoire et à ses actions et élargit les publics jeunes (cycle 3, public non scolaire, jeunes en</p>



formation, etc.) auxquels il s'adresse. Il soutient des initiatives proposées par des groupements de jeunes et incite ceux-ci à faire des propositions.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
L'offre du Parc en formation et sensibilisation au développement durable à l'attention des enfants et des jeunes se développe et reflète les priorités régionales.	Nombre d'activités proposées à l'attention des enfants et des jeunes.
Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l'action du Parc.	Évaluations des activités de sensibilisation par les encadrants (questionnaires évaluant les connaissances, les comportements, la satisfaction).
Les élèves et jeunes en formation s'engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).	Nombre d'élèves et de jeunes participant à des actions de terrain du Parc en faveur de la préservation des patrimoines naturels et culturels.

## Objectif 3.2

### Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture

Le Parc sensibilise les acteurs et le grand public à la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux, paysages) et culturels (bâti, métiers, savoir-faire, traditions vivantes, arts) du Parc et aux enjeux du développement durable. Il développe à l'attention du grand public des offres de découverte, de formation et d'animation visant à partager les connaissances (visites guidées, rencontres, conférences, débats, concerts, diffusions d'informations par le biais de médias, guides nature, etc.). Cet objectif inclut une dimension participative afin d'inciter les publics à s'engager dans des actions concrètes (ex. chantiers nature, participation à des débats). Il intègre les besoins des acteurs du territoire (communes, associations, monde agricole, etc.) et veille à développer ses actions de sensibilisation dans le cadre des autres objectifs stratégiques (nature et paysage, développement économique durable).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public	Nombre de participants aux activités de sensibilisation au développement durable.
Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du Parc et les incitent à adapter leur comportement.	Part des participants estimant avoir adapté leur comportement grâce aux actions du Parc (questionnaires évaluant les connaissances, les comportements, la satisfaction).
Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).	Nombre de personnes participant à des actions de terrain du Parc en faveur de la préservation des patrimoines naturels et culturels.

## 5. Le Parc, territoire de recherche

### 5.1 Analyse de situation

Les spécificités naturelles, économiques, sociales et culturelles font du Parc du Doubs un cadre attrayant pour des travaux de recherche. Dans ce sens, le Parc peut être un terrain de recherche et d'expérimentation de choix pour les instituts de formation et de recherche, les hautes écoles, les universités.

Depuis 2013, le Parc a été sollicité ponctuellement par le monde de la formation et de la recherche. Il a toujours répondu positivement aux demandes, par la mise à disposition de collaborateurs pour la présentation du Parc et de ses activités et l'organisation de visites de terrain. S'il n'a pas fixé d'objectif spécifique lié à la recherche dans la Charte 2013-2022, le Parc voit actuellement s'ouvrir des perspectives qui l'incitent à fixer un objectif stratégique lié à la recherche dans sa nouvelle Charte et à définir ainsi une stratégie claire concernant le choix d'activités et de thèmes prioritaires.

#### Activités sur le territoire du Parc du Doubs (avec le Parc du Doubs)

Le Parc du Doubs a la chance de pouvoir compter, sur le territoire des communes membres ou à proximité de celles-ci, des instituts de recherche et de formation et des hautes écoles. L'Université de Neuchâtel, la Haute Ecole de Gestion Arc (notamment son site de La Chaux-de-Fonds), le CABI à Delémont<sup>67</sup> ou encore l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie de La Chaux-de-Fonds en font partie. Le Parc entretient des relations ponctuelles ou régulières avec celles-ci. Le Centre Nature Les Cerlatez, institution intégrée au Parc du Doubs depuis 2020, met également ses locaux ainsi que sa bibliothèque et sa médiathèque<sup>68</sup> à disposition des chercheurs et des étudiants qui souhaitent travailler sur la thématique des tourbières et des milieux humides.

Parmi les travaux portant sur le Parc du Doubs ou auxquels le Parc du Doubs a été associé, on peut citer notamment :

- l'étude menée par le CABI sur l'efficacité de mesures de lutte, prises par le Parc du Doubs, contre les plantes invasives<sup>69</sup> ;
- les rapports annuels du Parc du Doubs et du bureau d'étude Faunistique Zoologie Paysage sur le projet « Biodiversité et rongeurs »<sup>70</sup> ;
- les rapports annuels du Parc du Doubs consacrés au projet de renforcement des populations de fritillaire pintade<sup>71</sup>, avec le soutien des jardins botaniques et d'experts scientifiques ;
- l'analyse menée par l'Université de Neuchâtel sur la controverse et les enjeux liés à l'arasement d'un seuil du Doubs, au Theusseret<sup>72</sup> ;
- l'enquête sur le profil des visiteurs de la vallée du Doubs menée par l'Université de Lausanne<sup>73</sup> ;
- l'étude menée par un étudiant de la HEG Arc sur la notoriété du Parc du Doubs<sup>74</sup> ;
- le Swiss Energypark, un projet de recherche établi sur la durée et développé sur le territoire de communes du Parc du Doubs et du Parc Chasseral ; ses axes de recherche prioritaires concernent la production et le développement de systèmes de stockage de l'énergie, ainsi que l'analyse des flux énergétiques sur le réseau et de la consommation électrique.

Ces exemples illustrent à la fois l'intérêt des hautes écoles et des centres de recherche pour l'utilisation du Parc du Doubs en tant que terrain d'étude et d'expérimentation dans le cadre de la recherche appliquée. Il est toutefois difficile de connaître tous les travaux de recherche portant sur le territoire du Parc, par exemple

---

<sup>67</sup> CABI : Center for Agricultural Bioscience International. Organisation internationale à but non lucratif et spécialisée dans la communication scientifique, la recherche, l'assistance technique et l'enseignement dans les domaines agricole et environnemental. L'antenne suisse, située à Delémont, est un centre de recherche mondialement connu et spécialisé dans la lutte biologique contre les espèces envahissantes.

<sup>68</sup> On y recense un peu plus de 4200 documents (ouvrages, études, articles CD, DVD, etc.).

<sup>69</sup> René Eschen, « Étude de l'efficacité du contrôle mécanique de l'Impatiens glanduleuse pour la restauration de la flore et de la faune indigènes », CABI, 2019.

<sup>70</sup> Étude de terrain, réalisée de 2016 à 2019, visant à définir le lien entre les surfaces de promotion de la biodiversité dans les réseaux écologiques (SPB) et la présence du campagnol terrestre dans ces surfaces.

<sup>71</sup> Voir aussi : Parc du Doubs, « Renforcement des populations de Fritillaire pintade dans le Canton du Jura. Rapport de synthèse pour la période 2012-2019 », 2020.

<sup>72</sup> Alexandre Aebi, « Le seuil du Theusseret : un avenir en jeu ? Analyse des controverses autour d'un projet d'arasement sur le Doubs franco-suisse ». Université de Neuchâtel, Faculté des sciences, 2018.

<sup>73</sup> Christian Kaiser, « Enquête visiteurs de la vallée du Doubs », Université de Lausanne, Institut de géographie et de durabilité, 2018.

<sup>74</sup> Marek Hoffmeyer, « Analyse de notoriété du Parc naturel régional du Doubs et de son acceptation sociale par la population locale », Haute Ecole Arc Gestion, 2019-2020.

des mémoires de Bachelor ou des thèses de Master. Ils ne parviennent souvent à la connaissance du Parc que de manière fortuite.

Il faut relever encore la participation du Parc du Doubs au Challenge MicroCité 2021 mis sur pied par l'Université de Neuchâtel, la Haute Ecole Arc, les centres professionnels CPLN et CIFOM<sup>75</sup> et de Microcity SA. Cet événement consistait à trouver 10 entreprises ou acteurs socio-économiques de la région prêtes à mettre au défi 10 équipes interdisciplinaires d'étudiants sur des problématiques concrètes afin de générer des solutions et des idées innovantes. Le Parc du Doubs a dans ce cadre pris le rôle de challenger en soumettant une problématique liée à la pression touristique sur le territoire du Parc.

### **Potentiels, perspectives d'avenir**

Durant les dix prochaines années, le Parc du Doubs entend poursuivre et renforcer sa collaboration avec des instituts et organismes de recherche et des experts scientifiques afin d'assurer la transmission des informations et d'améliorer la qualité scientifique de certains de ses projets. Dans ce cadre, la rédaction d'un plan directeur de recherche est nécessaire afin de définir les champs d'activité et les thèmes prioritaires de la recherche pour le Parc. Ce plan doit s'inscrire dans une stratégie visant à encourager la recherche disciplinaire et interdisciplinaire, allant des sciences naturelles aux sciences humaines et sociales et couvrant divers domaines thématiques.

Le Parc va en outre continuer de soutenir et d'encadrer des travaux d'étudiants en collaboration avec des hautes écoles, instituts de recherche et universités, en lien avec les priorités qu'il aura définies. Il entend intensifier également la communication autour des travaux de recherche menés sur son territoire, afin de les rendre plus visibles. Il peut à cet effet utiliser ses outils habituels, tels ses sites internet, les réseaux sociaux ou encore sa lettre d'information mensuelle. On peut imaginer également organiser des conférences, événements ou expositions, notamment dans le cadre des projets menés par le Parc.

### **Thèmes potentiels de recherche**

Le changement climatique constitue un thème transversal de choix pour la recherche dans les parcs naturels. Elle se situe à la croisée des enjeux auxquels le monde d'aujourd'hui fait face et auxquels les parcs tentent de répondre en portant des projets et en menant des actions dans le domaine du développement durable. Parmi les thèmes prioritaires en lien direct avec le changement climatique, on citera en particulier deux options intéressantes pour le Parc du Doubs.

#### **La biodiversité**

Les actions menées depuis 2012 visant à renforcer les populations de Fritillaire pintade, comprenant des suivis de sites et des actions de réimplantation, constitue un exemple concret non seulement de sauvegarde d'une espèce sur liste rouge mais également de recherche appliquée impliquant différents acteurs de la recherche. Cette expérience concluante incite le Parc du Doubs à envisager d'autres actions en lien avec des espèces menacées. Une réflexion est d'ores et déjà menée dans ce sens et devrait déboucher, à l'horizon de la prochaine convention-programme au début 2025, sur un nouveau projet de sauvegarde d'une espèce.

La perspective de la création d'une porte d'entrée du Parc du Doubs liée à l'étang de la Gruère constitue une opportunité intéressante de renforcer les missions du Centre Nature Les Cerlatez, dont la principale est la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, avec un accent fort sur les milieux humides, les marais et les tourbières. On sait que ces milieux, véritables puits de carbone, peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pleinement associé à la nouvelle porte d'entrée « Gruère » du Parc, le centre nature verra s'ouvrir une nouvelle opportunité de valorisation de sa riche documentation auprès du monde de la recherche. De plus, une perspective intéressante de collaboration avec la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel va s'ouvrir prochainement. Ce projet bien avancé, situé dans une commune qui envisage à terme son adhésion au Parc du Doubs, vise à créer une infrastructure d'écotourisme qui soit également centre de compétences d'envergure nationale pour la formation de spécialistes. Une collaboration avec ce nouveau centre ferait particulièrement sens pour le Parc du Doubs.

Par ailleurs, le diagnostic de l'infrastructure écologique, réalisé en 2016 et 2017, a mis en évidence les forces et les faiblesses des réseaux d'habitats et les nécessités d'actions en vue de la préservation de la biodiversité. La mise en place de mesures de gestion précises est souvent liée à des besoins de connaissances techniques spécifiques auxquels le monde de la recherche pourrait contribuer.

#### **Le tourisme durable**

On sait que le changement climatique, et notamment l'élévation du niveau des températures, aura un impact sur les activités de loisirs et de tourisme. Par exemple, les régions de moyenne montagne pourraient devoir renoncer aux activités liées à la neige. Le secteur du tourisme et des loisirs se trouve face à des enjeux importants qui nécessiteront une adaptation et une diversification. De même, la nouvelle vague du « tourisme

---

<sup>75</sup> Centre Professionnel du Littoral Neuchâtelais et Centre Interrégional de Formation des Montagnes neuchâtelaises.

vert », renforcée par la crise de covid en 2020 et 2021, amène de nouvelles pressions sur les milieux naturels. Les parcs naturels sont parmi les principaux concernés par cette problématique. Il s'agit donc de trouver des solutions et d'être innovant, avec l'appui potentiel de la recherche scientifique. On peut envisager que le Parc du Doubs soit à ce titre un terrain de recherche et d'expérimentation et que des projets pilotes voient le jour dans le domaine du tourisme durable.

### Autres thématiques

Outre ces deux thématiques de recherche, le changement climatique recèle d'autres enjeux pouvant être potentiellement intéressants pour le monde de la recherche. On citera par exemple l'adaptation du secteur primaire (agriculture, sylviculture), l'adaptation de la mobilité, la valorisation des ressources énergétiques locales, les économies d'énergie ou encore le renforcement des économies circulaires. Ces thèmes constituent autant d'opportunités que le Parc pourra saisir durant ces dix prochaines années en fonction des projets qu'il mènera dans ses différents champs d'activités.

### Méthode de travail

Le Parc n'a actuellement pas d'organisation spécifique pour la gestion des relations avec le monde de la recherche. Les relations se font directement par les responsables de projets concernés. L'objectif est de structurer ces relations à l'avenir afin d'avoir un suivi régulier des contacts avec les instituts de recherche et de renforcer le lien avec le domaine de la recherche pour les parcs. A ce titre, l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) et son pôle de recherche sur les parcs constituent une ressource qu'il s'agira de mobiliser. De nouvelles collaborations pourraient être initiées. La dimension transfrontalière pourrait être envisagée également, en fonction des projets. L'Université de Franche-Comté, à Besançon, ses 23 unités de recherche et ses 900 chercheurs constituent un réservoir potentiellement intéressant, en particulier les secteurs « Sciences de la nature, environnement et territoire » ainsi que « Sciences de l'homme et humanité ».

Le Parc du Doubs va donc poursuivre et intensifier ses relations avec le monde de la recherche de sorte à créer un appui effectif au développement de projets. Son objectif est de pouvoir renforcer la qualité des projets et de devenir un terrain d'expérimentation et d'innovation.

Le rôle du parc se résume de la manière suivante :

- se tenir au courant des projets de recherche en cours, nouer des relations régulières avec les instituts de recherche, identifier les projets d'intérêt au sein des organismes partenaires ;
- proposer des sujets en fonction des projets et thématiques abordées ;
- mettre l'accent sur la dimension expérimentale, innovante (projets pilotes).

## 5.2 Analyse SWOT

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p>Collaborations existantes avec des instituts universitaires et privés.</p> <p>Centre Nature Les Cerlatez : bibliothèque et médiathèque, accueil ponctuel de chercheurs.</p>	<p>Nombre limité de collaborations existantes.</p> <p>Peu de connaissance des travaux de recherche effectués sur le périmètre du Parc.</p> <p>Pas d'objectif de recherche, donc ressources humaines limitées pour répondre aux demandes d'étudiants ou de chercheurs.</p>
<b>CHANCES</b>	<b>RISQUES</b>
<p>Intérêt des instituts de formation pour les parcs et pour certaines thématiques qu'ils traitent (changement climatique, biodiversité, économie circulaire, etc.)</p> <p>Nouvelles collaborations avec des organismes de recherche (ex. la Maison de la Tourbière aux Ponts-de-Martel).</p>	<p>Attentes trop élevées des instituts de formation à l'égard des parcs, notamment en termes de disponibilité à la fois des personnes et des données.</p>

## ENJEUX

Le Parc peut développer de nouvelles collaborations, en lien avec ses projets, et améliorer la qualité de ceux-ci.

Le Parc peut réaliser des actions expérimentales grâce aux collaborations avec le monde de la recherche.

Renforcer la communication et la vulgarisation

### 5.3 Objectifs stratégiques

#### Objectif 5.1

#### Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc

Le Parc renforce les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité des projets qu'il met en œuvre (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). Le territoire du Parc est promu auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.

Résultats attendus dans 10 ans

Indicateurs d'effets au 31.12.2032

Le Parc dispose d'un réseau de partenaires, de données et d'analyses scientifiques lui permettant de mieux définir ses actions et d'en améliorer la pertinence et l'impact.

Nombre de partenariats avec les milieux scientifiques.

Le territoire du Parc fait l'objet de recherches sur des thématiques qu'il porte et devient le terrain de réalisation de projets expérimentaux et innovants contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières.

Nombre de travaux scientifiques ayant un lien avec le Parc.

## 6. Gestion, communication et garantie territoriale

### 6.1 Analyse de situation

#### 6.1.1 Gestion

L'aménagement du territoire, qui découle des objectifs et des planifications établis par les autorités, est un outil important qui coordonne et sécurise les activités humaines ayant des implications sur le paysage, la biodiversité et le développement régional, trois domaines d'action des parcs naturels régionaux. Pourtant, lors de l'établissement des bases légales sur les Parcs, la Confédération n'a pas attribué de compétences particulières aux Parcs sur cette question. Elle leur a plutôt donné un rôle visant à la motivation et à la coordination des acteurs présents sur le territoire. On ne peut donc pas attendre d'un parc naturel qu'il ait un impact direct sur l'aménagement du territoire.

En revanche, un parc naturel peut intervenir en amont par l'encouragement ou l'incitation, en étant force de proposition de nouveaux projets, à l'attention notamment des communes. On imagine qu'il peut également proposer ou soutenir des initiatives pilotes afin de stimuler l'innovation et devenir un territoire d'exploration et d'expérimentation. Ce fut le cas par exemple au Parc du Doubs en 2020 lors du lancement du projet pilote de « guides nature » qui a permis, en collaboration avec l'Office de l'environnement cantonal jurassien et Jura Tourisme, de former et d'envoyer des étudiants sur le terrain en vue de sensibiliser les visiteurs, notamment les touristes, aux comportements à adopter dans les milieux sensibles.

Dans le cadre des collaborations régionales, un parc naturel régional peut également accompagner des démarches de planification en apportant sa connaissance et son expertise dans certains domaines. On pense par exemple au travail conséquent que le Parc du Doubs a réalisé dans le cadre du projet de renforcement de l'infrastructure écologique durant les années 2016 à 2019, qui a débouché sur un plan d'actions dont la mise en œuvre peut être assurée par plusieurs acteurs, autorités, institutions, associations et bien sûr parc naturel. Enfin, le Parc a un rôle important de mise en relation et de coordination des acteurs concernés par des problématiques spécifiques. L'exemple du projet de « Gestion de la pression et des opportunités touristiques » dans la vallée du Doubs est à cet égard parlant. C'est en effet autour du Parc que les acteurs publics (communes, cantons), parapublics (offices du tourisme), privés (prestataires touristiques) ou associatifs (protection de l'environnement) se sont réunis pour débattre de la manière dont le développement touristique peut être envisagé tout en protégeant les milieux naturels et paysagers exceptionnels. C'est ainsi que les participants au groupe de travail ont établi un diagnostic commun de la situation prévalant dans la vallée du Doubs, défini une vision commune du développement touristique comme de la protection des milieux et arrêté un plan d'actions visant à atteindre un certain nombre d'objectifs.

Ces différents rôles attribués aux parcs naturels ne peuvent toutefois se concrétiser pleinement sans la participation active des différents acteurs du territoire. C'est un aspect qui a en partie péché au Parc du Doubs durant la première période de charte, la perception des partenaires vis-à-vis de l'action du Parc n'étant pas toujours positive et leurs attentes pas toujours remplies<sup>76</sup>.

La dimension participative doit donc être renforcée. C'est une recommandation de l'évaluation de la première charte. Il est en effet important que les partenaires puissent participer à la formulation des objectifs stratégiques, à la définition des projets des conventions-programmes et à la concrétisation de ceux-ci. Le Parc entend donc renforcer son rôle de pont entre tous les acteurs et de plateforme de concertation avec pour objectif de développer des projets répondant aux attentes des acteurs, utilisant les synergies et visant la complémentarité des activités de chacun. Pour atteindre cet objectif, il est toutefois primordial que les acteurs s'impliquent et s'investissent dans les projets du Parc. L'évaluation de la première charte souligne notamment que les communes et les cantons ont à cet égard un rôle essentiel à jouer, le Parc ne pouvant mettre en œuvre seul ses projets. Le rapport souligne notamment que « dans beaucoup de domaines, ce sont (les communes) qui ont la marge de manœuvre nécessaire pour permettre au Parc d'avoir un impact dans la région » (p.54).

La dimension transcantonale, transrégionale et transnationale de ses activités confère au Parc du Doubs un positionnement original à la croisée des intérêts sectoriels et des frontières géographiques. Il constitue dès lors une structure potentiellement fédératrice pouvant contribuer à la fois au rayonnement, au développement

---

<sup>76</sup> Voir le rapport d'évaluation de la Charte par l'Université de Berne, p. 48.

et à la prospérité de l'ensemble de son territoire. Ce positionnement commande de porter une attention particulière au réseau d'acteurs opérant sur ce vaste territoire.

### 6.1.2 Participation des acteurs locaux et régionaux

La collaboration avec les partenaires du territoire est une condition primordiale du succès des activités menées par le Parc du Doubs. Tous les publics ainsi que tous les groupes d'intérêts doivent pouvoir s'impliquer dans la vie du Parc, contribuer aux projets et influencer le fonctionnement et les activités.

La présence du **Parc sur trois cantons** engendre une multiplication des contacts nécessaires tant avec les services cantonaux qu'avec les associations. La coordination des acteurs, au-delà des diverses frontières, dans le cadre des différents projets, nécessite donc des ressources importantes. La dimension transfrontalière, notamment dans le cadre des activités impliquant le Doubs et sa vallée, rend plus complexe encore cette coordination, les acteurs régionaux côté français étant nombreux<sup>77</sup> et s'ajoutant aux Etats suisses et français eux-mêmes (voire le chapitre 6.1.3).

La volonté de **nouvelles communes** d'adhérer au Parc est un signe que cette complexité n'est pas un frein. D'un point de vue pratique, cette multiplicité d'acteurs peut être vue comme positive car elle permet de multiplier les expériences. Surtout, elle permet au Parc du Doubs de jouer son rôle de pont en mettant en réseau des acteurs qui ne collaboreraient pas forcément entre eux.

Les **communes** du territoire du Parc, outre leur rôle prépondérant dans la gouvernance du Parc, ont la possibilité de participer de manière directe aux projets, voire d'en proposer de nouveaux. Alors que les relations entre le Parc et les communes n'ont pas été toujours très étroites durant la première période de charte, celles-ci seront impliquées de manière plus intense et à plusieurs niveaux durant la nouvelle période de charte :

- invitation de toutes les communes au processus participatif visant à définir les objectifs stratégiques de la nouvelle charte ;
- représentation de toutes les communes au sein d'un nouveau comité élargi, avec pouvoir décisionnel<sup>78</sup> ;
- nomination d'un représentant des communes au sein de l'équipe opérationnelle, qui sera chargé d'entretenir des contacts réguliers avec les autorités communales ;
- consultation des communes lors de l'élaboration des projets qui seront intégrés dans les conventions-programmes ;
- sollicitation des communes par l'équipe professionnelle lorsque des projets ont des incidences sur le territoire.

La collaboration avec les **cantons** est également primordiale, afin que les projets du Parc s'inscrivent pleinement dans les politiques cantonales. A cet égard, des contacts sont entretenus de manière régulière ou occasionnelle avec plusieurs services administratifs jurassiens, neuchâtelois et bernois :

- Canton du Jura :
  - o Service du développement territorial (service référent)
  - o Office de l'environnement
  - o Service de l'économie rurale
  - o Service de l'économie et de l'emploi
  - o Service de la culture
  - o Service de la coopération
  - o Service de l'enseignement
- Canton de Neuchâtel :
  - o Service de l'économie (service référent)
  - o Service de l'aménagement du territoire
  - o Service des transports
  - o Service de l'énergie et de l'environnement
  - o Service de la faune, des forêts et de la nature
  - o Service de l'agriculture
  - o Service de l'enseignement obligatoire

---

<sup>77</sup> On pense notamment aux communes, communautés de communes, départements, région ou encore aux multiples associations.

<sup>78</sup> Toutes les communes ne sont actuellement pas représentées de manière directe au sein du comité. Cela ne sera plus le cas dans le cadre de la nouvelle gouvernance prévue dès 2023 (voir le chapitre 8).

- Service de la culture
- Canton de Berne
  - Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (service référent)
  - Office des eaux et des déchets
  - Office des transports publics et de la coordination des transports
  - Office de l'école obligatoire et du conseil
  - Office de la culture
  - Office de l'agriculture et de la nature
  - Office de l'environnement et de l'énergie
  - Office des forêts et des dangers naturels

La première période de Charte a permis de renforcer la collaboration avec le **Centre Nature Les Cerlatez**. Cette institution créée en 1992 par Pro Natura, les Naturalistes francs-montagnards et la commune de Saignelégier développe des activités en matière d'information, de recherches et de protection sur le thème des zones humides et plus particulièrement sur les tourbières. Au fil des années, ses activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement prennent de l'ampleur par le biais d'expositions, de visites guidées et d'animations scientifiques proposées au grand public et aux écoles. Cette orientation étant sensiblement proche des activités d'éducation à l'environnement et au développement durable du Parc du Doubs, un rapprochement des deux institutions a été étudié dès 2016, sur proposition du canton du Jura. Il a été formalisé en 2019 par la signature d'une convention d'intégration du Centre Nature Les Cerlatez dans le Parc du Doubs. Cette intégration est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La gestion des activités, du personnel et de l'administration est assurée par le Parc alors que la Fondation Les Cerlatez reste propriétaire de son bâtiment. Cette étape permet d'unir les compétences et d'optimiser les ressources afin de renforcer les activités de sensibilisation et d'éducation.

Les possibilités de participer pour **le grand public et les habitants** se déclinent sous diverses formes. Ils peuvent devenir membres et prendre ainsi une part active aux décisions stratégiques du Parc, via l'assemblée générale annuelle notamment. Le nouveau comité élargi a en outre la possibilité d'organiser des forums, incluant le public, sur des thématiques spécifiques traitées par le Parc. Ces réunions entendent à la fois informer les habitants de certains enjeux régionaux tout en leur permettant de donner leur avis ou d'exprimer des idées ou propositions. C'est ce qui est expérimenté depuis plusieurs années lors des séances publiques franco-suisse d'information autour des problématiques touchant la rivière du Doubs, le Parc servant de relais d'information des autorités binationales vers le grand public et inversement de relais des préoccupations des habitants vers les autorités.

L'implication des habitants passe également par des invitations à participer aux activités de découverte du patrimoine régional, aux sorties de terrain présentant les activités du Parc ou encore à découvrir les espaces d'accueil, d'information et d'animation du Parc en cours d'élaboration dans les portes d'entrée (Ville porte de La Chaux-de-Fonds, Saint-Ursanne, Les Brenets, Gruère - Centre Nature Les Cerlatez). La participation du grand public est également possible au travers des activités de bénévolat environnemental qui permettent aux groupes de s'impliquer concrètement sur le terrain dans le cadre de chantiers ou de travaux en faveur de la nature. Certains projets du Parc comportent une dimension participative plus poussée, dans le cadre par exemple de l'Observatoire photographique du paysage (mobilisant des marraines et des parrains du paysage) ou dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des sources sur le territoire du Parc (avec les chasseurs de sources).

Ces activités s'adressent non seulement aux adultes mais également aux enfants. Les élèves des écoles du Parc constituent un public cible important. Des offres de sensibilisation et d'éducation au développement durable s'adressent spécifiquement à eux. On pense en particulier aux programmes « Graines de chercheurs », dont trois thèmes ont été développés jusqu'ici (Hirondelles, Paysage, Doubs), ou encore aux nombreuses offres d'animations ponctuelles à la journée ou à la demi-journée proposées aux classes d'écoles (thèmes des tourbières, mares, pâturages boisés, faune sauvage, traces et indices, apron, oiseaux, chauve-souris, insectes, etc.).

Le **monde agricole** est impliqué au travers des exploitants qui mettent en œuvre des actions nature, sous l'impulsion du Parc, en faveur de la biodiversité. On pense en particulier à la réalisation de structures telles que des tas de bois ou de pierres et des mares, à la plantation de haies et d'arbres, à la revitalisation de sources ou encore à l'étagement de lisières. Par ailleurs, une communauté formée de producteurs labellisés s'est constituée ces dernières années. Ceux-ci sont réunis de manière régulière afin d'échanger autour de leurs pratiques, des besoins liés au label « Produit » des parcs suisses ou encore des possibilités d'écoulement de leurs produits dans des filières locales. Les producteurs labellisés sont en outre membres



du Parc et peuvent ainsi s'exprimer lors des assemblées générales. Leur travail est mis en valeur dans le cadre des opérations de promotion menées par le Parc avec ses partenaires, en particulier la Fondation rurale interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir. Les producteurs peuvent ainsi participer à des campagnes de communication, à des activités de découverte du terroir (p.ex. les randos du terroir) ainsi qu'à des marchés et autres foires régionales et nationales (Marché suisse des produits du terroir à Courtemelon, Marché des Parcs suisses à Berne, Salon Goût et Terroir à Bulle, Fête de la Tête-de-Moine à Bellelay, Marché Bio à Saingnégier, etc.).

Que ce soit pour les projets Nature, Agriculture, Tourisme, Mobilité, Energie, Culture ou Sensibilisation, une **multitude d'acteurs** est sollicitée afin de participer à la définition et à la réalisation des projets : les agriculteurs, les prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, associations de randonnées, etc.), les offices du tourisme, les prestataires énergétiques, les acteurs culturels, les associations de protection de la nature, les chasseurs et pêcheurs, etc. Qu'ils soient privés, parapublics, publics ou associatifs, ces acteurs sont invités à participer aux projets du Parc en tant que partenaires, experts ou parfois bailleurs de fonds. Souvent, ils sont membres d'une des commissions du Parc.

Le tableau ci-dessous présente les principaux acteurs avec lesquels le Parc collabore de manière régulière.

Entité	Nature de la collaboration
Agrijura – Chambre jurassienne d'agriculture	Participation et soutien aux projets en lien avec l'agriculture
CNAV – Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Participation et soutien aux projets en lien avec l'agriculture
CAJB – Chambre d'agriculture du Jura bernois	Participation et soutien aux projets en lien avec l'agriculture
Association jurassienne de la pierre sèche	Collaboration technique et mandat pour la restauration de murs de pierre sèche
Association « Les Chemins du bio »	Promotion touristique
Jura Rando	Participation aux projets touristiques
Neuchâtel Rando	Participation aux projets touristiques
FRI – Fondation rurale interjurassienne	Participation et soutien aux projets agricoles et agritouristiques, labellisation de produits
NVT – Neuchâtel Vins et Terroir	Labellisation de produits
Centre Nature Les Cerlatez	Intégration de la gestion administrative et des activités dans le Parc du Doubs
Les Sentiers du Doubs	Participation aux projets touristiques
MUZOO – Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds et zoo du Bois du Petit-Château	Participation aux projets de sensibilisation (animations pédagogiques, porte d'entrée)
Musée jurassienne des sciences naturelles	Participation du Jardin botanique au projet fritillaire
Musée des Beaux-Arts du Locle	Participation aux projets paysage
Opéra Décentralisé Neuchâtel – Jardins Musicaux	<i>Bal(l)ades...</i> musicales et patrimoniales
ISSKA – Institut suisse de spéléologie et de karstologie	Participation aux projets de sensibilisation (animations pédagogiques et excursions guidées)
CarPostal	Convention de partenariat pour le soutien à la ligne Biaufond – La Chaux-de-Fonds
Chemins de fer du Jura	Promotion touristique
TransN – Transports publics neuchâtelois	Promotion touristique
Energie du Jura	Échanges sur les projets énergie
Jura Tourisme	Offres et promotion touristiques
Tourisme neuchâtelois	Offres et promotion touristiques
Jura bernois Tourisme	Offres et promotion touristiques
Fédérations cantonales de pêche jurassienne et neuchâteloise	Membre du comité
Pro Natura Jura et Neuchâtel	Participation et soutien aux projets nature et agriculture
WWF Jura et Neuchâtel	Participation et soutien aux projets nature et agriculture
Association des Naturalistes francs-montagnards	Participation et soutien aux projets de sensibilisation (Centre Nature Les Cerlatez)

Tableau 6. Liste des principaux partenaires internes du Parc du Doubs. Données : Parc naturel régional du Doubs.

### 6.1.3 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc

Si les acteurs et les habitants du territoire du Parc du Doubs sont les premiers bénéficiaires de ses activités, mais également des partenaires importants pour les mettre en œuvre, la collaboration avec des partenaires externes est également essentielle. C'est ainsi que de nombreuses collaborations se sont mises en place ces dernières années. Ces partenaires externes collaborent de manière directe avec le Parc dans la mise en place de ses projets, en tant que sources d'information et d'expertise, mandataires, bailleurs de fonds ou participants aux projets.

Le Parc du Doubs est membre du **Réseau des Parcs suisses**, structure réunissant les projets de parcs d'importance nationale et représentant leurs intérêts collectifs auprès des autorités et des collectivités. Il participe dès lors aux nombreux groupes de travail, d'échanges d'expériences, ainsi qu'aux actions communes. La collaboration avec d'autres parcs suisses est également privilégiée afin de trouver des synergies et de participer au rayonnement et à la notoriété des différentes structures par le biais de promotions croisées.

La collaboration spécifique avec le **Parc régional Chasseral** a été mise sur pied il y a plusieurs années. La frontière commune, tout au long des Franches-Montagnes, les paysages ainsi que les enjeux naturels et économiques communs font du Parc Chasseral un partenaire naturel avec lequel le Parc du Doubs entend poursuivre sa collaboration. Celle-ci s'est concrétisée en 2019 par la signature d'une convention-cadre ainsi que de cinq conventions opérationnelles dans les domaines de collaboration entre les deux parcs (Graines de chercheurs, sources, biodiversité, observatoire photographique du paysage, communication). Elles font suite à une collaboration de plusieurs années visant à établir un inventaire et un diagnostic de l'infrastructure écologique sur leurs territoires. Le Parc Chasseral partage également avec le Parc du Doubs le concept de « *Bal(l)ade...* » visant à organiser des événements de découverte patrimoniale et musicale en partenariat avec l'Opéra Décentralisé Neuchâtel – Jardins Musicaux. Le domaine de la labellisation des produits du terroir fait en outre l'objet d'une coordination entre les deux parcs, par l'application de critères de labellisation identiques ou dans le cadre de la promotion des produits, en collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne et Neuchâtel Vins et Terroir.

Il va de soi que cette coopération entre les deux parcs est amenée à se poursuivre et à se renforcer dans le cadre de la nouvelle Charte en identifiant de nouvelles thématiques de collaboration, à l'image du projet national « Entreprises partenaires » dans lequel des synergies potentielles pourront sans doute être identifiées.

Le Parc du Doubs est également membre du **réseau des Parcs bernois**. À ce titre, et comme les parcs naturels Gantrisch, Diemtigtal, Chasseral et Gruyère-Pays d'Enhaut, il est invité à participer aux séances de coordination avec le responsable du Canton de Berne. Cela permet d'organiser l'information auprès des décideurs politiques, de régler des questions administratives et de systématiser des échanges d'expériences sur divers projets.

Voisin du Parc du Doubs sur l'essentiel de sa frontière nord, le **Parc naturel régional du Doubs horloger** constitue un partenaire naturel de la première heure, d'une part du fait de paysages largement similaires<sup>79</sup>, d'autre part des enjeux territoriaux communs qu'ils partagent<sup>80</sup>. En tant que parcs naturels reconnus par les deux Etats<sup>81</sup>, ils partagent un même objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en vue d'un développement durable du territoire. C'est pourquoi une convention stratégique a été signée en 2014, qui formalise ce partenariat privilégié et qui fixe l'ambition, à terme, de tendre vers un parc transfrontalier unique, pour autant que les conditions soient réunies. Dans l'immédiat, le partenariat instaure le principe d'une collaboration basée sur :

- un Comité stratégique transfrontalier regroupant des élus issus des territoires des deux parcs afin de structurer le dialogue, mettre en commun les objectifs et développer des projets communs ;
- une représentation croisée dans les instances des deux structures ;<sup>82</sup>

<sup>79</sup> Paysages faits de vallées et de plateaux de montagnes, y compris la vallée commune du Doubs.

<sup>80</sup> On pense notamment aux enjeux agricoles (élevage de chevaux franches-montagnes et comtois, production et transformation de lait en fromage Tête de Moine et Comté) et aux enjeux liés au développement touristique et à la protection de la rivière du Doubs.

<sup>81</sup> Le Parc naturel régional du Doubs horloger a obtenu le label le 4 septembre 2021.

<sup>82</sup> Dans les faits, seul un représentant du Pays horloger est membre du comité du Parc du Doubs. Cette situation est toutefois amenée à évoluer dans le cadre de la nouvelle gouvernance du Parc du Doubs (voir le chapitre 8).

- des échanges entre les équipes opérationnelles sur certains projets à enjeux communs, permettant de travailler de concert et de mutualiser du temps de travail ; il s'agit en particulier du travail de suivi du Doubs franco-suisse.

Cette collaboration recèle un potentiel de valorisations complémentaires et de développement de synergies. Les outils de collaboration et de financement transfrontaliers, à l'exemple des structures AUD (Agglomération urbaine du Doubs) ou d'arcjurassien.org (anciennement CTJ – Conférence TransJurassienne) ou encore du programme Interreg France-Suisse, sont de nature à faciliter les échanges et le développement de nouveaux projets. Ce fut le cas durant la première période de Charte avec la réalisation d'une nouvelle offre touristique « Les Chemins de la contrebande franco-suisse ».

Dans le domaine financier, le Parc du Doubs a établi des partenariats importants avec des **baillleurs de fonds** qui apportent une part importante de son budget annuel<sup>83</sup>. L'essentiel de ces fonds provient de grandes institutions nationales (Fonds suisse pour le paysage, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire, Station ornithologique suisse, fondation Binding, fonds Innotour, Loterie romande, etc.). Le Parc veille à conserver sa stricte indépendance vis-à-vis de ces soutiens et à ne pas être influencé dans l'orientation qu'il donne à ses projets et dans les décisions qu'il est amené à prendre.

Entité	Nature de la collaboration
OIC – Organisme intercantonal de certification	Labellisation de produits
Parc régional Chasseral	Accords de collaboration dans le cadre de différents projets (nature, paysage, éducation, communication <sup>9</sup> )
Réseau des Parcs suisses	Participation aux activités du réseau
Réseau des Parcs bernois	Coopération et coordination avec les parcs du canton de Berne (Chasseral, Diemtigtal, Gantrisch, Jungfrau-Aletsch)
Parcs naturels régionaux de Suisse	Création de l'offre touristique nationale La Route Verte (avec cinq autres parcs de l'arc jurassien)
Réseau suisse des Centres Nature	Échange de prestations
Centre Pro Natura de Champittet	Mise à disposition d'expositions
Station ornithologique suisse	Informations sur les espèces, conseils techniques, bailleur de fond
objectif:ne (anciennement RUN – Réseau urbain neuchâtelois), Région Montagnes neuchâteloises	Coopération avec les 9 communes des Montagnes neuchâteloises
AUD – Agglomération urbaine du Doubs	Coopération franco-suisse entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle (Suisse), ainsi que la Communauté de Communes du Val de Mordeau (8 communes françaises).
arcjurassien.org	Coopération franco-suisse de l'Arc jurassien (anciennement Conférence Transjurassienne)
arcjurassien.ch	Coopération suisse de l'Arc jurassien (cantons de Vaud, Berne, Neuchâtel et Jura)
Université de Neuchâtel	Contribution aux projets paysage et tourisme
HEG Arc – Haute école de gestion	Évaluation de la charte
Université de Berne	Évaluation de la charte
Parc naturel régional du Doubs horloger	Projets transfrontaliers (ex. Les Chemins franco-suisse de la contrebande, suivi binational du Doubs). Comité stratégique transfrontalier commun aux deux parcs
Education21	Coordination et soutien aux projets d'éducation et de sensibilisation au développement durable
Eurotrek	Promotion d'offres touristiques
STC – Swiss Travel Center	Promotion d'offres touristiques
RailAway	Promotion d'offres touristiques
Carpostal	Promotion d'offres touristiques
J3L – Jura Trois Lacs	Promotion d'offres touristiques

<sup>83</sup> Les rapports annuels du Parc détaillent les apports financiers des fondations et sponsors et présentent la liste des soutiens financiers.

Tableau 7. Liste des principaux partenaires externes du Parc du Doubs. Données : Parc naturel régional du Doubs.

### 6.1.4 Communication

La communication du Parc naturel régional du Doubs est mise en œuvre de manière à se mettre au service de trois objectifs principaux, soit :

- les projets,
- les valeurs des Parcs suisses,
- l'identité de Parc.

#### Visibilité des actions

Le rôle premier de la communication est de servir les différentes actions réalisées par le Parc afin de leur permettre d'avoir une visibilité, de les faire connaître par les habitants du Parc. La communication potentialise également la réussite des événements, rencontres, sorties et activités organisés tout au long de l'année.

Cette communication concrète sert à la notoriété du Parc de manière générale, permet aux habitants d'avoir une meilleure compréhension du Parc dans lequel ils vivent. À terme, le Parc deviendra un acteur connu et reconnu de ses habitants, qui auront le réflexe de le solliciter pour des projets durables s'inscrivant dans ses champs d'actions et de compétences.

#### Ancrage des valeurs

La communication vulgarise les valeurs en lien avec ses trois axes d'action : la préservation de la nature et du paysage, la promotion d'activités économiques durables ainsi que la sensibilisation et l'éducation au développement durable. Les valeurs « Parc » sont communiquées plus ou moins indirectement au travers des projets.

De manière générale, les Parcs naturels régionaux sont un outil au service du développement durable. Ils s'inscrivent pleinement dans les 17 objectifs du développement durable formulés par l'ONU et inscrits dans l'Agenda 2030 de la Confédération suisse. Sur le plan local, les parcs engagent une dynamique régionale en fédérant et en coordonnant des acteurs autour de projets durables.

#### Identité territoriale

Le Parc s'étend sur trois territoires distincts (Montagnes neuchâteloises, Franches-Montagnes, Clos-du-Doubs) mais a l'ambition de faire naître un unique sentiment d'appartenance, une même identité « Parc ». Les habitants du Parc peuvent être fiers d'appartenir à une région modèle, qui protège ses ressources naturelles et patrimoniales et qui veut se développer de manière durable par-delà les frontières (administratives, nationales, etc.).

#### Outils au service de la communication

Depuis la refonte de l'identité visuelle en 2015 et la création d'un poste dédié à la communication du Parc du Doubs en 2017, la communication des actions et valeurs du Parc s'est approfondie et intensifiée. Une charte graphique plus sobre et discrète permet de simplifier l'utilisation des éléments visuels (logo, typographies, etc.) sur tous les documents de communication.

Avant tout au service des projets, la communication relaie toutes les actualités du Parc par le biais de plusieurs canaux de communication :

- Un **site internet principal** ([www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)), un micro site autour du cheval Franches-Montagnes ([www.chevaux-jura.ch](http://www.chevaux-jura.ch)) qui reprennent aussi bien les valeurs fondamentales du Parc que des informations ponctuelles et éphémères, un site dédié à la vulgarisation du projet pilote « Infrastructure écologique » ([www.nature-doubs-chasseral.ch](http://www.nature-doubs-chasseral.ch)), un site relatif aux Chemins de la contrebande ([www.lescheminsdelacounterbande.com](http://www.lescheminsdelacounterbande.com)) ainsi que le site du Centre Nature Les Cerlatez ([www.centre-cerlatez.ch](http://www.centre-cerlatez.ch)).
- Une **lettre d'information mensuelle** pour détailler les actualités du Parc.

- Des pages sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn) pour relayer les actions du Parc mais aussi celles de ses partenaires.
- Des **communications à la presse** (communiqués et conférences de presse), outil indispensable pour toucher un large public.
- Des **publications imprimées** (flyers, brochures, affiches, cartes, etc.) qui sont distribués ponctuellement et de manière ciblée.
- Des **panneaux d'information** permanents sur le Parc et ses richesses naturelles (placés sur les sites fréquentés : gare de La Chaux-de-Fonds, Maison du Tourisme à Saint-Ursanne, entrée de l'étang de la Gruère et Halle du Marché-Concours à Saignelégier), des panneaux « Parc du Doubs » aux entrées de chaque commune membre. Des panneaux temporaires pour inciter à adopter de bons comportements en milieu naturel (p. ex. ne pas cueillir les fleurs de fritillaires pintades, etc.).
- Des **espaces d'accueil**, lieux d'information sur le Parc et de sensibilisation aux richesses patrimoniales de la région, installés aux quatre portes d'entrées du Parc. Un Espace découverte a déjà été inauguré à Saint-Ursanne, les trois autres (La Gruère, La Chaux-de-Fonds et Les Brenets sont en cours de réalisation).
- Différents partenaires du Parc sont des **relais d'information** lors d'évènements communs organisés en partenariat (ex : *Bal(l)ades...* avec Les Jardins Musicaux, Journées européennes du patrimoine avec l'ASPRUJ, Rendez-vous du Doubs avec l'ISSKA, Fête de la nature avec l'association du même nom, etc.).

Par sa mission de vulgarisation des informations sur le thème du développement durable, la communication faite autour des activités Parc s'adresse à des publics cibles variés :

- Les habitants du Parc
- Les représentants des communes membres
- Les visiteurs, francophones ou non
- Les membres du Parc
- Les partenaires des projets, privés ou associatifs
- Les journalistes et médias locaux, régionaux et nationaux
- Les représentants des cantons et de la Confédération

Enfin, le Parc du Doubs relaie les campagnes nationales communiquées par le Réseau des parcs suisses en faveur de la notoriété des parcs dans tout le pays. Il participe à l'affinement de l'image des parcs et à la communication des valeurs des parcs.

### Potentiels d'amélioration

Afin de mieux informer les habitants et élus de ses actions, la communication du Parc devra davantage privilégier les bulletins et sites internet des communes membres. L'enjeu est d'augmenter la notoriété du Parc en informant la population des actions concrètes réalisées sur le territoire des différentes communes.

Une stratégie de communication devra être mise en place afin d'avoir un fil conducteur et des objectifs clairs vers lesquels tendre et englober tous les publics cibles. Plus qu'une nécessité, la communication doit devenir un réflexe dans laquelle des moyens plus importants sont investis afin de pouvoir servir ces ambitions. Aussi, des relais et ambassadeurs seront identifiés afin d'accroître la portée de la communication du Parc auprès de tous les publics. Ces partenaires peuvent être les communes, les cantons, les associations, les prestataires et les médias.

#### 6.1.5 Garantie territoriale

Le législateur a expressément prévu que les parcs naturels régionaux soient des instruments reconnus par les autorités chargées de l'aménagement du territoire. L'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale précise ainsi que « le parc doit être inscrit au plan directeur approuvé conformément à l'art. 11, al. 1, de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire »<sup>84</sup>. Par ailleurs, « les autorités chargées de l'aménagement du territoire conformément à la loi sur l'aménagement du territoire doivent adapter les plans d'affectation conformément à la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, pour autant que le respect des exigences à remplir par le parc l'exige »<sup>85</sup>. Ainsi est ancré le principe de la garantie territoriale, qui correspond

<sup>84</sup> OParc, art. 27 al. 1

<sup>85</sup> OParc, art. 27 al. 2

à la capacité du Parc à s'inscrire durablement dans les planifications territoriales mais également à influencer positivement les politiques locales ayant un impact sur le territoire.

Pour ce qui concerne le Parc du Doubs, ses objectifs stratégiques figurent dans une fiche dédiée des plans directeurs cantonaux jurassiens, neuchâtelois et bernois. Toutes les collectivités sont ainsi informées des buts visés par le Parc et doivent en tenir compte dans le cadre de leur planification territoriale. C'est ainsi que le Parc du Doubs est sollicité dans le cadre de procédures de consultations cantonales visant à adapter les textes légaux, réglementaires ou stratégiques<sup>86</sup>.

De leur côté, les communes constitutives du territoire du Parc s'engagent, au travers d'un contrat portant sur la phase opérationnelle de dix ans, à tenir compte des objectifs stratégiques arrêtés, ceci dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local<sup>87</sup>.

Comme cela a déjà été évoqué, le Parc du Doubs n'a pas de compétences directes pour intervenir sur les questions d'aménagement du territoire. Il a toutefois la possibilité d'accompagner les communes de son territoire dans des actions ayant un impact sur le paysage. Il se met ainsi à disposition des communes dans le cadre des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL) ou des plans directeurs régionaux, en mettant à leur disposition des compétences spécifiques, des données ou des conseils, en particulier dans le domaine de la préservation de la biodiversité et du paysage. Si ce type de consultation ne s'est que peu concrétisé durant la première période de charte, on peut s'attendre à davantage de sollicitations de la part des communes durant la nouvelle période de dix ans, un des objectifs étant de resserrer des liens distendus et d'intensifier les collaborations.

---

<sup>86</sup> Par exemple : Projet cantonal de développement paysager du canton de Berne. Plan climat du canton de Neuchâtel. Plan spécial « Périmètre réservé aux eaux » du canton du Jura.

<sup>87</sup> Article 3 du contrat de Parc.

## 6.2 Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expériences concluantes dans plusieurs domaines d'actions (infrastructure écologique, collaborations touristiques, sensibilisation des publics)</li> <li>- Sensibilité croissante de la population aux thématiques porteuses du Parc (biodiversité, développement durable, économie de proximité, animations pédagogiques)</li> <li>- Soutien des communes, des cantons et de la Confédération.</li> <li>- Bonne coopération avec les partenaires externes (autres parcs suisses, parc français)</li> <li>- Visibilité nationale au travers du Réseau des Parcs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de ressources financières et humaines pour la conduite des projets</li> <li>- Manque de visibilité et de notoriété du Parc dans les collectivités et auprès de la population</li> <li>- Image du Parc écornée et rôle du Parc incompris dans certains milieux</li> <li>- Difficulté à construire une vision régionale commune et une identité de Parc au-delà des frontières</li> </ul>
CHANCES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du rôle des communes dans un nouveau modèle de gouvernance</li> <li>- Intérêt de nouvelles communes à rejoindre le Parc</li> <li>- Dimension transfrontalière pouvant être renforcée avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, désormais labellisé</li> <li>- Nouvelle dynamique participative et positive initiée dans le cadre du renouvellement de la Charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements insuffisants pour réaliser certaines actions de terrain et pour répondre à toutes les sollicitations</li> <li>- Manque d'intérêt et d'engagement des communes et d'autres partenaires</li> <li>- Attentes démesurées de certains acteurs vis-à-vis du Parc et de ses possibilités d'actions</li> </ul>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des financements suffisants pour réaliser des projets d'envergure</li> <li>- Renforcer la participation des communes, des partenaires et des habitants dans les projets du Parc afin de mutualiser les compétences, viser la complémentarité et accroître l'efficacité et la visibilité des actions</li> <li>- Asseoir la légitimité du Parc, accroître la confiance de ses partenaires</li> <li>- Renforcer la notoriété et l'image du Parc auprès de ses partenaires et de la population</li> </ul>	

## 6.3 Objectifs stratégiques

### Objectif 4.1

#### Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative

Le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire et les partenaires potentiels (collectivités publiques, notamment les communes, associations, secteurs économiques, autres parcs,

population, etc.) dans la définition et la mise en œuvre de ses projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Il entretient une collaboration étroite avec les autres parcs suisses, en particulier le Parc régional Chasseral. Il collabore également avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, côté français, sur des problématiques communes. Il encourage les collaborations basées sur la confiance et sur la complémentarité, tout comme la participation des habitants. Il incite ses partenaires à concerter les acteurs du territoire et à intégrer les objectifs du Parc dans leurs actions et planifications territoriales (plans directeurs, plans d'aménagement, etc.).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les partenaires collectifs et les habitants s'impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.	Nombre de partenaires et d'habitants s'impliquant dans les projets.
Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d'augmenter l'efficacité des actions.	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs régionaux. Satisfaction élevée des partenaires quant aux synergies mises en œuvre et à l'efficacité des actions.

## Objectif 4.2

### Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace

La communication du Parc se concrétise par la diffusion d'informations pertinentes, régulières, au moyen d'outils de communication différenciés en fonction des publics cibles. Elle se veut intégrée, transparente, fiable, utile et positive. Elle fait la promotion des missions du Parc, met en valeur ses actions et réalisations tout en intégrant ses partenaires.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La consultation des informations diffusées par le Parc sur les réseaux numériques (sites web, réseaux sociaux, lettres d'information, etc.) augmente.	Nombre de visiteurs, de visites et de pages vues sur les sites web du Parc. Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux. Nombre d'abonnés aux lettres d'information.
Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d'une identité commune.	Niveau de notoriété (sondage auprès des acteurs, partenaires et des publics du Parc).

## Objectif 4.3

### Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées

Le Parc développe des outils de gestion pertinents pour assurer la qualité de ses prestations. Il poursuit le processus de diversification des fonds, réalise des projets en adéquation avec les moyens, développe les compétences internes et assure un suivi des prestations et des effets au moyen de données pertinentes. Il adapte sa gouvernance dans le souci d'une meilleure représentation des acteurs clés au sein de ses organes.



Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les partenaires des projets et les publics participant aux activités du Parc peuvent donner leur avis sur les prestations.	Nombre de consultations à l'attention des partenaires et des publics. Questionnaires de satisfaction.
Les projets sont dimensionnés en fonction des moyens mobilisables et mis en œuvre de manière cohérente et efficace.	Budgets et comptes équilibrés.
Un monitoring des données est mis en place pour documenter les prestations et le suivi des effets attendus.	Tableau de monitoring mis à jour annuellement.
Les acteurs clés, en particulier les communes, sont intégrés dans une structure de gouvernance leur assurant une meilleure représentativité et permettant une meilleure implication dans la vie du Parc.	Nouveaux statuts de l'Association PNRD.

## 7. Orientations stratégiques

### 7.1 Mise en œuvre des objectifs stratégiques

Les objectifs et orientations stratégiques présentés dans ce chapitre résultent d'un processus participatif ayant regroupé les différents organes et partenaires du Parc ainsi que les principaux acteurs du territoire<sup>88</sup>. Dans ce cadre ont également été discutés les résultats attendus dans dix ans de même que la marge de manœuvre du Parc, son rôle et celui de ses partenaires. De nombreuses idées ont émergé quant aux activités et projets potentiels qui pourront être proposés lors des prochaines conventions-programmes.

### Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage

<b>Objectif 1.1</b>	
<b>Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité</b>	
Le Parc poursuit son travail de préservation et de valorisation de la biodiversité. Il promeut des projets en faveur d'espèces végétales et animales emblématiques, en lien également avec son action sur les milieux (objectif 1.2). Il joue un rôle de facilitateur et de soutien dans la mise en œuvre de mesures par les acteurs engagés dans ce domaine et peut porter certains projets en s'assurant de la complémentarité des actions. Il s'inscrit dans le cadre des politiques cantonales, des instruments de planification et autres stratégies de conservation de la biodiversité.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La situation d'espèces emblématiques choisies ne s'est pas dégradée. Le degré de menace d'espèces cibles choisies dans le Parc n'a pas augmenté.	Situation selon résultats du suivi des espèces faisant l'objet d'actions de conservation ciblées par le Parc.
Le suivi d'espèces emblématiques par le Parc et par ses partenaires est documenté et fournit des informations déterminantes pour une meilleure stratégie de protection.	Nombre d'heures consacrées au suivi et nombre de rapports et documents mis à disposition des acteurs régionaux. Nombre de partenariats noués avec d'autres acteurs pour la protection des espèces emblématiques.

<b>Objectif 1.2</b>	
<b>Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau</b>	
Le Parc promeut des projets en faveur de milieux et d'habitats emblématiques. Il poursuit ses actions visant à renforcer les réseaux d'habitats spécifiques (l'infrastructure écologique) et à favoriser l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité. Il agit de manière coordonnée avec les acteurs, en particulier les cantons et les communes, mais également les acteurs agricoles, sylvicoles et associatifs. Il leur apporte soutien et conseil. Il s'inscrit dans le cadre des stratégies et plans d'actions existants (projet pilote d'infrastructures écologiques Doubs-Chasseral, Plan national d'action du Doubs, etc.).	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La surface des milieux de valeur pour la biodiversité a augmenté et leur qualité est améliorée.	500 actions concrètes sont menées dans le terrain en faveur de la biodiversité et de la connectivité des éléments naturels (amélioration de la qualité

<sup>88</sup> Voir le chapitre 8.6 Ancrage et acceptation du projet de Parc.

La connectivité des surfaces et éléments naturels de valeur est améliorée grâce à l'extension cohérente de l'infrastructure écologique.	de milieux existants ou nouveaux éléments implantés). 167 ha (env. 5% de la surface du Parc) sont valorisés par ces actions.
---	---

### Objectif 1.3

#### Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs

Le Parc poursuit son travail de médiation (information et sensibilisation) avec les acteurs gravitant autour de la rivière (collectivités, associations, agriculteurs, prestataires touristiques, usagers, etc.). Il mène des projets visant à mieux concilier tourisme, zone agricole et milieu naturel, en lien avec les plans d'actions existants (Plan national d'actions du Doubs, Plan d'actions du projet de Gestion de la pression et des opportunités touristiques, etc.). Il participe aux groupes de travail national et binationaux dans le but d'être un relais d'information et de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public. L'objectif comporte une dimension transfrontalière, transversale et didactique, avec une contribution liée à la préservation (d'espèces et de milieux), à la valorisation (des richesses patrimoniales de la vallée) et à la sensibilisation (à la fragilité de l'écosystème de la rivière).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Le Parc est reconnu comme relais d'information et de sensibilisation pour la protection du Doubs auprès des acteurs locaux et du grand public.	Nombre d'interventions (contacts, messages, brochures, évènement ou autre) réalisées par le Parc et ayant trait au Doubs. Nombre d'acteurs mobilisés, nombre de participants aux activités du Parc. Satisfaction des participants aux activités du Parc (évaluations par questionnaires).
Les mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs dévolues au Parc sont mises en œuvre (p.ex. gestion de la pression et des opportunités touristiques, sensibilisation, infrastructure écologique, etc.).	Réalisation et finalisation des mesures du Plan national d'action en faveur du Doubs effectivement attribuées au Parc.

### Objectif 1.4

#### Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement

Le Parc participe à la préservation du patrimoine paysager typique en collaborant avec les acteurs du paysage. Il développe des actions de terrain en faveur de ce patrimoine, p.ex. par des mesures en lien avec les murs de pierre sèche, les pâturages boisés, les forêts, les aménagements naturels typiques, dans les milieux ouverts comme dans les espaces construits (villes et villages). Le Parc fait prendre conscience de la valeur du paysage et anime la réflexion autour de son évolution et de ses enjeux par une documentation et des actions de sensibilisation.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Des éléments emblématiques du patrimoine sont restaurés grâce à l'action et/ou à la coordination du Parc.	Huit actions de restauration ont été menées.

La stratégie et la planification de la protection du patrimoine paysager ont plus d'impact grâce à l'existence d'une documentation relative aux éléments emblématiques de ce patrimoine (listes, cartographie, images).	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs locaux.
Les connaissances et la prise de conscience des acteurs du paysage sur la valeur du patrimoine paysager et sur sa protection se sont améliorées.	Nombre d'acteurs participant aux activités du Parc. Satisfaction des participants aux activités du Parc (évaluations par questionnaires).

## Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

<b>Objectif 2.1</b>	
<b>Contribuer à une production alimentaire régionale durable</b>	
Le Parc établit les bases pour des activités durables, c'est-à-dire viables et équitables d'un point de vue économique, écologique et social. Son action permet d'augmenter le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc. Il s'engage en faveur des circuits-courts en soutenant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs. Il conseille les producteurs en matière de production durable. Il participe à la promotion des produits et des producteurs respectant les valeurs de durabilité du Parc.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Le nombre de producteurs et de produits bénéficiant du label « Produit » du Parc a doublé.	Nombre de producteurs et de produits labellisés.
De nouveaux outils ou plateformes de distribution sont soutenus, dans le cadre d'initiatives existantes, afin de faciliter la mise en réseau des producteurs et des consommateurs régionaux dans une logique de circuit court.	Nombre de points de vente offrant des produits labellisés. Nombre de filières de distribution soutenues.
De nouveaux producteurs s'engagent dans des voies de production durables grâce à l'action du Parc.	Nombre de producteurs engagés.

<b>Objectif 2.2</b>	
<b>Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement</b>	
Le Parc promeut l'information et la formation auprès des entrepreneurs (artisans, commerçants, entreprises, services) et des collectivités afin d'orienter les pratiques, produits et services vers plus de durabilité. Il contribue au développement d'une communauté d'entreprises partageant les valeurs du Parc (entreprises partenaires). Leurs produits et services sont mis en valeur, par exemple par le biais d'un label. Le Parc sensibilise les acteurs économiques, les collectivités, les groupements et les usagers afin de limiter les pressions des activités humaines, notamment de loisirs, sur les milieux naturels sensibles. Le Parc devient un territoire modèle qui promeut les pratiques exemplaires afin de minimiser l'impact des activités sur l'environnement.	

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les pratiques exemplaires (produits, production, distribution) sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les acteurs économiques contribuant ainsi à une économie de proximité et durable.	<p>Nombre d'entreprises partenaires du Parc.</p> <p>Nombre de thématiques abordées et nombre de documentations mises à disposition des acteurs régionaux.</p>
Les pratiques exemplaires visant à réduire les pressions des activités humaines sur l'environnement sont documentées et promues par le Parc et mises en œuvre par les groupes cibles.	

## Objectif 2.3

### Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables

Le Parc contribue, avec les acteurs du tourisme, au développement et à la promotion d'offres valorisant les patrimoines naturels et culturels de la région, en particulier sur les pôles prioritaires que sont Les Brenets, la Gruère et Saint-Ursanne. Il sensibilise les acteurs du tourisme et les visiteurs aux valeurs de la durabilité (en particulier les pratiques préservant l'environnement et favorisant l'inclusion sociale). Il saisit les opportunités des nouvelles tendances du tourisme (à faible impact ; tourisme nature, agritourisme, santé, bien-être, tourisme accessible, etc.).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
De nouvelles offres et de nouveaux services touristiques durables et innovants sont créés grâce à l'impulsion du Parc.	Nombre de nouvelles offres et des nouveaux services touristiques créés grâce à l'impulsion du Parc.
Les valeurs de durabilité du Parc sont documentées, promues et mises en œuvre par les groupes cibles (prestataires, visiteurs).	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs régionaux.

## Objectif 2.4

### Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie

Le Parc encourage la mise en œuvre par les acteurs de son territoire des stratégies et des plans d'actions, développés par les collectivités et institutions spécialisées, visant à réduire les émissions de CO2. Il favorise en particulier l'échange d'information et d'expériences (publics cibles : collectivités, entreprises, particuliers) sur les sujets de la mobilité douce, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Il promeut les efforts réalisés dans ces domaines en recensant les bonnes pratiques au sein du Parc.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Grâce à l'action du Parc, les communes intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification.	<p>Nombre d'activités du Parc en faveur de la mobilité et de l'énergie.</p> <p>Part des communes qui intègrent des objectifs d'efficacité énergétique, de passage aux énergies</p>

La diminution de l’empreinte carbone est un sujet connu et mis en œuvre par les collectivités, entreprises et particuliers.	non fossiles et de mobilité douce dans leurs outils de planification. Nombre de documents et d’informations mis à disposition des acteurs régionaux.
---	---

## Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable

<b>Objectif 3.1</b>	
<b>Sensibiliser le jeune public au développement durable</b>	
Le Parc poursuit ses activités de sensibilisation aux patrimoines naturels et culturels à l’attention des élèves et des jeunes en formation. Il collabore avec les acteurs engagés dans ce domaine (services cantonaux de l’enseignement, écoles, instituts de formation, associations, musées, etc.) et avec ses deux parcs voisins et partenaires (Parc Chasseral et Parc du Doubs horloger). Il développe des programmes d’éducation à l’environnement (sorties scolaires) et au développement durable (Graines de chercheurs), dans une optique d’acquisition de connaissances et de participation à des actions concrètes (en classe, à domicile, sur le terrain ; chantiers nature). Il introduit de nouvelles thématiques spécifiques à son territoire et à ses actions et élargit les publics jeunes (cycle 3, public non scolaire, jeunes en formation, etc.) auxquels il s’adresse. Il soutient des initiatives proposées par des groupements de jeunes et incite ceux-ci à faire des propositions.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d’effets au 31.12.2032
L’offre du Parc en formation et sensibilisation au développement durable à l’attention des enfants et des jeunes se développe et reflète les priorités régionales.	Nombre d’activités proposées à l’attention des enfants et des jeunes.
Les connaissances des enfants et des jeunes au sujet du développement durable augmentent grâce à l’action du Parc.	Évaluations des activités de sensibilisation par les encadrants (questionnaires évaluant les connaissances, les comportements, la satisfaction).
Les élèves et jeunes en formation s’engagent dans des actions de préservation des patrimoines naturels du Parc (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, ramassage de déchets, etc.).	Nombre d’élèves et de jeunes participant à des actions de terrain du Parc en faveur de la préservation des patrimoines naturels et culturels

<b>Objectif 3.2</b>
<b>Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture</b>
Le Parc sensibilise acteurs et le grand public à la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux, paysages) et culturels (bâti, métiers, savoir-faire, traditions vivantes, arts) du Parc et aux enjeux du développement durable. Il développe à l’attention du grand public des offres de découverte, de formation et d’animation visant à partager les connaissances (visites guidées, rencontres, conférences, débats, concerts, diffusions d’informations par le biais de médias, guides nature, etc.). Cet objectif inclut une dimension participative afin d’inciter les publics à s’engager dans des actions concrètes (ex. chantiers nature, participation à des débats). Il intègre les besoins des acteurs du territoire (communes, associations, monde agricole, etc.) et veille à développer ses actions de sensibilisation dans le cadre des autres objectifs stratégiques (nature et paysage, développement économique durable).

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
L'offre du Parc en matière de sensibilisation au développement durable est cohérente et connue du grand public	Nombre de participants aux activités de sensibilisation au développement durable.
Les connaissances des habitants et des visiteurs sur les patrimoines naturels et culturels du Parc augmentent grâce à l'action du Parc et les incitent à adapter leur comportement.	Part des participants estimant avoir adapté leur comportement grâce aux actions du Parc (questionnaires évaluant les connaissances, les comportements, la satisfaction).
Le grand public s'engage dans des actions de préservation des patrimoines naturels et culturels (p.ex. en faveur de la biodiversité, du monde agricole, chantiers nature, restauration de milieux, traditions, objets, etc.).	Nombre de personnes participant à des actions de terrain du Parc en faveur de la préservation des patrimoines naturels et culturels.

## Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)

<b>Objectif 4.1</b>	
<b>Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative</b>	
Le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire et les partenaires potentiels (collectivités publiques, notamment les communes, associations, secteurs économiques, autres parcs, population, etc.) dans la définition et la mise en œuvre de ses projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Il entretient une collaboration étroite avec les autres parcs suisses, en particulier le Parc régional Chasseral. Il collabore également avec le Parc naturel régional du Doubs horloger, côté français, sur des problématiques communes. Il encourage les collaborations basées sur la confiance et sur la complémentarité, tout comme la participation des habitants. Il incite ses partenaires à concerter les acteurs du territoire et à intégrer les objectifs du Parc dans leurs actions et planifications territoriales (plans directeurs, plans d'aménagement, etc.).	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les partenaires collectifs et les habitants s'impliquent et participent à la définition des objectifs et des projets et dans la réalisation de ceux-ci.	Nombre de partenaires et d'habitants s'impliquant dans les projets.
Les principes de collaboration entre le Parc et les autres acteurs régionaux sont formalisés, connus et mis en œuvre et permettent de tirer profit de synergies et d'augmenter l'efficacité des actions.	Nombre de documents et d'informations mis à disposition des acteurs régionaux. Satisfaction élevée des partenaires quant aux synergies mises en œuvre et à l'efficacité des actions.

<b>Objectif 4.2</b>
<b>Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace</b>
La communication du Parc se concrétise par la diffusion d'informations pertinentes, régulières, au moyen d'outils de communication différenciés en fonction des publics cibles. Elle se veut intégrée, transparente,

fiable, utile et positive. Elle fait la promotion des missions du Parc, met en valeur ses actions et réalisations tout en intégrant ses partenaires.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
La consultation des informations diffusées par le Parc sur les réseaux numériques (sites web, réseaux sociaux, lettres d'information, etc.) augmente.	Nombre de visiteurs, de visites et de pages vues sur les sites web du Parc. Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux. Nombre d'abonnés aux lettres d'information.
Les missions et projets du Parc sont mieux connus des différents groupes cibles ce qui renforce sa notoriété et permet aux acteurs de se retrouver autour d'une identité commune.	Niveau de notoriété (sondage auprès des acteurs, partenaires et des publics du Parc).

### Objectif 4.3

#### Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées

Le Parc développe des outils de gestion pertinents pour assurer la qualité de ses prestations. Il poursuit le processus de diversification des fonds, réalise des projets en adéquation avec les moyens, développe les compétences internes et assure un suivi des prestations et des effets au moyen de données pertinentes. Il adapte sa gouvernance dans le souci d'une meilleure représentation des acteurs clés au sein de ses organes.

Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Les partenaires des projets et les publics participant aux activités du Parc peuvent donner leur avis sur les prestations.	Nombre de consultations à l'attention des partenaires et des publics. Questionnaires de satisfaction.
Les projets sont dimensionnés en fonction des moyens mobilisables et mis en œuvre de manière cohérente et efficace.	Budgets et comptes équilibrés.
Un monitoring des données est mis en place pour documenter les prestations et le suivi des effets attendus.	Tableau de monitoring mis à jour annuellement.
Les acteurs clés, en particulier les communes, sont intégrés dans une structure de gouvernance leur assurant une meilleure représentativité et permettant une meilleure implication dans la vie du Parc.	Nouveaux statuts de l'Association PNRD.

## Axe stratégique 5 : Recherche

### Objectif 5.1

#### Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc

Le Parc renforce les collaborations avec les institutions de formation et les milieux académiques (hautes écoles, institutions spécialisées, etc.) en vue d'augmenter la qualité des projets qu'il met en œuvre (p.ex. dans les domaines de la biodiversité, du paysage, de l'éducation, de l'économie régionale). Le territoire



du Parc est promu auprès des acteurs de la recherche en tant que terrain d'expérimentation et d'innovation.	
Résultats attendus dans 10 ans	Indicateurs d'effets au 31.12.2032
Le Parc dispose d'un réseau de partenaires, de données et d'analyses scientifiques lui permettant de mieux définir ses actions et d'en améliorer la pertinence et l'impact.	Nombre de partenariats avec les milieux scientifiques.
Le territoire du Parc fait l'objet de recherches sur des thématiques qu'il porte et devient le terrain de réalisation de projets expérimentaux et innovants contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières.	Nombre de travaux scientifiques ayant un lien avec le Parc.

## 7.2 Positionnement

Ensemble cohérent de communes dont le trait d'union est la rivière du Doubs ainsi que les plateaux de moyenne montagne, le Parc naturel régional du Doubs est un territoire vivant unique et authentique ainsi qu'une organisation régionale qui se positionne comme un acteur central dans la mise en œuvre des principes du développement durable. Son originalité réside dans son organisation territoriale qui dépasse les frontières cantonales et qui est intimement liée à son homologue français, le Parc naturel régional du Doubs horloger, avec lequel elle partage des enjeux largement similaires.

### Patrimoine naturel – eau et pâturages

Le Parc du Doubs se caractérise par un patrimoine naturel et paysager faisant la part belle à l'eau. Le Doubs est ainsi la colonne vertébrale du Parc. Il est frontière mais aussi trait d'union entre les Montagnes neuchâteloises, les Franches-Montagnes, le Clos-du-Doubs et le Parc naturel régional du Doubs horloger français et voisin. Rivière encore relativement naturelle et sauvage, elle attire par ses atouts tels les gorges et falaises, ses paysages contrastés, ses activités de délasserement. Elle émeut par ses problèmes : pollutions, effets des turbinages et des barrages, espèces menacées.

Le territoire du Parc est une région relativement bien arrosée qui possède peu de rivières. Le sous-sol karstique permet à l'eau de s'infiltrer rapidement et de réapparaître, notamment, dans le Doubs. Cette spécificité lie les plateaux à ce cours d'eau et montre ainsi la cohérence du périmètre du Parc. Les problèmes liés à la rivière trouvent en partie leur origine sur les plateaux et sur les versants.

Le Doubs fait donc l'objet d'une attention particulière et bénéficie d'actions spécifiques :

- la conservation des espèces liées au milieu aquatique, dont la fritillaire ou encore l'apron, espèce totem bientôt disparue mais largement utilisée pour sensibiliser les acteurs de la réserve naturelle et le grand public aux problèmes qui affectent le Doubs ;
- la participation aux discussions nationales et binationales pour trouver des solutions aux problèmes de gestion des débits et de la qualité du cours d'eau ;
- la valorisation des paysages du Doubs par le développement d'un tourisme responsable et doux, en particulier dans les lieux très fréquentés que sont le Saut-du-Doubs et Saint-Ursanne ;
- le développement d'activités de loisirs en harmonie et respect avec les milieux naturels et donc ciblé dans les portions du linéaire les moins sensibles.

L'eau est aussi un élément prégnant des nombreux milieux humides jalonnant les plateaux des montagnes. On pense en particulier aux tourbières et aux 19 objets inscrits à l'inventaire fédéral des hauts-marais, dont l'étang de la Guère constitue le joyau le plus connu, sur la commune de Saignelégier. Ce sont également les 13 objets de bas-marais, dont celui des Goudebas, aux abords des Brenets, qui accueille la plus grande station de fritillaires de Suisse.

Planté immuablement dans le paysage des plateaux montagnards, le pâturage boisé constitue aussi un milieu typique du Parc et multifonctionnel qui est le résultat d'une exploitation commune entre l'agriculteur et le forestier et qui joue encore un rôle social très important. L'image du pâturage boisé, avec ses chevaux et bovins en liberté et ses murs de pierre sèche qui délimitent les parcelles, est aussi valorisée comme atout

touristique de premier plan. Le maintien et la valorisation de cette caractéristique structurante du paysage et de la culture régionale doit ainsi faire l'objet d'une attention particulière.

### **Patrimoine bâti – ruralité et urbanité**

Le territoire du Parc du Doubs se caractérise notamment par les fermes jurassiennes et leurs éléments typiques de l'architecture paysanne. Elles marquent le paysage des plateaux des montagnes et de leurs pâturages boisés. Outre les bourgs villageois, le Parc du Doubs est marqué par la présence de la cité médiévale de Saint-Ursanne. Elle est formée en majeure partie de bâtiments médiévaux, de maisons bourgeoises datant du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle ainsi que d'un ancien couvent jouxtant une basilique romane et son cloître, construits entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècles. L'ermitage de Saint Ursinicus se trouve dans une grotte accessible par un escalier escarpé de 180 marches.

Bien que leur périmètre urbain ne soit pas compris dans le territoire du Parc du Doubs, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle renferment un patrimoine bâti d'exception, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est ainsi possible d'aller à la découverte de l'histoire de l'horlogerie, liée à l'urbanisme des villes. Une visite des cités transporte le voyageur à l'époque où l'horlogerie florissante des Montagnes neuchâtelaises fabriquait plus de la moitié de la production mondiale. A travers les rues rectilignes, on imagine les horlogers derrière leurs fenêtres et le fourmillement des commis qui arpentaient la ville pour transporter les pièces d'un atelier à l'autre.

L'adhésion des deux villes au Parc du Doubs et la présence de cet espace urbain à proximité immédiate du territoire du Parc crée un lien étroit et original entre urbanité et ruralité, entre le monde de la ville et le monde de la campagne. Il permet de mettre en relation, dans une dimension historique, l'horloger de l'atelier des villes et le paysan horloger des campagnes. La ville offre son pouvoir d'attraction en termes de travail et d'événements alors que la campagne offre ses paysages et sa quiétude en guise de ressourcement. Villes et campagnes s'enrichissent mutuellement des nombreuses possibilités de découvertes qu'elles offrent aux visiteurs.

### **Patrimoine culturel – cheval et horlogerie**

Situé à quelque 1000 mètres d'altitude, le plateau des Franches-Montagnes constitue le berceau de la race équine du même nom. Marqué par un climat rude, le vaste paysage de pâturages boisés et de forêts a contribué à façonner le caractère du cheval franches-montagnes. C'est un animal robuste, peu exigeant, posé et doué d'une grande faculté d'adaptation, ce qui facilite l'entraînement et l'élevage. Malgré des effectifs en recul, le maintien de la race sur les hauteurs du Jura est dû à l'engagement des éleveurs de la région. C'est grâce à eux que le franches-montagnes a réussi sa reconversion d'animal de trait en cheval de loisir, utilisé et apprécié dans toute la Suisse.

Le génie horloger est un autre marqueur de la culture de l'ensemble de la région. Dès le début du 19<sup>e</sup> siècle, les familles rurales confrontées à une forte croissance démographique menaçant l'existence de leurs exploitations réagissent en développant des activités artisanales annexes. Les paysans développent leur curiosité et une nouvelle passion pour fabriquer, durant les longues périodes hivernales, leurs propres « garde-temps ». Ils ont ainsi développé un savoir-faire qui a été repris et enrichi par des artisans horlogers de génie. L'architecture typique du Locle et de La Chaux-de-Fonds et de certaines fermes et maisons de la région témoigne de l'intense activité horlogère de ces années, tout comme les nombreux musées<sup>89</sup> et les instituts de formation<sup>90</sup> dédiés à cette thématique.

### **La dimension transfrontalière**

La langue, la culture, l'histoire, les paysages et les activités économiques de la région, tant industrielle qu'agricole, sont communes entre la France et la Suisse. L'interpénétration des activités socio-économiques a été évoquée tout au long de cette charte. Les enjeux communs montrent que l'ensemble de la région partage une communauté de destin par-delà la frontière nationale. Cette dimension transfrontalière offre au Parc du Doubs un potentiel de collaboration et des opportunités de développement de projets ambitieux pouvant à la fois générer des synergies et des possibilités de financement élargies, notamment l'accès aux financements européens. Les réalisations concrètes de la première période de Charte et la mise en place

---

<sup>89</sup> Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, Musée d'horlogerie du Château des Monts au Locle, l'Espace paysan horloger au Boéchet.

<sup>90</sup> Notamment la Haute école Arc Ingénierie à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

d'une organisation structurée de suivi<sup>91</sup> ont généré une dynamique qu'il s'agira de développer encore. Au-delà de la thématique touristique et du nécessaire suivi binational du Doubs, il s'agira d'explorer les nombreuses possibilités de collaboration dans, par exemple, les thèmes de l'agriculture, de la protection des milieux, de la sensibilisation ou encore de la culture. La perspective d'un seul parc naturel transfrontalier étant à la fois incertaine et lointaine<sup>92</sup>, l'accent doit être mis sur les collaborations concrètes dans le cadre des projets.

### 7.3 Planification

L'évaluation de la prochaine phase opérationnelle 2023-2032 est prévue à la fin de celle-ci, soit en 2030, et prendra la forme d'une évaluation des indicateurs d'effets définis dans ce plan de gestion à dix ans ainsi que de l'évaluation des indicateurs standards de l'OFEV. La mesure de ces indicateurs sera réalisée en s'appuyant sur les informations collectées chaque année par le Parc ou, au besoin, par des analyses ou études spécifiques afin de mesurer certains effets.

Le contrôle des résultats intermédiaires est défini dans les fiches de projets des plans de gestion à quatre ou cinq ans. Ces informations sont présentées dans les rapports annuels du Parc, dans les reportings annuels établis pour l'OFEV et dans les rapports finaux de projets établis à l'issue des principales réalisations du Parc.

<b>Budget de charges par axe et objectif stratégique (établi sur la base annuelle du plan de gestion 2020-2024 et tenant compte de l'extension du territoire dès 2023)</b>	<b>en CHF</b>	<b>en %</b>
<b>Axe stratégique 1 : Préservation et valorisation de la nature et du paysage</b>		
1.1 Susciter et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité	18'700	1.3
1.2 Contribuer à l'amélioration des habitats et à leur mise en réseau	158'600	11.0
1.3 Soutenir et accompagner les mesures en faveur de la préservation et de la valorisation de la rivière du Doubs	11'550	0.8
1.4 Contribuer à la préservation de la qualité du paysage et sensibiliser à sa valeur et à son changement	142'360	9.9
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>331'210</b>	<b>23.0</b>
<b>Axe stratégique 2 : Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable</b>		
2.1 Contribuer à une production alimentaire régionale durable	105'820	7.3
2.2 Promouvoir les valeurs de la durabilité dans le tissu économique et participer aux efforts de réduction des pressions sur l'environnement	62'480	4.3
2.3 Accompagner les acteurs du tourisme vers des offres et des prestations durables	117'480	8.1
2.4 Promouvoir la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie	60'000	4.2
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>345'780</b>	<b>24.0</b>
<b>Axe stratégique 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable</b>		
3.1 Sensibiliser le jeune public au développement durable	74'800	5.2
3.2 Mobiliser les habitants et les visiteurs en faveur du développement durable et de la culture	276'980	19.2
<b>TOTAL AXE 3</b>	<b>351'780</b>	<b>24.4</b>
<b>Axe stratégique 4 : Garantie à long terme (gestion et communication)</b>		

<sup>91</sup> Mise en place d'un Comité stratégique transfrontalier, instance politique réunissant des représentants des deux Parcs, ainsi que d'échanges réguliers entre les deux équipes opérationnelles.

<sup>92</sup> Le Parc naturel régional du Doubs horloger côté français a bénéficié de la reconnaissance officielle en 2021 pour une période de 15 ans.

4.1 Développer la dimension partenariale et inciter à l'action participative	27'500	1.9
4.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication efficace	79'420	5.5
4.3 Mettre en place une gestion et une gouvernance adaptées	295'200	20.5
<b>TOTAL AXE 4</b>	<b>402'120</b>	<b>27.9</b>
<b>Axe stratégique 5 : Recherche</b>		
5.1 Encourager les échanges entre la recherche et le territoire du Parc	12'000	0.8
<b>TOTAL AXE 5</b>	<b>12'000</b>	<b>0.8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1'442'890</b>	<b>100</b>

Tableau 8. Budget annuel de charges 2023-2032 par axe et objectif stratégique. Données : Parc naturel régional du Doubs.

La planification financière prend en compte l'extension du territoire du Parc du Doubs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette nouvelle réalité nécessite une adaptation des moyens financiers en vue de renforcer les ressources et d'étendre les actions du Parc sur de nouvelles portions de territoire.

L'intégration potentielle de cinq nouvelles communes neuchâteloises, à l'horizon de 2025, n'est pas prise en considération dans cette planification financière. Elle nécessiterait une augmentation plus importante du budget annuel du Parc.

Il est toutefois fortement souhaitable que les financements aussi bien fédéraux que cantonaux soit augmentés dès la prochaine période de convention-programme afin de permettre au Parc du Doubs d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de la Charte 2023-2032.

Par ailleurs, la collaboration avec les bailleurs de fonds devra être renforcée à l'avenir. Depuis 2020, année de la nouvelle convention-programme 2020-2024, la part de financement tiers nécessaire au fonctionnement du Parc a en effet sensiblement augmenté. Cela nécessite d'élargir encore la palette de partenaires financiers, qu'ils soient institutionnels ou privés. À ce titre, de nouveaux partenariats, orientés par exemple sur le sponsoring de projets, devront être développés, en particulier avec des entreprises régionales basées sur le territoire du Parc.

## 8. Organe responsable et structure d'organisation

### 8.1. Historique de l'association « Parc naturel régional du Doubs »

1993	Premier rapport du Groupe Doubs, initiative franco-suisse pour doter la vallée du Doubs d'un inventaire du patrimoine et susciter l'obtention d'un statut particulier
1997	Etude par le WWF-Suisse de la possibilité de créer un parc naturel régional
1999	Création de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs
2000	Opposition des agriculteurs – Temps de réflexion
2001	Première version du document d'orientation
2002	Restructuration de l'association et nomination d'un nouveau comité. Mandat à l'association régionale Centre-Jura (LIM) pour assurer le secrétariat et la gestion administrative du projet
2005	Elaboration de nouveaux statuts et création d'un Bureau
2006	Engagement d'un chef de projet
2007	Soutien financier de la Confédération. Engagement d'une équipe professionnelle. Réalisation de l'étude de faisabilité
2008	Adhésion des premières communes à l'association. Engagement financier des cantons dans le projet
2009	Attribution par l'OFEV du statut de candidat. Signature de la convention-programme 2009-2011
2011	Elaboration de la Charte
2012	Processus de votations dans 19 communes. 16 communes acceptent le contrat de Parc. Attribution par l'OFEV du label « Parc naturel régional d'importance nationale » et entrée en vigueur de la Charte 2013-2022
2020	Intégration des activités du Centre Nature Les Cerlatez dans le Parc. Evaluation de la Charte par l'Université de Berne et début de la phase participative en vue du renouvellement de la Charte

### 8.2. L'association Parc naturel régional du Doubs

L'Association « Parc naturel régional du Doubs » est l'organe responsable du Parc selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs). Par ses statuts<sup>93</sup>, elle garantit la prépondérance des représentants communaux au sein du comité et de l'assemblée générale. La garantie de la participation d'autres acteurs et habitants du Parc est apportée par la possibilité d'adhérer comme personne physique ou morale.

### 8.3. Membres

Les membres de l'association étaient au nombre de 128, dont 16 communes et 38 personnes morales et 74 personnes individuelles. En 2021, on dénombre 178 membres, dont 15 communes<sup>94</sup>, 56 personnes morales et 107 personnes individuelles. Chaque membre bénéficie d'un droit de vote à l'assemblée générale.

### 8.4. Gouvernance durant la période 2013-2022

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité, une commission des finances, des commissions thématiques, l'organe de contrôle et la structure professionnelle.

#### Représentation des communes

Les statuts prévoient que les communes-membres et les communes-candidates disposent d'un droit de décision prépondérant à l'assemblée générale et au comité, qu'elles peuvent faire valoir en demandant, avant le vote, le vote séparé entre elles et les autres membres.

Il s'est cependant avéré que les communes bénéficiaient d'une représentativité insuffisante dans le comité. Celui-ci se compose du président, du vice-président, de six représentants de communes-membres ainsi que de six « autres membres » représentant les milieux associatifs et les prestataires de services<sup>95</sup>. Les

<sup>93</sup> A consulter dans les Annexes.

<sup>94</sup> Une commune de moins qu'en 2013, les communes du Locle et des Brenets étant fusionnées depuis le 01.01.2021.

<sup>95</sup> Secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la protection de la nature, de l'éducation à l'environnement, etc.

communes-membres sont organisées en cercles, chaque cercle ayant droit à un représentant qui est tenu d'informer les communes de son cercle. Sur les 16 communes-membres du Parc, seules six ont donc un représentant au comité. Les autres ne peuvent ni participer aux discussions ni aux votes du comité. Il s'ensuit un flux d'information insuffisant entre le Parc et une faible implication des communes.

Le rapport d'évaluation recommande de réévaluer la participation des communes au sein du comité afin de trouver un mode de gouvernance efficace et leur permettant de jouer un rôle actif et satisfaisant.

## 8.5. Nouvelle gouvernance 2023-2032

### Objectifs

La nouvelle gouvernance garantit à chaque commune une représentation directe dans les organes du Parc. Les différentes régions géographiques et territoires cantonaux du Parc de même que les autres acteurs clés (cantons, associations, partenaires, secteurs économiques, autres parcs, population, ...) y sont représentés de manière équilibrée.

Elle permet une communication efficace entre le Parc, les communes et les autres acteurs clés.

### Principaux éléments de la nouvelle organisation

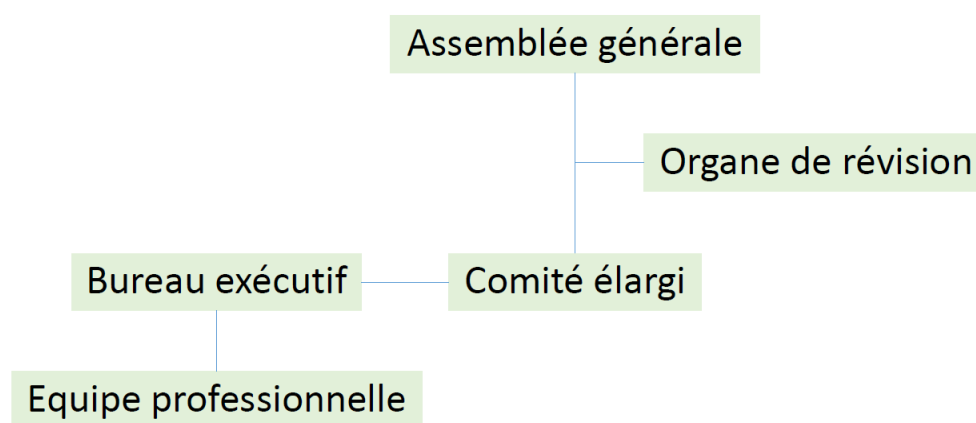


Figure 8. Principaux éléments de la nouvelle gouvernance du Parc pour les années 2023-2032.

- **Comité élargi**

Composition : 25 membres max., 2-3 séances/an.

Le comité élargi est composé de toutes les communes ainsi que des principaux acteurs clés, du président et du vice-président. Il est élu par l'assemblée générale. Les communes y sont représentées par des membres de leur exécutif ou ponctuellement par des employés communaux.

Les représentants des cantons, des communes-candidates et le directeur de l'équipe professionnelle prennent part aux séances avec voix consultative.

Tâches :

Ce comité a un **rôle stratégique** et est doté de compétences décisionnelles. Il a les attributions suivantes : définir la stratégie du Parc ; proposer les modifications des statuts, les projets de la convention-programme et les objectifs stratégiques figurant dans la charte à l'assemblée générale ; contrôler leur mise en œuvre ; statuer sur les admissions des autres membres ; nommer le Bureau exécutif ; contrôler l'exécution des tâches du Bureau exécutif ; informer les partenaires du Parc, les communes et le public ; soutenir la recherche de financement.

Le comité élargi pourra également organiser des **forums** consacrés à des thématiques du Parc. Ceux-ci prendront la forme de réunions publiques regroupant des groupements d'intérêt et la population en vue, par exemple, de présenter des projets, d'échanger des idées ou propositions dans des thématiques spécifiques.

- **Bureau exécutif**

Composition : 5-9 membres max., 8-9 séances/an.

Le bureau exécutif est composé du président et vice-président ainsi que de membres issus du Comité élargi proposés par les communes et les acteurs clés. Il est nommé par le comité élargi.

Tâches :

Il a un **rôle opérationnel** et a les attributions suivantes : gestion de l'organisation, adoption de l'organigramme de la structure professionnelle et fixation des classes salariales et d'éventuelles dérogations, nomination et révocation du directeur, adoption du budget annuel, constitution des commissions permanentes Finances, Agriculture, Tourisme, Nature et Paysage et de commissions ad hoc, nomination des membres des commissions, exercice de toutes les autres tâches qui ne sont pas confiées à un autre organe par les statuts ou la loi.

- **Equipe professionnelle<sup>96</sup>**

L'équipe professionnelle désigne en son sein un délégué aux communes qui est chargé de l'organisation de rencontres régulières avec les communes (service communaux concernés, conseils communaux).

Pour atteindre les objectifs que l'association se fixe, des commissions nommées par le bureau exécutif apportent leur appui à différents projets menés par l'équipe professionnelle. Les commissions permanentes sont les suivantes :

- finances et gestion
- agriculture
- tourisme
- nature et paysage

Des commissions ad hoc peuvent également être constituées, en fonction des projets et des besoins. Ces structures sont encadrées par au moins un membre de l'équipe professionnelle. Elles réunissent, selon les thématiques, des spécialistes, membres d'associations ou d'institutions professionnelles. Elles ont pour objectif de contribuer à la réalisation des projets, en apportant une expertise et en facilitant des contacts. Les commissions ont également un rôle à jouer dans le cadre de la préparation des conventions-programmes et donc dans la définition des projets. Les commissions constituent ainsi des plateformes d'idées, de discussion et de coordination qui permettent l'implication des partenaires, acteurs locaux et habitants et rendent possible une définition plus pertinente des projets et une réalisation plus efficiente de ceux-ci.

Afin d'impliquer plus largement encore la population dans la vie du Parc, le comité élargi pourra organiser des forums publics consacrés, en fonction de l'actualité, à des thématiques traitées par l'association.

#### **Adaptation des statuts<sup>97</sup>**

La nouvelle gouvernance sera intégrée dans les statuts de l'association « Parc naturel régional du Doubs » et soumise au vote de l'assemblée générale de l'association au début 2022. La nouvelle gouvernance entrera en vigueur avec la nouvelle charte en janvier 2023.

## 8.6. Equipe professionnelle

### **Organigramme**

Une équipe de professionnels est engagée pour assurer les prestations confiées au Parc par ses partenaires. Elle est formée d'un directeur, d'un secrétaire-comptable, d'une chargée de communication, de chefs de projets et de collaborateurs. L'association est reconnue comme établissement d'affectation pour le service civil et peut à ce titre engager des civilistes. Elle engage en outre régulièrement des stagiaires, en particulier au Centre Nature Les Cerlatez. L'équipe compte une dizaine de collaboratrices et collaborateurs pour un peu plus de 6 EPT.

---

<sup>96</sup> L'organigramme de l'équipe professionnelle est présenté dans le chapitre 8.6.

<sup>97</sup> Voir les nouveaux statuts de l'association en annexe.

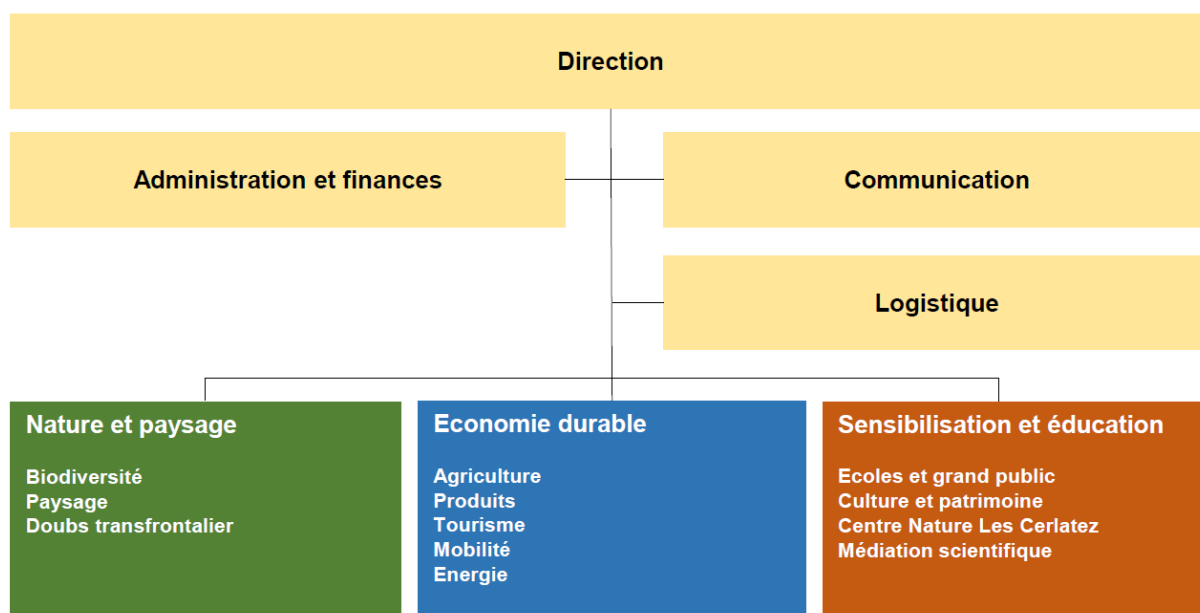


Figure 9. Organigramme de l'équipe professionnelle.

## 8.7. Ancrage et acceptation du projet de Parc

### Processus participatif

L'élaboration de la nouvelle Charte du Parc du Doubs s'est déroulée dans le cadre d'un processus participatif de plusieurs mois impliquant un nombre important d'acteurs régionaux. Ce processus a fait l'objet d'un accompagnement de l'Université de Berne, à savoir la même équipe qui a procédé à l'évaluation de la première Charte, et a réuni, au cours de plusieurs séances de travail, le comité de l'association, les commissions, les communes<sup>98</sup>, les cantons, la Confédération, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que la population. Les ateliers mis en place ont permis de présenter le processus de renouvellement de la Charte ainsi que les objectifs et orientations stratégiques futures, et de récolter les avis et attentes des participants.

Les objectifs stratégiques de la nouvelle Charte ont ainsi été largement débattus et consolidés tout au long du processus. Dans ce cadre ont également été discutés les résultats attendus au terme des dix prochaines années de Charte de même que la marge de manœuvre du Parc, son rôle et celui de ses partenaires. De nombreuses idées ont également été émises. Ce riche matériau constitue d'ores et déjà un socle solide d'éléments de réflexion en vue de la définition de nouveaux projets à proposer pour les prochaines conventions-programmes.

### Communication

Le processus de renouvellement de la Charte a été l'occasion pour les organes dirigeants du Parc d'échanger de manière plus étroite et plus régulière avec les autorités, en particulier les communes, les groupements associatifs et professionnels, les partenaires ainsi que la population. Diverses mesures de communication ont été prises afin d'informer et d'impliquer au mieux les acteurs :

- rencontres avec les conseils communaux et avec l'ensemble des maires et présidents de communes ;
- diffusion d'informations sur les sites web ainsi que dans les bulletins d'information des communes ;
- utilisation des canaux habituels de communication du Parc (site web, lettres d'information mensuelles, réseaux sociaux) ;
- diffusion de communiqués de presse à l'attention des médias ;
- publication d'une brochure d'information distribuée très largement à la population des communes se prononçant sur la nouvelle Charte ;

<sup>98</sup> Les communes-membres ainsi que les trois communes jurassiennes remplissant les conditions d'adhésion.



- séances publiques d'information à l'attention de la population et d'élus ;
- contacts directs avec la population ; accompagnement de groupes de soutien.

### Décision des législatifs

Les décisions des législatifs pour l'approbation du nouveau contrat de Parc 2023-2032 se sont tenues entre novembre 2021 et février 2022. Un important travail d'information a été mené auprès des autorités communales ainsi que de la population.

Au terme du processus, les deux communes jurassiennes de Soubey et de Muriaux ont validé leur adhésion au Parc du Doubs, à l'unanimité pour l'une, à une forte majorité pour l'autre. La commune du Bémont a quant à elle renoncé, à une courte majorité, à rejoindre le Parc. Enfin, la commune neuchâteloise des Planchettes a refusé le renouvellement de son adhésion, ceci à l'unanimité.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Parc naturel régional du Doubs voit donc son territoire s'étendre de 1864 ha et sa population augmenter de 400 habitants. Si l'équilibre intercantonal n'est que peu modifié, le Parc se veut néanmoins un peu plus « jurassien » encore que par le passé.

Communes	Date du scrutin	Forme	Résultat
Clos du Doubs	09.12.2021	Assemblée communale	oui
La Chaux-de-Fonds	01.02.2022	Conseil général	Oui
La Chaux-des-Breuleux	16.12.2021	Assemblée communale	Oui
La Ferrière	06.12.2021	Assemblée communale	Oui
Lajoux	21.12.2021	Assemblée communale	Oui
Le Bémont	16.12.2021	Assemblée communale	Non
Le Locle	27.01.2022	Conseil général	Oui
Le Noirmont	13.12.2021	Assemblée communale	Oui
Les Bois	13.12.2021	Conseil général	Oui
Les Breuleux	20.12.2021	Assemblée communale	Oui
Les Enfers	29.11.2021	Assemblée communale	Oui
Les Genevez	13.12.2021	Assemblée communale	Oui
Les Planchettes	15.12.2021	Conseil général	Non
Montfaucon	07.02.2022	Assemblée communale	Oui
Muriaux	16.12.2021	Assemblée communale	Oui
Saignelégier	13.12.2021	Assemblée communale	Oui
Saint-Brais	13.12.2021	Assemblée communale	Oui
Soubey	10.12.2021	Assemblée communale	Oui

Tableau 9. Résultats des décisions des législatifs communaux s'étant prononcés sur la Charte 2023-2032.

## D. Annexes

**Promotion des espèces et habitats dans le Parc naturel régional du Doubs.** Espèces cibles et habitats prioritaires du parc naturel. UNA, Berne, 2011.

**Infrastructure écologique** : nous renvoyons le lecteur vers les différents documents du projet pilote « Renforcement de l'infrastructure écologique Doubs / Chasseral 2018-2017 », dont les principaux résultats peuvent être téléchargés sur [www.nature-doubs-chasseral.ch](http://www.nature-doubs-chasseral.ch) ou obtenus sur demande auprès du Parc :

### A. Rapport techniques et annexes

1. Rapport technique
2. Annexe 1: Réponses aux Questions de l'OFEV pour l'évaluation finale du projet-pilote
3. Annexe 2: Eléments de base de l'infrastructure écologique: Classification, état actuel, analyse quantitative
4. Annexe 3: Périmètre d'analyse
5. Annexe 4 : PV des séances du Groupe de pilotage
6. Annexe 5: PV des ateliers 01 et 02 avec les services cantonaux (2016)
7. Annexe 6: Vue d'ensemble des étapes d'analyses et des liens entre sous-réseaux et plans d'actions
8. Annexe 7: Stratégie de communication du projet pilote
9. Annexe 8: Espèces cibles par plan d'action
10. Annexe 9: Tableau détaillé des plans d'action et des mesures
11. Annexe 10: Récapitulatif des articles publiés dans le cadre de la newsletter
12. Annexe 11: Liste des communiqués de presse
13. Annexe 12: Récapitulatif des articles de presses

### B. Vue d'ensemble sur le plan d'action et les mesures

#### C. Plans d'actions

1. 1.1 - Les zones forestières denses
2. 1.2 - Les arbres habitats
3. 1.3 - Le pâturage boisé
4. 2.1 - Les sources
5. 2.2 – Les cours d'eau
6. 3.1 – Les milieux humides non forestiers
7. 3.2 – Les sites à batraciens
8. 4.1 – Les milieux thermophiles non forestiers
9. 5.1 – Biodiversité et agriculture
10. 6.1 – Les espèces liées aux bâtiments
11. 6.2 – Les talus d'infrastructure
12. 7.1 – Les néophytes
13. 7.2 – La biodiversité dans les communes
14. 7.3 – Les outils institutionnels
15. 7.4 – Le suivi des objectifs

#### D. Fiches de mesures

1. Forêts
2. Eaux libres
3. Milieux palustres

4. Milieux secs
5. Milieux agricoles
6. Milieux bâtis et infrastructures
7. Actions transversales

#### **E. Rapports sectoriels**

- 1. Analyse de l'infrastructure écologique des Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Phase 1 – Espèces.** L'Azuré, 9 novembre 2016, 77 p. + annexes.
- 2. Analyse de l'infrastructure écologique des Parcs naturels régionaux Chasseral et du Doubs. Analyse des lacunes et définition des besoins.** L'Azuré, 11 octobre 2017, 107 p. + annexes.
- 3. Analyse de l'infrastructure écologique des Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs. Phase 1 – Espèces et habitats – Complément Chiroptères.** Ecoloptère, 06 novembre 2017, 34 pages + annexes.
- 4. Les sources dans l'infrastructure écologique des Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs.** *Organisation, résultats, bilan et perspectives du projet « Chasse aux sources ».* Rapport réalisé par la cellule de projet IE, octobre 2017, 10 pages + annexes.
- 5. Infrastructure écologique. Etat des lieux, méthode de recensement, mesures et priorités d'action pour les talus et fossés.** Biolconseils, 23 octobre 2017, 11 p. + annexes.
- 6. Actions en faveur de l'hirondelle de fenêtre dans les parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs.** *Synthèse des activités déjà réalisées, programme d'actions futures, objectifs des Parcs naturels régionaux dans le cadre du développement de l'infrastructure écologique.* Rapport réalisé par la cellule de projet IE, mars 2017, 5 pages + annexes.
- 7. Infrastructure écologique dans les milieux agricoles. Mesures en faveur des espèces OEA.** Le Foyard, octobre 2017, 55 p. + annexes.
- 8. Infrastructures écologiques dans les milieux agricoles. Analyse des potentialités des mesures liées à des prestations à caractère écologique agricoles.** Ruralis, octobre 2017, 31 p. + annexes.
- 9. Evaluation de l'infrastructure écologique forestière des Parcs naturels régionaux de Chasseral et du Doubs.** L. Juillerat, V. Bucher & E. Wermeille, octobre 2017, 57p. + annexes.
- 10. Le crapaud accoucheur (Alytes obstetricans) sur les crêtes du canton de Neuchâtel.** A. Gerber, Y. Mathey & T. Bohnenstengel, novembre 2017, 10p. + Annexe.
- 11. Inventaire des surfaces vertes de Tramelan dans la perspective "Infrastructure écologique".** F. Gigon, novembre 2017, documents pratiques.
- 12. Alouette lulu dans le Parc Chasseral : recensements 2017.** P. Aeby, N. Apolloni, A. Gerber & I. Henry, Octobre 2017, 9 p. et annexes.
- 13. Identification de mesures possibles sur les mares dans la réserve forestière Chasseral Nord.** A. Bassin & A. Gerber, Novembre 2017, 4 pages + annexes

#### **Statuts de l'Association Parc naturel régional du Doubs**